APPROCHE TERRITORIALE FEDER 2021-2027

CANDIDATURE

Investissement
Territorial
Intégré

MAUGES COMMUNAUTE

UNION EUROPÉENNE

Région PAYS de la LOIRE

Dans la continuité de la période de programmation 2014-2020, la Région des Pays de la Loire fait le choix d'une approche territoriale des fonds européens sur le FEDER (fonds européens de développement régional) et reconduit pour 2021-2027 le même fonctionnement avec les territoires : l'Investissement Territorial Intégré (iTi).

L'iTi est un contrat passé entre la Région, autorité de gestion des fonds européens, et une structure porteuse pour cibler le cofinancement européen sur des actions de proximité relevant des thématiques de la cohésion territoriale et de l'environnement.
Une enveloppe globale est ainsi pré-fléchée vers le territoire, qui a ensuite la responsabilité de sélectionner les projets qui seront proposés au cofinancement européen. A la fin, c'est donc bien la Région qui attribue la subvention au porteur de projet.

1. Les territoires concernés sont les 15 Communautés d'agglomération, communautés urbaines et métropoles de la région Pays de la Loire
Les textes européens prévoient à minima pour ce dispositif iTi deux exigences clés :
Une stratégie de développement intégrée s'articulant autour :
> d'un territoire
> d'un besoin et d'un potentiel de développement identifiés
> d'une approche intégrée

2. Une implication des acteurs locaux dans l'élaboration et la mise en œuvre des stratégies.
Pour formaliser ces exigences et accéder à ce financement européen, il est nécessaire pour chaque territoire de faire acte de candidature d'ici le 22 juillet 2022. Cette candidature doit faire l'objet d'une concertation locale.

SOMMAIRE

Chapitre 1

DIAGNOSTIC DE L'AGGLOMERATION DE MAUGES COMMUNAUTE

1. Territoire et population
2. Economie, agriculture et tourisme
3. Environnement : changement climatique, biodiversité, et résilience

Chapitre 2

STRATEGIE

1. Concertation et implication des acteurs locaux
2. Démarches contractuelles et territoriales à l'échelle du territoire de Mauges Communauté
3. Description de la stratégie de territoire

Chapitre 3

MISE EN ŒUVRE ET PLAN D'ACTIONS

1. Concertation et implication des acteurs locaux à l'élaboration du plan d'actions
2. Modalité de suivi du programme ITI
3. Modalités d'évaluation
4. Plan d'actions
5. Fiches projet

Chapitre 1

DIAGNOSTIC DE L'AGGLOMERATION DE MAUGES COMMUNAUTE

1. Territoire et population

A. Histoire

Le territoire des Mauges s'est organisé à la fin des années 70, à l'instar des autres Pays créés à cette époque en Maine et Loire, sur la base d'un syndicat mixte fermé. Il fédérait l'action des 7 Communautés de communes (Centre Mauges, canton de Champtoceaux, région de Chemillé, canton de Montrevault, Moine et Sèvre, canton de Saint Florent le Vieil, et Bocage), réunissant 70 Communes et comptant un peu plus de 128 000 habitants.

Depuis le 1 janvier 2016, le syndicat mixte du Pays des Mauges a laisser place à la communauté d'Agglomération, Mauges Communauté, suite à la création des 6 communes nouvelles : Les communes nouvelles de Beaupréau-en-Mauges (22 385 hab.), Chemillé-en-Anjou (21 114 hab.), Mauges-sur-Loire (18 153 hab.), Montrevault-sur-Èvre (15 981 hab.), Orée d'Anjou (15 824 hab.) et Sèvremoine (24 661 hab.) ont été créées le 15 décembre 2015 sur le périmètre des communautés de communes dont elles ont ainsi entraîné la suppression. La communauté de communes du Bocage a par ailleurs décidé de son côté de s'orienter vers une fusion avec la communauté d'agglomération du choletais à la date du 1er janvier 2017.
Mauges Communauté est la deuxième structure intercommunale de Maine-et-Loire avec 120 000 habitants. Elle remplit des missions stratégiques, correspondant à des fonctions ciblées aptes à donner au territoire une dimension politique. Elle est ainsi garante de la cohésion territoriale en conduisant des politiques de développement économique, d'aménagement du territoire et de solidarité rurale. Ces politiques visent trois objectifs :

1- Assurer et développer la compétitivité par l'action économique, le développement touristique, la planification stratégique (SCoT), les mobilités et l'aménagement numérique ;
2- Garantir la cohésion du territoire par des actions de solidarités (habitat, accueil des gens du voyage, CLIC et politique territoriale de santé) et d'offre culturelle (spectacle vivant) ;
3- Réaliser des actions d'ampleur et d'un haut niveau de technicité en s'engageant sur le champ de l'environnement technique (politique des déchets, politique élargie sur l'eau) et prospectif (transition énergétique) ainsi qu'en portant des services experts (observatoire-SIG, droit des sols).

B. Situation géographique

Mauges Communauté : une position géographique stratégique

Le territoire de Mauges Communauté se situe au sud-ouest du département de Maine-et-Loire, en région Pays de la Loire et en limite de la Loire-Atlantique et de la Vendée. Il se situe à proximité des trois agglomérations Nantes / Angers / Cholet, à 1 heure de la côte Atlantique.

C. Démographie

Un territoire attractif sous influence des agglomérations voisines

➔ ***Un dynamisme démographique….***

Le territoire de Mauges Communauté est à dominante rurale avec des zones plutôt densément peuplées : la densité de population de Mauges communauté est de 93 hab./km² (contre 111 hab./ km² pour le département de Maine-et-Loire). Ce territoire est attractif (+ 1,22 % d'habitants supplémentaires par an sur la période 2007-2012). Jusque dans les années 1980, l'évolution démographique montrait un relatif ralentissement dû à une baisse des naissances et un solde migratoire négatif. Mais dans les années 2 000, les flux migratoires, est devenu constamment supérieur à 1% l'an. Ces flux migratoires sont composés principalement de jeunes ménages, en provenance des agglomérations, en recherche d'un cadre de vie plus agréable et d'un prix du foncier plus raisonnable. Cette arrivée de nouvelles populations jeunes sur le territoire, conjuguée avec un solde naturel positif a placé les Mauges comme un territoire en plein expansion.

…mais qui ralentit

En 2019, les Mauges comptaient 119 430 habitants, soit 332 de plus qu'en 2013 (+0.3%). Le dynamisme démographique y est plus modéré qu'au niveau départemental et national (+2.2%), à l'inverse des périodes précédentes. Le territoire connaissait en effet jusqu'alors un essor démographique soutenu, plus important que le département : entre 2008 et 2013, les Mauges affichaient une croissance de 5.2 % contre 2.3% en Maine-

et-Loire. En premier lieu, ce ralentissement s'explique par le recul du solde naturel, également observé au niveau national. Il résulte de la chute des naissances (-26%) dont l'écart avec les décès s'amenuisent. Chemillé-en-Anjou, Mauges-sur-Loire et Montrevault-sur-Evre affichaient en 2020 un solde naturel négatif.

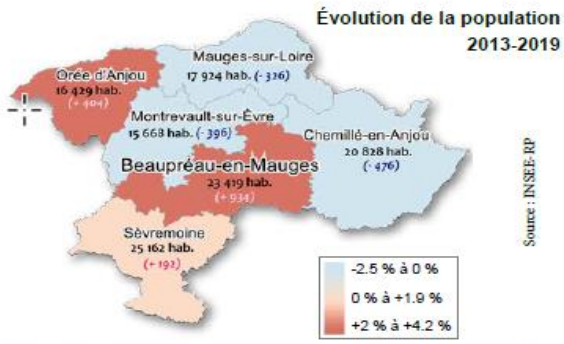

Variation annuelle moyenne de la population

	1999-2008	2008-2013	2013-2019
Population	+1.3 %	+1 %	+0.1 %
solde naturel *(naissances - décès)*	+0.6 %	+0.7 %	+0.4 %
solde migratoire apparant *(entrées - sorties)*	+0.7 %	+0.3 %	-0.2 %

Source : INSEE-RP

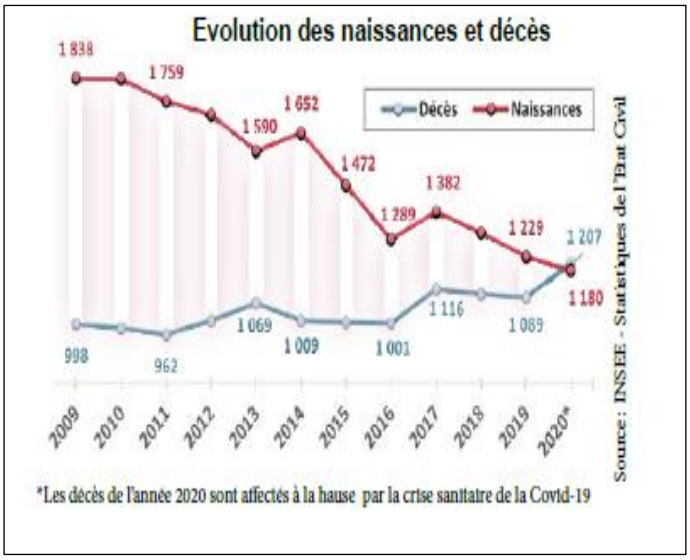

...sauf dans les principaux pôles du territoire.

Après une décennie où l'intensité plus soutenue était marquée sur les communes non-pôles, la période récente met en évidence une croissance de la population plus forte dans les pôles principaux du SCoT (Beaupréau, Chemillé-Melay, La Pommeraye, St-Florent-le-V. et St-Macaire).

D'autre part, le territoire des Mauges, auparavant très attractif, présente désormais un solde migratoire négatif. La majorité des communes est touchée par des départs plus importants que les entrées, entraînant une baisse de la population dans le nord de l'intercommunalité. Seule Beaupréau-en-Mauges présente un solde migratoire positif, lui permettant d'afficher la plus forte croissance démographique du territoire (+4.2%). En tenant compte du « scénario ambitieux » du PLH, des effets pourraient être perceptibles « dans la seconde partie du programme en termes de croissance démographique.

➔ ***Un vieillissement qui s'amplifie***

En 2018, Mauges Communauté comptait 18% de personnes âgées de plus de 65 ans, contre 19.6% dans le Maine-et-Loire et 19.8% en France. Depuis dix ans, leur nombre a augmenté, plus particulièrement sur la période 2013-2018 (+10%). Le vieillissement de la population est progressif mais reste toutefois inférieur à l'évolution départementale (+14%). La question du bien vieillir demeure donc primordiale pour le PLH, avec la mise en place de logements adaptés aux personnes âgées (objectif 4.1) ainsi que le soutien financier pour le maintien à domicile (objectif 2.1).

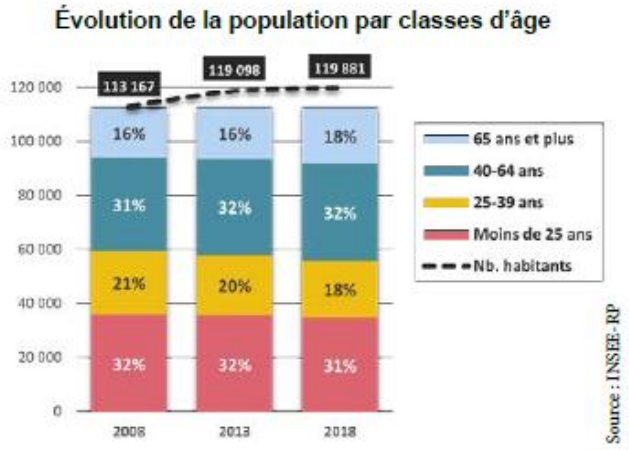

➔ ***Des ménages de plus en plus petits et des ressources modérées…***

Le territoire accueille près de 250 nouveaux ménages en moyenne chaque année. A l'instar du département, l'intercommunalité est marquée par la progression des familles monoparentales (+15%) et des personnes vivant seules (+9%). Cette modification de la structure familiale a pour conséquences l'augmentation du nombre de ménages. Le ralentissement démographique et l'émergence de ménages plus petits confortent la nécessité d'adapter et renforcer le parc de logements. En ce sens, l'objectif 3.4 du PLH vise notamment à « maintenir la diversité des logements pour répondre à la diversité des ménages » et ainsi faciliter le parcours résidentiel au sein du territoire.

En 2019, le revenu disponible (1) médian était de 20 950 €. Le territoire se situe en deçà du niveau départemental (21 300 €) et présente par ailleurs le niveau de vie le plus faible parmi les intercommunalités voisines de Loire Layon Aubance, du Choletais ou encore de Sèvre et Loire.

… mais un taux de pauvreté parmi les plus faibles de Maine-et-Loire

Avec un taux de pauvreté de 7,9%, les Mauges se placent bien en dessous du niveau national (14,5%) et figurent parmi les plus bas du Maine-et-Loire (11.4%). Cependant entre 2017 et 2018, ce taux a progressé de 0.2 point sur le territoire, alors qu'il affiche une légère baisse sur le reste du département. Cette hausse est nettement plus marquée chez les moins de 30 ans (+1.3 points) mais épargne les plus de 60 ans (-0.3 point).

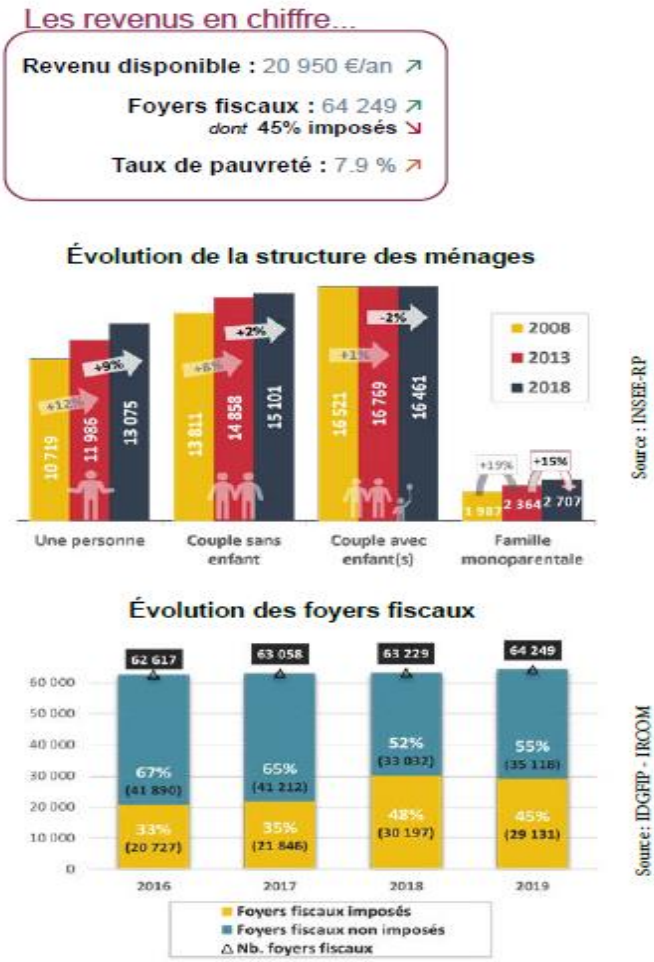

➔ ***Moins d'emploi local mais plus d'actifs***

Au cours de la période 2013-2018, le nombre d'emplois dans les Mauges s'est légèrement contracté (-350), mais s'établit à un niveau comparable à l'année 2008. Parmi ces emplois locaux, 33% sont des postes d'ouvriers, 24% d'employés et 22% de professions intermédiaires.

La population active en emploi est en hausse, avec 2000 travailleurs supplémentaires depuis dix ans. Le taux d'emploi continue ainsi sa progression pour s'établir à un niveau supérieur au département (73.8% contre 66.6%).

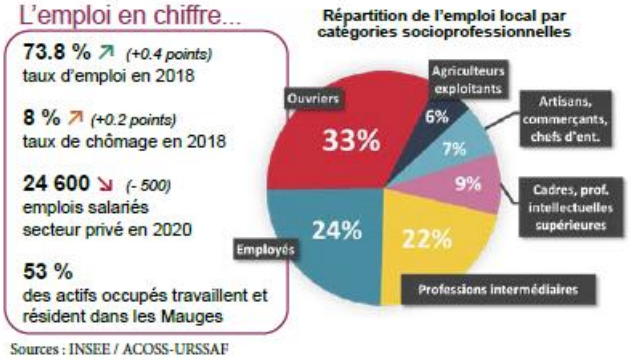

Vers une baisse du taux de chômage

En 2018, le taux de chômage (2) atteignait 8%, soit une progression de 1.6 points en dix ans. Cependant, cette tendance s'est inversée au cours des deux dernières années et la situation de l'emploi tend à s'améliorer.

Au 1er trimestre 2022, les Mauges comptaient 2 675 demandeurs d'emploi (cat. A). Grâce à la reprise économique post-covid19, ce nombre ne cesse de diminuer et le territoire enregistre -22% de demandeurs d'emploi entre mars 2021 et 2022. ■

Démographie / Population

Atouts

Un territoire de 120 000 habitants caractérisépar l'arrivée de jeunes actifs, notamment sur les franges du Pays illustrant l'influence démographique des agglomérations nantaise, angevine et choletaise

Avec 83 habitants au km2, une densité forte de population pour un milieu rural permettant une bonne densité d'équipements et une montée en gamme dans les polarités

Un solde naturel qui est toujours resté positif, avec un taux de fécondité supérieur à la moyenne

Un solde migratoire redevenu positif depuis les années 2000 après une phase d'exode rural dans les années 90

Un taux d'emploi élevé et une importance des familles de biactifs faisantde Mauges Communauté un territoire ayant des indicateurs de précarité les plus faibles du département

Faiblesses

Un nombre croissant de personnes âgées

Départ des jeunes qualifiés

Opportunités

Affirmer sa place de territoire rural et son positionnement proche des agglomérations lui permettant d'assumer un rôle au niveau régional = rôle reconnu de pôle structurant au niveau régional

Réfléchir à la bonne échelle pour le maillage des services et équipements en lien avec le déploiements des polarités

Une politique volontariste sur les services famille et personnes âgées

Menaces

Résidentialisation du territoire avec un risque debanalisation paysagère et de déséquilibre entreactifs et emplois sur le territoire

Développement différencié, fort sur les axes de flux marges mais enclavement du cœur des Mauges notamment Montrevault-sur-Evre

Enjeux 2030

Maintenir l'équilibre entre population active et population résidente

Garantir un cadre de vie agréable pour une population croissante afin d'être un territoire attractif

S'adapter aux mutations sociétales

➔ ***Des niveaux importants de construction neuve liés au desserrement des agglomérations voisines …***

Des dynamiques de croissance des résidences principales toujours plus intenses au contact de la métropole nantaise, soutenues par la forte proportion de primo-accédants sur le territoire.

…mais un accroissement des logements vacants.

Une progression continue de la vacance entre 1999 et 2014, soit une multiplication par deux du volume de logements vacants sur cette période. Néanmoins, cet accroissement des logements vacants depuis plus de 3 ans est plus marqué à Mauges-sur-Loire et Montrevault-sur-Evre.

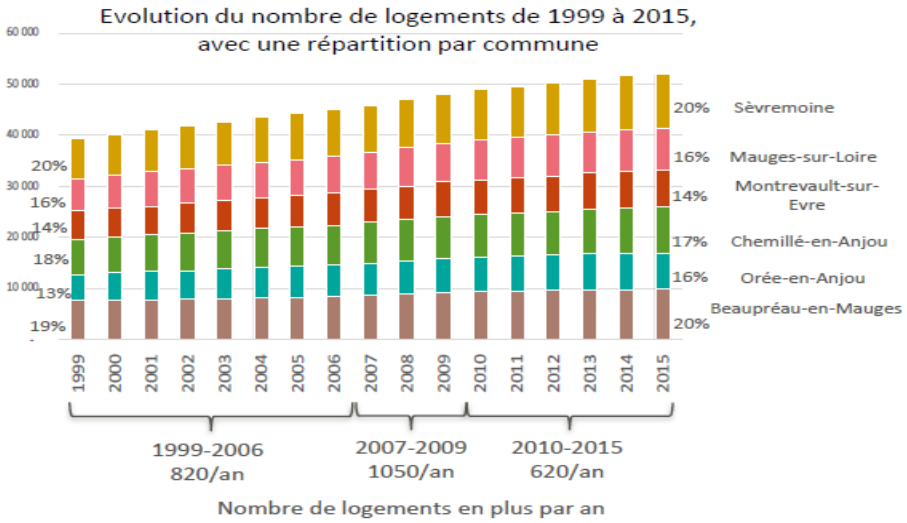

Urbanisme / Logement

Atouts

Des secteurs des Mauges qui renforcent leur attractivité vis-à-vis des pôles urbains proches ou des métropoles et agglomérations voisines

Une prise de conscience de la nécessité de poursuivre la requalification et la densification des centres-bourgs en déclinaison du SCoT et des PLU

Un parc de résidences principales globalement assez récent

Un parc locatif social bien implanté localement

Une politique de l'habitat ambitieuse : PLH récent, stratégie de relance en faveur de l'amélioration de l'habitat, projet de création d'une Maison de l'Habitat/PTRE

Une politique visant à revitaliser les centres bourgs et les ilots dégradés appelée à se renforcer (OPAH et OPAH-RU)

Faiblesses

Des formes urbaines peu diversifiées avec le lotissement pavillonnaire comme modèle dominant

Un décalage entre urbanisme préconisé et demande du marché

Une répartition inégale des logements sociaux sur le territoire et une absence de programmation concertée au niveau intercommunal (NB : ça va venir avec les outils issus de la loi ALUR et mis en évidence dans le PLH)

Une difficulté à traiter les immeubles vétustes, vacants etenclavés dans des îlots dégradés de centres bourgs

Une prise de conscience encore insuffisante de l'intérêt à conserver le patrimoine bâti

Opportunités

Des PLU adoptés récemment sur les communes nouvelles

Un 1er PLH récent mais ambitieux qui vise à agir sur les différents champs d'intervention des politiques de l'habitat : offre nouvelle de logements, amélioration du parc existant, diversification du parc pour répondre aux parcours résidentiels, etc.

Poursuite de la reconquête des centres bourgs par des opérations de renouvellement afin d'augmenter leur attractivité et de limiter l'étalement urbain

Un cadre législatif incitatif et qui place de plus en plus des EPCI en position de chef de file sur les sujets qui gravitent autour des politiques de l'habitat

Menaces

Banalisation du paysage urbain – attractivité par défaut lié auprix du foncier

Coût de construction - incluant foncier et normes réglementaires contraignantes - qui devient cher pour les primo-accédant aux revenus modestes dans les Mauges

Développement différencié, fort sur les marges et enclavement du cœur des Mauges, avec des risques de fragmentation sociale

Précarité énergétique notamment sur le parc ancien et social

Baisse d'attractivité des centres-bourgs

Tension et déséquilibre entre l'offre et la demande sur le parc locatif privé et le parc locatif social

Enjeux 2030

Aménager de façon qualitative les centres bourgs dans une logique de revitalisation, de reconquête des friches et de limitation de la consommation d'espace

Accompagner les ménages grâce à la Maison de l'Habitat, guichet de référence d'information et d'accompagnement sur le logement et l'amélioration de l'habitat

Lutter contre la précarité énergétique et l'habitat dégradé sur le territoire

Faciliter les parcours résidentiels des ménages en diversifiant l'offre de logements proposés sur le territoire

Valoriser le patrimoine bâti des Mauges et son identité architecturale

➔ ***Des nouveaux venus qui rajeunissent le territoire…***

L'arrivée d'une population jeune **a ralenti le phénomène de vieillissement commun à tous les territoires** ruraux. En effet, la structure démographique jeune portée par des ménages avec enfants (parts des 0-14 ans et des 30-44 ans supérieures aux territoires de référence) et qui se maintient grâce à l'accueil des primo-accédants.

… mais un nombre croissance de personnes âgées.

Malgré le rajeunissement de la population, les personnes âgées du territoire ne cessent d'augmenter. D'ailleurs, selon les projections démographiques à l'horizon 2030, la part de la population des plus de 60 ans sera de 36% devenant la catégorie la plus représentée dans la population des Mauges.

Évolution des 75 ans et + au sein de la population

	2006	2011	2016	Evol. 2006-2016
CA Mauges Communauté	9 357	10 540	11 178	+19%
CA du Choletais	7 931	9 057	10 029	+26%
Maine - et - Loire	64 768	72 829	77 258	+19%
Pays de la Loire	297 267	337 836	361 456	+22%
France métropolitaine	5 124 108	5 722 180	6 047 132	+18%

Source : INSEE 2006-2016

D. Services à la population

a) Social

Le territoire compte actuellement cinq Maisons « France Services ». Elles se situent à Beaupréau, Chemille, Orée d'Anjou et Montrevault sur Evre et Mauges sur Loire qui accueille les permanences de plusieurs services (CAF, CNAM, MDS, PMI, …). La commune de Sèvremoine est aux prémices d'une réflexion pour porter un projet d'accueil et d'accompagnement des citoyens. Une antenne de pôle emploi existe à Beaupréau-en-Mauges. La Mission Locale du Choletais à des antennes dans les MSAP existantes et dans les communes déléguées de Drain, Saint-Macaire-en-Mauges et St-Pierre-Montlimart.

b) Petite enfance et enfance-jeunesse

➔ ***Des structures d'accueil de la petite enfance peu nombreuses…***

Les structures d'accueil de la petite enfance sont peu nombreuses sur le territoire avec un taux de couverture beaucoup plus faible (6%) qu'à échelle départementale (13%). Et pourtant, la politique d'équipement menée depuis 10 ans, tend à améliorer la situation. Il faut ajouter à ceci la mobilisation du privé sur cette question. En effet, on peut noter la création de structures d'accueil collectives telles que les Maisons d'assistantes maternelles et les micro-crèches privées qui ont permis de compléter l'offre de mode de garde collectifs sur le territoire. Malgré ces évolutions, la garde à la journée est principalement assurée par des assistantes maternelles.

Nombre d'enfants accueillis chez un assistant maternel pour 100 enfants de moins de 6 ans

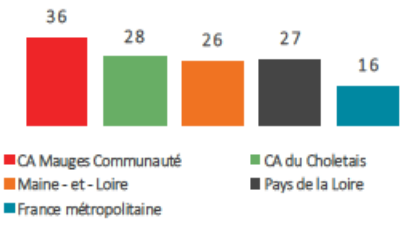

Source : CAF 2016 (pour les EPCI, estimation à partir des communes)

En 2016, il y avait 36 enfants de l'EPCI accueillis chez les assistants maternels pour 100 enfants de moins de 6 ans.

Nombre de places en structure petite enfance pour 100 enfants de moins de 3 ans

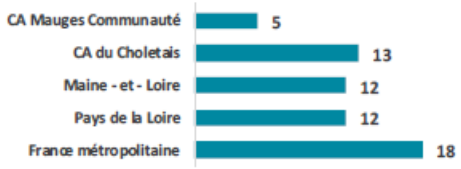

Nb total de places présentes dans le territoire : 282

Source : CAF 2016

En 2016, le nombre de places d'accueil collectif petite enfance était de 5 pour 100 enfants de moins de 3 ans pour la CA Mauges Communauté.

... mais la situation s'améliore

Les structures d'accueil périscolaires sont en revanche plus nombreuses, et ont connu une forte augmentation (multiplication par trois). Elles étaient présentes dans l'ensemble des communes et disposaient de 1171 places d'accueil. De plus, l'ensemble des communes des Mauges s'engage dans une démarche partenariale avec la Caisse d'allocations familiales (CAF), dans le cadre d'une convention territoriale globale. Son objectif est de renforcer l'efficacité, la cohérence et la coordination des actions en direction des habitants.

Petite enfance/enfance/jeunesse

Atouts

- Un réseau associatif très développé
- Un fort développement des structures d'accueil de la petite enfance (haltes garderies, crèches publiques et privées, Maisons d'Assistantes Maternelles, relais d'assistantes maternelles...)
- Une présence importante des assistantes maternelles
- Accueil de loisirs présent en nombre
- Un réseau intercommunal de l'animation jeunesse (foyers des jeunes, espaces jeunes, points infos jeunesse via les centres sociaux notamment...)
- Une offre scolaire et périscolaire développée

Faiblesses

- Disparité territoriale concernant les serviceset les équipements
- Offre inégale en matière d'accueil de loisirs enfance
- Lourdeur du travail et nécessaires connaissances techniques et RH pour les bénévolesdes associations
- Difficultés de mobilités des jeunes

Opportunités

- Réalisation de schéma de services sur l'ensemble des communes
- Politique nationale CNAF en faveur du développement de places d'accueil collectif
- Des initiatives privés qui se développent
- Dynamisme démographique

Menaces

- Réduction budgétaire des collectivités (quelle priorité donnée à l'accueil collectif petite enfance, relativement coûteux dans ce contexte)
- Fragilité des associations : épuisement du bénévolat

Enjeux 2030

Développer et harmoniser l'offre de services sur le territoire pour couvrirles besoins du public petite enfance/enfance et notamment la jeunesse
Développer une offre de services spécifique et adaptée aux différentes tranches d'âges
Expérimenter de nouvelles réponses aux besoins du public petite enfance / enfance / jeunesse
Soutenir les associations

c) Santé

➔ ***L'offre en professionnels de santé est fragile à 10 ans…***

En effet, 77 médecins généralistes sont en activité dont 37 médecins âgés de plus de 55 ans. Néanmoins, des contrastes persistent entre les communes avec Montrevault-sur-Evre qui reste la moins bien dotée. Le territoire se caractérise par un fort dynamisme dans la construction de maisons de santé avec 9 en activité. Globalement, le territoire encourage le regroupement dans les Maisons de Santé, correspondant aux attentes en termes de pratiques professionnelles des médecins, bien que cela peut rallonger la distance d'accès pour certains habitants.

…mais un accès satisfaisant aux établissements hospitaliers.

Trois établissements de santé, exerçant des activités de médecine polyvalente et de soins de suite (court, moyen et long séjour), sont présents sur le territoire.

- ≥ L'hôpital public à Chemillé « Lys Hyrôme » rassemble les hôpitaux de Vihiers et Chemillé.
- ≥ Sur le site de Vihiers l'hôpital possède 30 lits en Unité de Soins de Longue Durée (USLD) et 20 lits en Soins de suite et de Rééducation (SSR) (148 lits d'EHPAD). Le site de Chemillé possède 10 lits en médecine et 23 lits en Soins de Suite et de Réadaptation (122 lits d'EHPAD)
- ≥ L'hôpital privé « St Martin » de Beaupréau : composé d'un Service de soins Longue Durée de 40 lits et d'un service de médecine de Soins de Suite et de Réadaptation de 30 lits.
- ≥ Le Village Santé Saint Joseph de Chaudron en Mauges est composé d'un hôpital privé de proximité comprenant un Service de Soins de Suite et de Réadaptation de 16 lits et d'un service de médecine pour une prise en charge ponctuelle de 8 lits.

L'étude des pôles d'attraction pour les hospitalisations de court séjour montre que la population de Mauges communauté se dirige principalement vers 3 établissements de santé : le CH de Cholet, la polyclinique de Cholet et le CHU d'Angers (respectivement 29%, 18% et 13% des recours). 71% de la population reste dans des établissements de Maine-et-Loire.

Santé

Atouts

Contrat Local de Santé de Mauges Communauté
Maillage du territoire par 4 établissements de santé locaux et 9 maisons de santé
Un territoire entièrement couvert par les services de soins (SSIAD, équipes mobiles…)
Mise en réseau des professionnels de santé
Une MAÏA co-portée par 3 CLIC dont le CLIC de Mauges Communauté permettant d'aider au décloisonnement du sanitaire, social et médico-social favorisant ainsi le parcours de la personne âgée

Faiblesses

Une couverture médicale et paramédicale qui s'amenuise
Disparité territoriale
Déficit voire absence de certains spécialistes (ergothérapeutes, dentistes…)

Opportunités

Réalisation de schémas de santé à l'échelle des communes
Projets de CPTS en réflexion
Arrivée de nouveaux médecins habitués à travailler en réseau entre eux et avec les autres

Menaces

Désertification médicale : manque de praticiens sur certaines zones
Pyramide des âges des médecins

Enjeux 2030

Conduire une politique de prévention et de promotion de la santé/environnement sur des thèmes émergents : activités physiques / santé, lutte contre les addictions
Renforcer la thématique santé mentale
Soutenir les projets locaux par la mise en place d'appels à projets
Animer et coordonner des actions santé en collaboration avec les animateurs santé communaux

➔ ***Les services et des structures d'accueil pour personnes âgées sont importants…***

L'offre à destination des personnes âgées est diversifiée et répond à la demande (avec un taux d'équipement en établissements médicalisés de 185 lits pour 1 000 personnes de 75 ans et plus contre 137 ‰ dans le département 99 ‰ dans la région) avec cependant la présence de personnes en GIR 6 et 5 en EHPAD et l'insuffisance de capacités installées pour prendre en charge les personnes âgées désorientées au sein d'unités dédiées (UPAD, PASA, UPHA et UHR).

Également, l'offre en établissements pour adultes en situation de handicap est plus élevée sur le territoire que dans le département et la région. Néanmoins, l'offre pour adultes handicapés vieillissants est limitée. L'offre de santé à domicile est satisfaisante avec un territoire couvert par les services infirmiers à domicile, les services d'aide et de soins à domicile, d'hospitalisation à domicile et d'Equipe spécialisée Alzheimer avec des difficultés d'accès à ces services pour certains territoires. Le territoire est partiellement couvert par les plateformes de répit.

…mais l'offre en établissements pour enfants et adolescents en situation de handicap est inférieure à la moyenne départementale et régionale.

Avec un taux d'équipement en établissements de 4,83 places pour 1 000 habitants de moins de 20 ans, contre 9,38 ‰ en Maine-et-Loire et 8,27 ‰ en Pays de la Loire, les Mauges sont déficitaires en terme de structures.

Dans le cadre du CLS, de nombreuses actions ont vu le jour et notamment, la création d'un Centre local du handicap dont les objectifs sont : d'informer, de conseiller et d'accompagner les personnes en situation de handicap dans les démarches administratives et d'animer le réseau d'acteurs du handicap à l'échelle du territoire de Mauges Communauté.

Personnes âgées

Atouts	Faiblesses
Un réseau associatif très développé Une implication sociale des séniors au-delà de leur rôle de consommateurs ou de l'aspect perte d'autonomie (investissement dans le domaine associatif notamment) De plus en plus d'anticipation du vieillissement par les jeunes retraités sur le volet adaptation de l'habitat Un bon maillage de services d'accompagnement, d'aides et de soins à domicile Une offre d'hébergement pour personnes âgées de proximité Existence d'un CLIC de Mauges Communauté Nombreuses actions collectives menées par les acteurs dans le domaine gérontologique Une MAÏA co-portée par 3 CLIC dont le CLIC de Mauges Communauté permettant d'aider au décloisonnement du sanitaire, social et médico-social Signature d'un Contrat Local de Santé de Mauges Communauté	Un nombre croissant de personnes âgées Des difficultés à maintenir un réseau d'aide à domicile qui s'appuie sur le bénévolat : connaissances techniques et RH à acquérir pour les bénévoles des associations L'absence d'hébergement d'urgence (Hospitalisation des personnes aidées sans raison médicale : engorgement des urgences – Alzheimer) Peu d'actions en faveur des aidants en proximité Déficit des accueils pour les personnes handicapées vieillissantes Complexité du système et manque de lisibilité pour coordonner le parcours de la personne sur un territoire d'intervention non homogène
Opportunités	**Menaces**
Regroupement d'acteurs du secteur gérontologique pour travailler en coopération sur des projets (DIVADOM, DAC) Existence d'un observatoire gérontologique alimenté par le CLIC en lien avec le Conseil départemental Un nombre croissant de personnes âgées qui conduit à la création de nouveaux services et d'une activité économique (silver économie) Lancement de plusieurs PLH et OPAH sur le territoire évolution technologique (domotique, système d'information) évolution règlementaire et culturelle tournée vers la Prévention	Multiplicité d'acteurs intervenants dans le même champ rendant difficile l'accès à l'information sur l'existant pour les personnes âgées Dispersion et non concertation dans la mise en œuvre des actions de prévention (qui fait quoi dans le domaine de la prévention ?) Des fermetures d'établissements Multiplicité des financeurs et des donneurs d'ordre Problème d'attractivité des accueils de jour de des hébergements temporaires liés au cout financier d'accès aux services

Enjeux 2030

Asseoir la coordination au niveau gérontologique pour le public concerné
Accompagner, coordonner la transformation de l'offre de services et soutenir le développement des initiatives locales en s'appuyant sur l'expertise des agents en vue d'anticiper l'avancée en âge et l'accroissement du nombre de personnes âgées
Maintien de l'animation locale par des actions de prévention et de soutien aux aidants

Personnes en situation de handicap

Atouts	Faiblesses
Une implication sociale des aidants au-delà de leur rôle De plus en plus de demande de solution inclusive Un bon maillage de services d'accompagnement, d'aide et de soins à domicile Des établissements d'hébergement sur le territoire Existence d'un CLH à Mauges Communauté Des acteurs engagés pour développer l'offre	Un nombre important de personnes en situation de handicap Des difficultés à maintenir un réseau d'aide à domicile qui s'appuie sur le bénévolat : connaissances techniques et RH à acquérir pour les bénévoles des associations Problème de compétences des professionnels en services d'aide à domicile Déficit des accueils pour les personnes handicapées vieillissantes Complexité du système et manque de lisibilité pour coordonner le parcours de la personne sur un territoire d'intervention non homogène

Opportunités	Menaces
Regroupement d'acteurs du secteur pour travailler en coopération sur des projets (DAMAR) Existence d'un observatoire alimenté par le CLH en lien avec le Conseil départemental Lancement de plusieurs initiatives tels que le logement inclusif, l'équipe mobile Lancement de la Communauté 360	Dispersion et non concertation dans la mise en œuvre des actions Logique de bassin de vie plutôt que de territoire Des refus d'extension d'établissements Problème de compétences des professionnels en services d'aide à domicile

Enjeux 2030

Asseoir le guichet unique pour le public concerné
Maintenir l'animation locale par des actions de sensibilisation de la population et des professionnels
Développer la transversalité des actions avec les autres politiques de Mauges Communauté
Accompagner et coordonner la transformation de l'offre de services et le développement des initiatives locales

d) Equipements culturels et de loisirs

➔ ***L'offre en équipements culturels et sportifs des Mauges est riche et variée.***

Elle comprend notamment :

- Un réseau très dense de bibliothèques, seules 3 communes déléguées n'en disposent pas ;
- 10 salles de cinéma ;
- 11 salles de spectacles, dont deux de taille importante, à Beaupréau (Centre Culturel de la Loge, 712 places) et Chemillé (Théâtre Foirail, ouvert en 2008, 783 places) ;
- 1 écoles de musique et 1 écoles de danse dans chaque commune.

Ces équipements sont par ailleurs complétés et soutenus par Mauges Communauté via le service culture « Scènes de Pays » avec une programmation pluridisciplinaire professionnelle de spectacles vivants : cirque, danse, chanson, musique, famille… à destination du tout public et des scolaires. « Scènes de Pays » une scène conventionnée d'intérêt national « Art en territoire » : 50 spectacles / an sur 20 lieux différents /30 000 spectateurs.

- Des festivals : les Z'Ecléctiques, Rivage des voix, les Balades Secrètes >> en partenariat avec Scènes de Pays
- Des références littéraires : Julien Gracq et Joachim Du Bellay
- Des équipements : le Théâtre Foirail, la Loge
- Patrimoine : des petites cités de caractères, des sites classés : Champtoceaux / Orée-d'Anjou, Saint-Florent-le-Vieil / Mauges-sur-Loire, Courossé – La Chapelle-saint-Florent / Mauges-sur-Loire, patrimoine industriel / Sèvremoine – L'Èvre / Montrevault-sur-Èvre.

Depuis 2019, une démarche est engagée par Mauges Communauté sur la question du patrimoine. La présente mission a un double objet :

- D'une part, il s'agit d'impulser et d'animer une démarche locale, collective et participative sur le patrimoine matériel et immatériel à l'échelle de Mauges Communauté. Cette consultation doit mobiliser l'ensemble des acteurs locaux concernés afin de dresser une photographie dynamique des qualités et des initiatives en cours, et d'échanger avec chacun sur ce que pourrait être le projet patrimonial à l'échelle de Mauges Communauté.
- D'autre part, cette consultation, à son issue, doit permettre aux élus et acteurs du territoire de développer une vision commune du patrimoine des Mauges, en termes de connaissances, de protection et de valorisation du patrimoine, et surtout d'identifier les potentialités offertes par la dynamique patrimoniale pour l'attractivité et le développement du territoire, incluant les transversalités avec les autres politiques.

Les équipements et associations sportives sont également bien représentés :

- 7 piscines, dont deux bassins couverts, à Beaupréau et Chemillé ; un futur centre aquatique à Mauges sur Loire ;
- 120 équipements couverts ;
- Plus de 200 terrains extérieurs.

Culture et Patrimoine

Atouts

Structuration de la lecture publique sur le territoire avec mise en réseau des bibliothèques sur l'ensemble des communes nouvelles et forte densité des bibliothèques
Vie culturelle dense :
> Offre culturelle dynamique et diversifiée
> Projet artistique et culturel labellisé par l'état dans le domaine des arts vivants : Scènes de pays, scène conventionnée « artistes en territoire »
> Implication des établissements scolaires dans une programmation artistique et culturelle à destination des élèves du territoire
> Existence d'un maillage de salles en configuration spectacle
> Existence de lieux patrimoniaux
> Dynamisme de la vie culturelle associative / pratique amateur : musiques actuelles, danse, théâtre, cinéma, ludothèque, festivals
> Actions culturelles de proximité importantes
écoles de musique sur l'ensemble du territoire
Mise en valeur du patrimoine et notamment industriel
Les Cahiers des Mauges, outil de valorisation du territoire

Faiblesses

Disparité des réseaux à l'échelle du territoire (écoles de musique, réseaux des biblio- thèques...)
Une mobilisation du bénévolat de plus en plus difficile
Initiatives à conforter autour des pratiques amateurs
Manque de lisibilité des richesses patrimoniaux (diffuses) du territoire en interne et enexterne
Peu de connaissance des sites patrimoniaux (non inventoriés)

Opportunités

Une offre culturelle professionnelle de qualité
Des coopérations en devenir avec les territoires limitrophes
Des coopérations à mener avec les différents acteurs du territoire : croiser culture, patrimoine, économie, environnement, tourisme...
Un projet culturel autour des arts vivants à l'échelle de Mauges Communauté
Une démarche patrimoniale lancée
Une dynamique autour de la musique actuelle
Une réflexion sur un Contrat Local d'Education Artistique

Menaces

Offre culturelle concurrentielle professionnelle en interne et en externe : multiplicité des salles et des programmations
Contexte de diminution des financements publics en faveur des actions culturelles
Baisse du budget culture des ménages

Enjeux 2030

Enraciner davantage une offre culturelle professionnelle de qualité sur un territoire rural afin de renforcer son identité, son rayonnement et d'en faire un atout de développement
Une démarche patrimoniale pour révéler les richesses du territoire et faire du patrimoine un levier de développement et d'attractivité
Accompagner les initiatives locales dédiées aux musiques actuelles
Développer les liens entre tourisme, patrimoine, culture et économie (mécénat)
Favoriser des coopérations avec les territoires limitrophes et en interne
Favoriser l'élargissement des publics et l'accès à l'information, à l'offre culturelle

e) Infrastructure et mobilités

Des enjeux de mobilité importants à tous les niveaux

➔ ***Un réseau routier efficace et en amélioration ….***

L'insertion de Mauges Communauté dans les réseaux d'infrastructure routière est satisfaisante. Sa situation au croisement de trois grandes agglomérations rend le territoire très accessible. En interne, le maillage s'organise principalement autour de Beaupréau et Chemillé, et « en peigne », vers la Loire. La desserte routière est par ailleurs appelée à s'améliorer, avec la mise en 2 x 2 voies de la liaison Cholet-Beaupréau-Ancenis.

…mais une faiblesse des transports en commun.

Le réseau de transports en commun interurbain est beaucoup moins bien développé. Le réseau ferré est situé en périphérie du territoire et peut compter sur des gares à fort potentiel (Ancenis, Cholet, Chemillé et Clisson) ayant un nombre important d'arrêts quotidiens et de nombreuses possibilités de destinations (accentués par le cadencement mi-2017) ; mais aussi sur un réseau de petites gares avec de fortes possibilités de développement (la gare de Torfou).

Une forte utilisation par les actifs de la voiture…

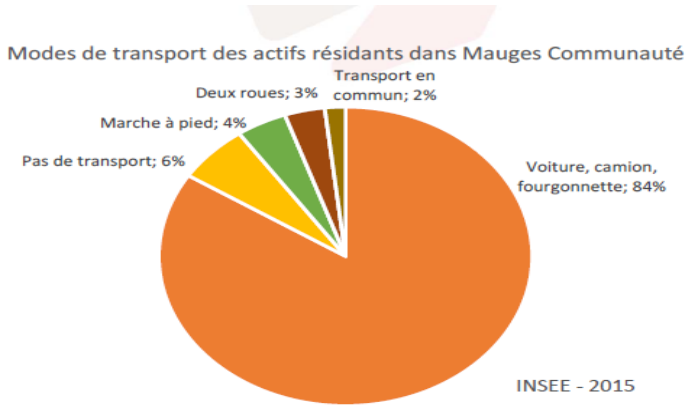

…mais une situation qui s'améliore et des solutions alternatives qui existent

L'impulsion donné au renforcement des pôles s'est traduite en matière de mobilité :

- Repositionnement de la gare de Torfou - Le Longeron – Tiffauges, sur la ligne rénovée Clisson- Cholet comme pôle multimodal pour l'ensemble du bassin environnant
- Renforcement du transport à la demande avec rabattements vers la gare d'Ancenis pour le secteur d'Orée d'Anjou, vers celle de Chalonnes pour La Pommeraye – Montjean et vers celle de Clisson pour le secteur Ouest de Sèvremoine

En outre, les solutions mises en œuvre (transports scolaires, transport solidaire, TAD, Moojsolidaire, Gare mobile, service vélo) viennent apporter une offre de proximité à des publics spécifiques, aux côtés de la desserte par les lignes TER et Aleop ainsi que du maillage d'aires de covoiturage. Ces acquis permettent au territoire des Mauges d'entamer une phase d'enrichissement de son dispositif à travers l'élaboration du plan mobilité 2030 qui viendra définir la stratégie mobilité de Mauges Communauté avec des enjeux forts autour de l'intermodalité, de connexions avec les services mobilités des territoires voisins, des développements de liaisons douces….

Infrastructures et Mobilités

Atouts	Faiblesses
Une situation géographique favorable au croisementde 3 agglomérations avec une bonne insertiondans les réseaux d'infrastructure routière	Une desserte routière interne à améliorer : miseen 2x2 de l'axe Beaupréau-Ancenis pour un désenclavement du cœur des Mauges
Une desserte ferroviaire de périphérie à fort potentielUn	Un réseau de transports en commun peu développé
transport solidaire très présent et dynamique	et peu adapté aux besoins en milieu rural
Un Transport à la demande sur deux communes pour la mobilité des publics précaires en situation de fragilité sociale et économique	Un réseau de liaisons douces à développer pour desservir les pôles de services et les centre-bourgs
Un territoire rural avec un fort dynamisme économique -> 45% de flux domicile-travail interne au territoire	Un manque d'information et de liant entre les offresde mobilités proposées
	Une forte prédominance de la voiture individuelle

Opportunités	Menaces
AOM sur son territoire permettant le développement et la structuration des services de mobilités adaptés aux demandes du territoire	Isolement des personnes les plus fragiles non-motorisées (personnes âgées, revenus modestes…)
Développement de l'intermodalité entre les réseaux avec la compétence transport interurbain à la Région	Inégalité de l'offre de mobilité sur le territoire
Plan de mobilité en cours d'élaboration	

Enjeux 2030

Développer et structurer l'offre de transport public sur le territoire (Transport A la Demande (TAD), lignes régulières…).

Mettre en oeuvre un réseau d'itinéraires et d'infrastructures cyclables à l'échelle du territoire

Soutenir les projets routiers et ferroviaires structurants pour faciliter les déplacements entre les communes et leurs bassins de vie

Accompagner et soutenir les entreprises pour faciliter les déplacements des salariés

2. Economie, agriculture et tourisme

A. Économie

Un pôle économique majeur labellisé « territoire d'industrie »

➔ ***L'économie est au cœur du territoire…***

Mauges Communauté se caractérise par **un mode de développement économique très original** dans la mesure où il trouve d'abord sa source dans l'esprit d'entreprise de la population, et non dans l'arrivée d'entreprises extérieures (9 100 entreprises) Cette dynamique interne a fait du Pays des Mauges **un bassin d'emploi majeur** (41 000 emplois publics et privés). Elle a aussi engendré **une répartition de l'emploi sur tout le territoire**, sans la forte concentration dominante en France.

…mais la dépendance vis-à-vis de l'extérieur s'accroît

L'emploi continue à croître nettement sur le territoire mais le territoire devient de **plus en plus résidentiel**, accueillant de nombreuses personnes qui n'y travaillent pas.

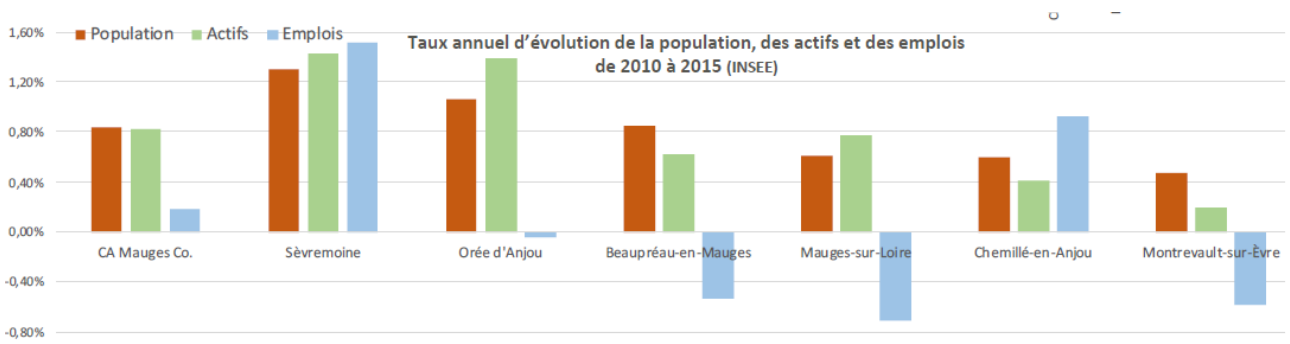

➔ ***Le secteur industriel est toujours très présent…***

Les Mauges restent un pays industriel (2ème bassin industriel des Pays de la Loire) : avec l'agriculture**, l'industrie donne sa tonalité au territoire** et représente plus du quart de l'emploi. Globalement, **les emplois du secteur sont en baisse** mais **sa vitalité demeure.** Ainsi sans compter les secteurs du textile et de la chaussure, l'emploi industriel progresse très fortement (+45% entre 1993 et 2007, contre une progression moyenne de 16% en Pays de Loire et 9% en Maine-et-Loire).

…mais les Mauges se diversifient.

Globalement, l'économie des Mauges reste très **marquée par une orientation industrielle et productive** même si le territoire s'est largement diversifié, notamment dans les services. D'ailleurs, l'intensité de la création d'emplois dans ce domaine a permis de combler une partie des destructions d'emplois industriels et agricoles sur le territoire. Le territoire « Choletais-Mauges » a été identifié « Territoires d'industrie » lors du Conseil national de l'industrie du 22 novembre 2018. Il s'adresse aux territoires les plus industriels du pays et vise à les accompagner dans la mise en place de leurs projets, pour lever les freins au développement industriel (foncier, compétences, etc.).

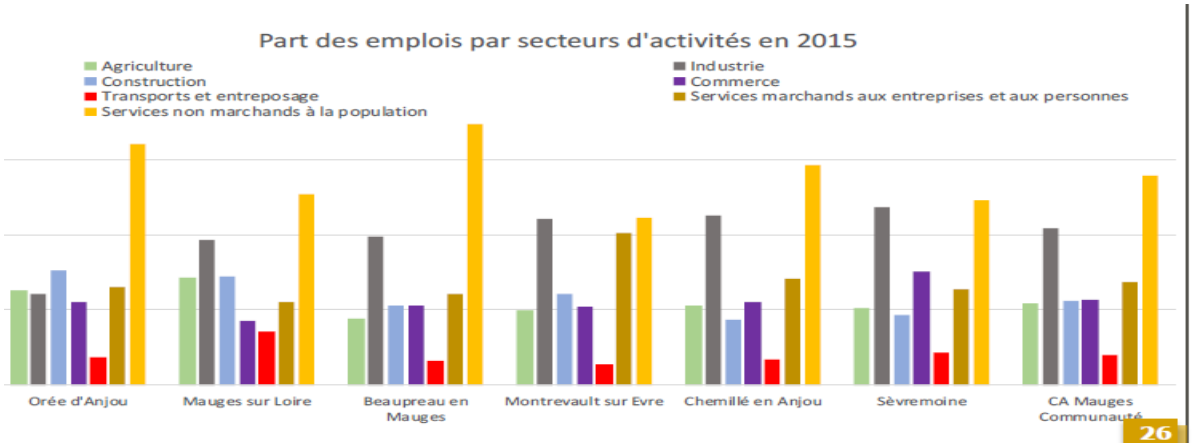

Economie

Atouts

Fort tissu industriel : près de 3 800 entreprises dont une majorité de PMI et PME
Gros bassin d'emploi : plus de 40 000 emplois
Activité économique diversifiée et repartie sur l'ensemble du territoire
Bonne capacité d'accueil des entreprises dans des zones aménagées
THD dans les zones d'activités
Présence de fleurons économiques : des leaders nationaux et européens
Niveau d'équipement de commerce et de services le plus élevé du département
Qualité de la main d'œuvre
Un esprit d'entreprenariat fort

Faiblesses

Vieillissement des chefs d'entreprise
Une économie peu tertiarisée et très spécifique
Offre insuffisante en produits d'équipements de la personne et de la maison à cause de la proximité des agglomérations
Territoire plus résidentiel
Faiblesse des infrastructures routières sur l'axe Nord-sud
Déficit d'image des entreprises et des métiers manufacturiers

Opportunités

Résilience du territoire
Développement de l'économie circulaire (laquelle veut que le déchet d'une industrie soit recyclé en matière première d'une autre industrie ou de la même)
Labélisation Territoire d'Industrie avec le Choletais
Développement d'une politique de l'emploi, la formation, la découverte des métiers
Appui à l'innovation des entreprises
Développement du THD sur le territoire
Le projet Synergie, projet phare

Menaces

Conséquences économiques de la crise sanitaire
Contexte concurrentiel croissant (national et international)
Un décalage d'attractivité des commerces fort entre le centre-ville et la périphérie
Accélération des achats sur internet
Des difficultés de recrutement pour la filière production
Des problèmes de transmission à moyen terme notamment dans le commerce

Enjeux 2030

Favoriser l'urbanisme circulaire (intégrer la réflexion « circularité » aux projets d'aménagement)
Mise en place d'une planification foncière /
La politique immobilière : doter la collectivité d'un outil de portage immobilier
Répondre au besoin de proximité et de qualité de l'offre commerciale
La formation : enjeux d'innovation et de développement des entreprises
Attractivité du territoire : attirer de nouveaux salariés et compétences

L'agriculture : second pilier du territoire

➔ ***Une composante forte de l'économie des Mauges…***

L'agriculture constitue, avec l'industrie, un des deux piliers de l'économie du Pays. Elle demeure un acteur structurant du territoire, tant en termes d'occupations des sols, que d'emplois et d'identité locale. La surface qui lui est consacrée recule modérément depuis 10 ans et l'économie agricole est très diverse. Portée par l'élevage et notamment bovin (viande et lait), elle s'appuie également sur les grandes cultures de céréales ainsi que sur des productions plus spécialisées (viticulture, arboriculture, plantes médicinales, etc.). Elle présente des signes tangibles de qualité, notamment la production de viande bovine AOC « Maine-Anjou ». Outre le nombre d'emplois directs qu'elle fournit, l'agriculture est également adossée à une industrie agro-alimentaire performante et en plein développement depuis une vingtaine d'années.

…qui connaît des mutations.

Dans le même temps, elle se diversifie avec une pluralité de pratiques : vente en circuits-courts, transformation de produits, production d'énergie, hébergement touristique...Les actions menées actuellement vont dans le sens d'une dynamisation des initiatives économiques et de la création de richesses nouvelles en :

- ≥ Optimisant la viabilité (rémunération), la vivabilité (conditions de travail) et la transmissibilité (capacités d'adaptation de l'outil) de son exploitation
- ≥ Valorisant les productions locales par la vente directe, les circuits courts
- ≥ Encourageant les initiatives d'offre de loisirs et d'hébergement à la ferme
- ≥ Développant la production d'énergies renouvelables en agriculture…
- ≥ Maintenant une agriculture diversifiée garante de la préservation de la biodiversité et des paysages, notamment de bocage

Agriculture

Atouts

80 % du territoire des Mauges de surface agricole utilisée (120 000 ha)
Population active agricole représente 12 % de la population active des Mauges (2e pilier économique)
Maillage dense d'exploitations et de CUMA
(2 100 exploitations professionnelles et 3100 chefs d'exploitation et associés)
Développement du salariat : 2 200 ETP
Marqueurs identitaires = l'élevage bovin viande et lait
Proximité d'outils de collecte et de transformation
Développement des circuits alimentaires de proximité (PAT)

Faiblesses

Forte concentration des moyens de production avec des tailles d'entreprises qui augmentent et descapitaux de plus en plus importants (disparition d'un tiers des entreprises et d'un quart des exploitants en 10 ans)
Fléchissement du nombre d'installations depuis 2010
Productions agricoles ancrées sur des « produits de masse » = forte dépendance au Marché, à la réforme de la PAC (soutiens aux filières)

Opportunités

Diversification des revenus et diminution de la vulnérabilité au marché : Production d'énergies renouvelables et Agrotourisme
Une dynamique de l'installation toujours à entretenir
> Attrait pour cette région agricole
> Arrivée d'hors cadres familiaux dans l'agriculture
Forte demande en salariat avec la mise en place de groupement d'employeur

Menaces

Obligation d'une meilleure gestion de l'eau
Volatilité des prix des produits agricoles et des intrants (énergie, aliments…) : capacité à gérer les risques
Fort départ à la retraite
La reprise d'exploitation nécessite une forte capacité financière pour racheter les parts sociales : risque de reprise par investisseurs extérieurs avec vision spéculative (quelles nouvelles formes de reprise en agriculture)
Des fermetures d'outils d'abattage et de transformation de proximité
Evolution de l'élevage qui pose des interrogations sur le paysage bocager

Enjeux 2030

Accompagner toutes les agricultures dans la transition écologique (biodiversité, eau…)
Favoriser l'agriculture bas carbone
Favoriser le Manger Local
Favoriser l'installation de nouveaux agriculteurs, jeunes ou moins jeunes
Concilier urbanisme et agriculture

Tourisme : levier d'activités pour le territoire

➔ ***Des flux touristiques d'ampleur limitée…***

D'un point de vue économique strictement quantitatif, les flux directs touristiques ne constituent pas un enjeu de premier rang pour le territoire. En termes d'emploi, les deux secteurs les plus directement corrélés avec une éventuelle économie touristique, l'hôtellerie, les services culturels et de loisirs sont sous-représentés. La population touristique est relativement limitée.

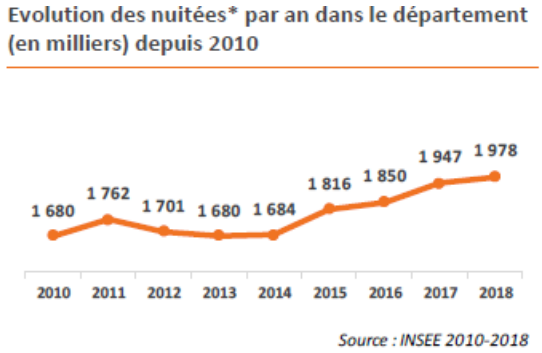

De 2010 à 2018, le nombre de nuitées du département (hôtels + campings) est passé de 1 680 à 1 978.

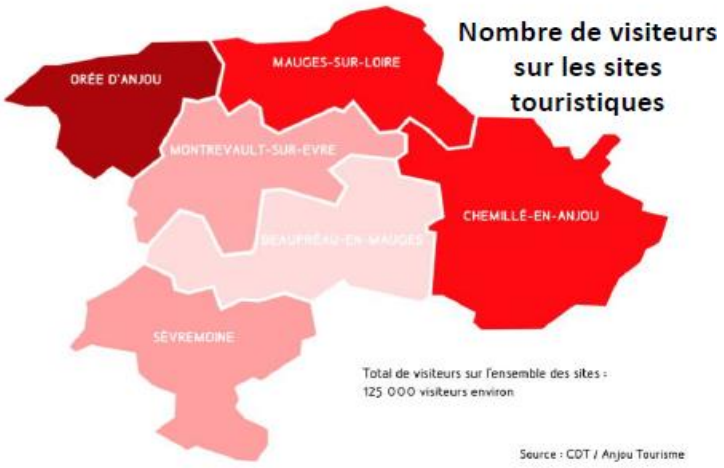

… mais un potentiel économique en développement

Le territoire a de nombreux atouts à faire valoir pour développer l'activité touristique : La Loire, des circuits de randonnées importants, des sites et musées, une qualité paysagère, la Loire à vélo…. Il s'agit aujourd'hui de mettre en œuvre la stratégie touristique autour du tourisme d'affaires. Le tourisme d'affaires est la combinaison d'activités liées à la fois au tourisme (hébergement, transport, restauration, loisirs, etc.) et au monde professionnel. Il ne s'agit aucunement de choisir le tourisme d'affaires au détriment du tourisme de loisirs mais de s'appuyer prioritairement dans un premier temps sur le tourisme d'affaires pour construire et promouvoir l'attractivité du territoire et l'offre touristique des Mauges. Pour mener à bien cette nouvelle politique, Mauges Communauté a fait le choix de créer en 2019 une société publique locale (SPL) « Osez Mauges » en lieu et place des deux associations existantes et de l'EPIC (Établissement Public Industriel et Commercial).

Tourisme

Atouts	Faiblesses
Stratégie définie autour du tourisme d'affaires Création d'un outil à l'échelle de Mauges : SPL OsezMauges Flux touristique important généré par la LoireFort potentiel de visiteurs autour de Nantes, Angers et Cholet Forte densité de population sur le territoire Diversité des activités autour de la littérature, du patrimoine, de l'oenotourisme, de la gastronomie, du végétal, des activités de pleine nature… Des sites de visite qui travaillent en réseau Réseau de circuits de randonnées (Loire à vélo…)	Inégalité de l'offre touristique sur le territoire Offre d'hébergement et restauration de qualité inégale sur le territoire Espace doté d'un patrimoine bâti et naturel méconnu Résidences secondaires à proximité de la Loire en baisse Difficulté à faire rester les touristes sur le territoire Visibilité et identité du territoire
Opportunités	**Menaces**
Une vision plus affirmée des collectivités sur cette thématique Lancement d'une démarche de marketing territorial Un territoire densément peuplé Activités autour de l'itinérance (Vélo, VTT, …) Un secteur économique qui évolue et qui fait bouger les modèles établis. Un patrimoine bâti industriel et naturel qui commence à être mise en valeur Lancement d'une démarche de tourisme durable en lien avec le PCAET	Un budget loisir en baisse Un secteur concurrentiel sur le tourisme « Loire » Fragilité de sites de visite sur le territoire

Enjeux 2030

Marketing territoriale : promouvoir le territoire et sa diversité
Tourisme d'affaires : mise en réseaux des acteurs éco du territoire, monté en gamme des prestataires, attractivité du territoire
PCAET : Développer le tourisme durable
Conforter l'offre touristique existante dans sa diversité
Développer le tourisme sur le territoire en lien avec la culture, le patrimoine

B. L'état des services

Une cohésion préservée grâce à une gamme de service présente sur l'ensemble du territoire

➔ ***Un maillage dense d'équipement et de services de proximité…***

Les équipements et services de base (écoles, coiffeurs, supérettes, boulangerie,) sont bien répartis sur tout le territoire. Très peu de communes n'en disposent pas. 1 700 commerces, services et café-hôtels-restaurants, répartis sur la quasi-totalité des anciennes communes – aujourd'hui communes déléguées (seules 2 communes n'accueillent aucune activité commerciale ou de service). Ce maillage commercial est par ailleurs complété par une offre non sédentaire importante, avec plus d'une vingtaine de marchés, plus de 260 exploitations proposant de la vente directe ou encore 6 AMAP.

… mais un niveau d'équipements moindre par rapport à la moyenne départementale

Il existe toutefois des contrastes internes avec des secteurs plus équipés tels que Mauges-sur-Loire, Beaupréau-en-Mauges au regard de leur population auxquels s'ajoutent Chemillé-en-Anjou et Sèvremoine en nombre d'équipements présents dans les communes.

…et une faiblesse dans les catégories supérieures.

L'offre en équipements par gamme sur Mauges Communauté

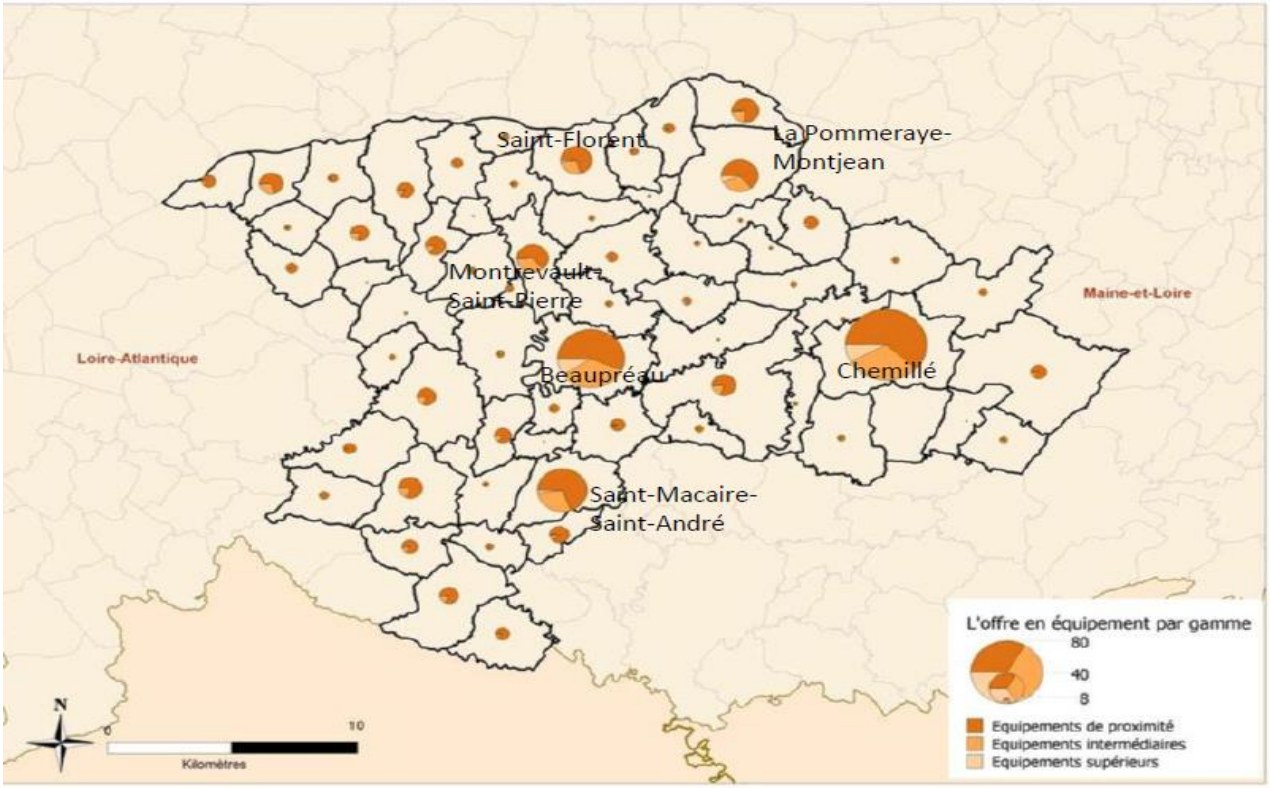

Source : BPE 2015 Réalisation : Etude PLH

Un niveau d'équipements maintenu sur les gammes de proximité et intermédiaires, et un niveau toujours moindre de la gamme supérieure par rapport aux territoires alentours. Si les commerces alimentaires, les services publics et généraux, les artisans du bâtiment et les équipements d'actions sociales sont bien représentés, les commerces non alimentaires (notamment ceux de vêtements, meubles et équipements du foyer), les services aux particuliers et les fonctions médicales et paramédicales le sont moins

C. Numérique

Un enjeu de développement majeur du territoire : le numérique

Des collectivités à la manœuvre pour réduire la fracture numérique…

Mauges Communauté s'est engagée, tout comme les autres EPCI de Maine-et-Loire, au sein du syndicat départemental Anjou Numérique, pour structurer un réseau d'initiative public « 100 % fibre optique pour tous » et réfléchit aujourd'hui à œuvrer aux côtés des opérateurs pour une couverture mobile homogène et raisonnée de l'agglomération. Le déploiement de 75 000 prises sur le territoire des Mauges va permettre à l'ensemble de ses habitants et de ses entreprises de bénéficier d'un raccordement internet Très Haut Débit. Les travaux ont débuté en 2019 et pour une durée de 5 ans.

…mais des usages qui restent à améliorer

Les Mauges possèdent des lieux de médiation numériques sur l'ensemble de son territoire dont un espace est labellisé fabrique de territoire. Néanmoins, pour le moment, les services numériques restent globalement encore peu développés et donc peu utilisés dans tous les secteurs d'activités. Aujourd'hui, l'essor et l'appropriation des usages et pratiques numériques s'impose à destination des foyers et des entreprises mais aussi nécessairement au sein de l'administration locale. Et, s'il est du rôle du service public d'initier la dématérialisation, se pose alors en parallèle les questions de l'équilibre entre pratique numérique et préservation du lien social, et de l'accompagnement adapté des différents publics dans un objectif de suppression de la fracture numérique. En s'appuyant sur Anjou numérique, Cyb'@njou/Fédération des centres sociaux Anjou Mayenne et des médiateurs du réseau, le territoire souhaite faire émerger des initiatives dans les territoires qui ne disposent pas encore d'une offre structurée et identifiée de médiation numérique en lien avec les Frances services.

Aménagement numérique et Si

Atouts	Faiblesses
Une couverture en téléphonie mobile globalement satisfaisante Une couverture haut débit satisfaisante sur une grande partie du territoire Bon niveau d'équipement des ménages Une pratique et un intérêt grandissant pour les TIC Présence d'espaces numériques et de Fablab sur le territoire Déploiement en cours du réseau d'initiative publique « 100% fibre optique pour tous »	Des zones blanches Des services numériques relativement absents Un développement des TIC dans les entreprises variable selonles secteurs La faible identité TIC Difficulté d'appropriation des TIC par les décideurs (élus, entrepreneurs…)
Opportunités	**Menaces**
Possibilités de sources de financement L'utilisation des TIC comme vecteur d'innovation (e-commerce, e-médecine, e-tourisme, e-administration, e-culture…)	L'accentuation des différenciations entre territoires HD et BD (fracture numérique) si les collectivités n'interviennent pas L'impact paysager de la multiplication des antennes relais

Enjeux 2030

- **Réduire la fracture numérique territoriale et s'assurer de la desserte de l'ensemble du territoire en très haut débit**
- **Accompagner le développement de la mobilité (réseaux, tablettes, smartphones…)**
- **Encourager le développement des TIC dans une perspective de renforcement de l'attractivité du territoire et notamment dans l'économie, les services, la santé, le tourisme, la culture, l'administration…**
- **Soutenir la dématérialisation et fluidifier l'accès à l'information pour les décideurs.**
- **Renforcer les mutualisations d'outils et de moyens et le partage de connaissances**

3. Environnement : changement climatique, biodiversité, et résilience

A. Transition énergétique et lutte contre le changement climatique

Un territoire en avance sur la transition écologique

➔ ***Des consommations importantes à réduire….***

Le territoire de Mauges communauté émet environ 1200 tonnes équivalent CO2 réparties comme suit :

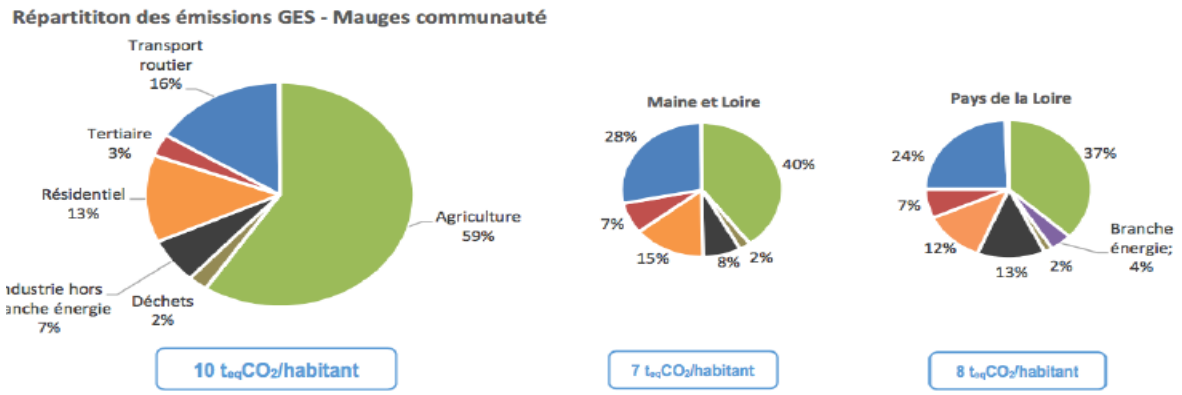

Source : Basemis, Air Pays de la Loire, traitement SIEML

Cette répartition des émissions de gaz à effet de serre (GES) reflète l'identité rurale de notre territoire. Cela représente 21 % des émissions de GES du département, alors que la population représente seulement 15% et la superficie 18 %. Depuis 2008, le territoire a engagé une baisse de ses émissions de gaz à effet de serre de l'ordre de 0,8 % par an. L'agriculture, premier émetteur de GES, est aussi un large contributeur au stockage de carbone et au développement des énergies renouvelables.

Le territoire de Mauges Communauté consomme environ 2600 gigawatt-heures par an, dont le coût économique s'élève à 240 millions d'euros, avec près de 90 millions d'euros uniquement dédiés au secteur résidentiel. Sa consommation se répartis comme suit :

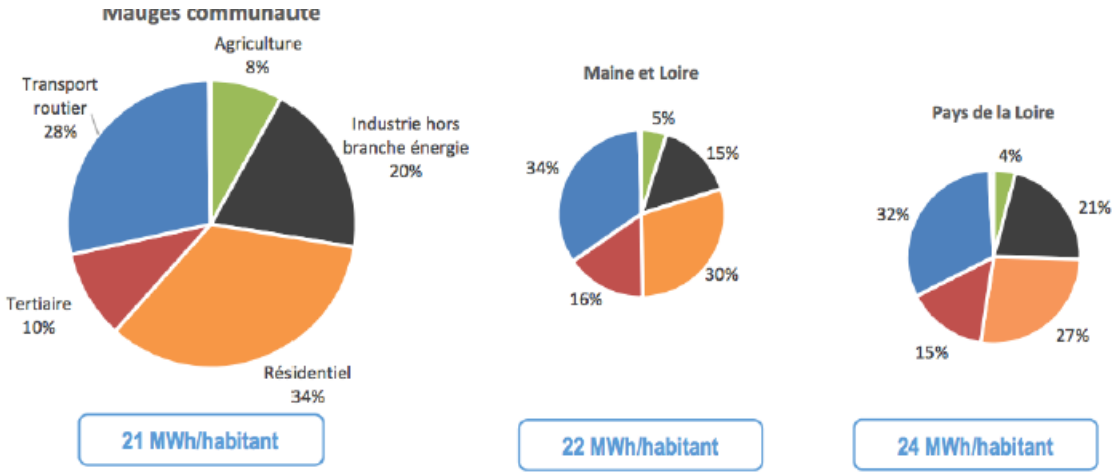

Cela représente 14 % des consommations du département. Depuis 2008, le territoire a engagé une baisse de ses consommations de l'ordre de 1,5 % par an.

Le bilan énergétique du territoire met en évidence une forte dépendance aux énergies non renouvelables. Produits pétroliers et gaz naturel représentent respectivement 58 % et 6 % de l'énergie consommée. L'électricité, issue en grande partie de ressources fossiles ou fissiles, compte pour 30% de l'approvisionnement énergétique.

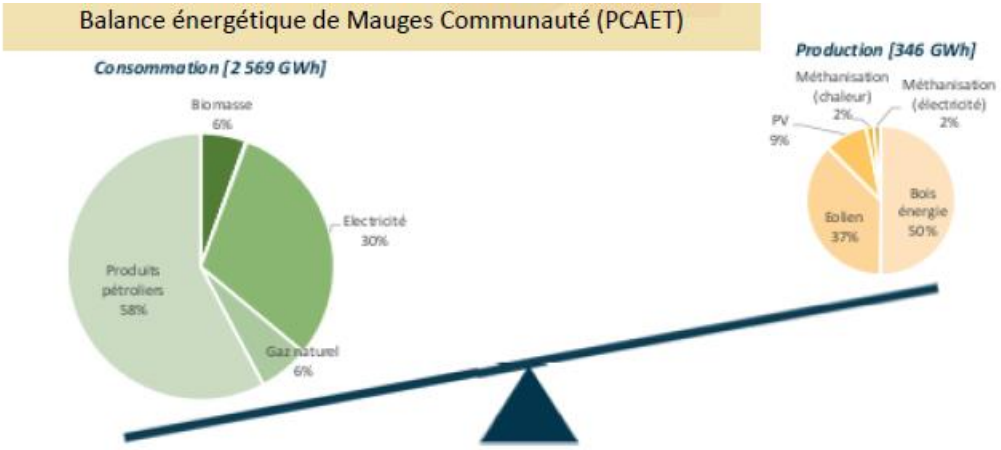

Le territoire de Mauges communauté produit grâce aux énergies renouvelables 346 GWh par an. Toutes énergies confondues, cela représente environ 13 % de l'énergie consommée sur le territoire (contre 9 % pour le département). La balance énergétique est donc déficitaire.

L'ensemble de la facture énergétique nette, représentant les consommations énergétiques moins la production du territoire, s'élève à 209 millions d'euros en 2014.

- La qualité de l'air

Depuis peu, le plan climat intègre un nouvel enjeu : l'amélioration de la qualité de l'air. Selon l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS), la pollution de l'air est le principal risque environnemental pour la santé, à l'origine chaque année, de 6,5 millions de décès prématurés (dont 3 millions liés à la seule pollution de l'air extérieur). En France, on estime que la pollution par les particules fines émises par les activités humaines est globalement à l'origine d'au moins 48 000 décès prématurés par an.

... mais un engagement politique fort et des citoyens investis.

Les Mauges ont, depuis de nombreuses années, engagés une politique énergétique ambitieuse dans le cadre d'un contrat ATEnEE (2003 à 2006), d'un Contrat d'Objectifs Territorial (2008 à 2010) et d'un plan climat territorial (2010-2013 et 2013-2015) qui ont permis la réalisation de nombreuses d'actions s'orientant autour la sensibilisation de tous les publics autour des enjeux du réchauffement climatique et à l'efficacité énergétique, l'encouragement à la maîtrise de l'énergie et à l'utilisation d'énergies renouvelables, l'accompagnement des collectivités vers des projets d'urbanisme durable, …

L'engagement de Mauges Communauté en faveur du climat est reconnu à l'échelle nationale. A ce titre, Mauges Communauté a été labellisé comme Territoires à Energie Positive pour la Croissance Verte (TEPCV) et a été retenu à l'appel à projet Zéro Déchet Zéro Gaspillage.

Mauges Communauté a arrêté en novembre 2020 le PCAET. Ce Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET) constitue la feuille de route pour faire de Mauges Communauté un territoire à énergie positive en 2050. Le PCAET se décline autour de 7 axes et de 38 actions avec une ambition devenir un territoire à énergie positif en 2050, en réduisant au maximum les consommations d'énergie du territoire grâce à la sobriété et à l'efficacité, tout en produisant l'équivalent de ces besoins par des énergies renouvelables locales. Un premier point d'étape

est fixé pour 2030 avec une baisse de 20 % des consommations d'énergie et une production d'énergies renouvelables permettant d'atteindre le seuil de 40 % des consommations.

Mauges Communauté s'est dotée d'une SEML Mauges Energie pour porter la politique d'investissement du territoire dans les EnR. Il s'agit d'une Société d'Economie Mixte Locale, constituée de partenaires publics et privés dont la caisse des dépôts et des consignations et la SEM départementale Alter Energie. La SEML prévoit un investissement direct de 5.3 millions d'€ en fonds propre pour la participation dans les sociétés de projets. Les dividendes issus de la production EnR seront réinvestit dans les actions de transition écologique.

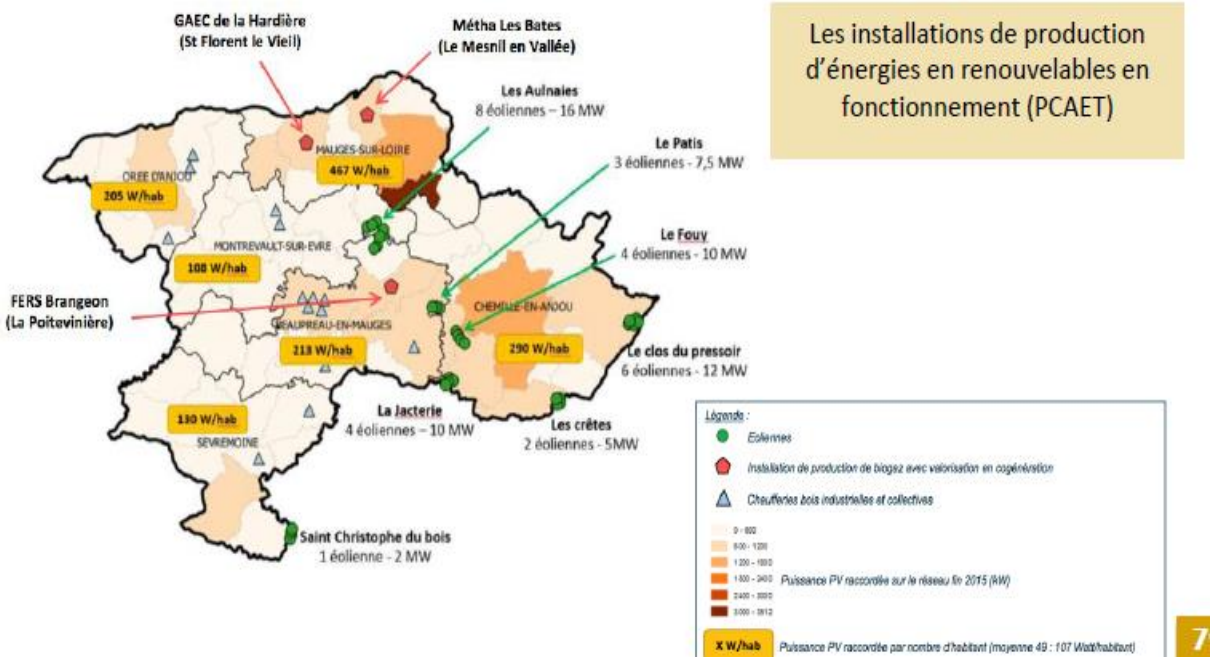

Une démarche Cit'ergie collective et inédite

Dans le cadre de l'action n°19 du PCAET « Rénover le patrimoine tertiaire : exemplarité du patrimoine public », toutes les communes et Mauges Communauté se sont engagées en 2021, dans une animation collective basée sur le dispositif Cit'ergie. Cit'ergie est destiné aux communes et intercommunalités qui s'engagent dans une amélioration continue de leur politique énergie climat en cohérence avec des objectifs climatiques ambitieux. Décliné en 5 niveaux, le label récompense pour 4 ans le processus de management de la politique énergétique et climatique de la collectivité. Chacun des niveaux de labellisation récompense les réalisations et engagements pris par la collectivité et l'encourage à progresser dans sa démarche. Ce dispositif permettra de structurer et coordonner au mieux les politiques climat-air-énergie à l'échelle du territoire.

Mauges Communauté devient ainsi le seul territoire en France où l'ensemble du bloc local (commune + intercommunalité) est engagé dans Cit'ergie.

Depuis le dernier trimestre 2021, chaque collectivité est accompagnée par un conseiller Cit'ergie qui l'aide à réaliser son état des lieux détaillé, à construire ou renforcer son programme de politique climat-air-énergie sur 4 ans et à suivre sa mise en œuvre. Un premier temps d'échange collectif a été organisé pour lancer et coordonner la démarche. D'autres suivront en 2022 pour traiter des actions collectivement.

Concernant Mauges Communauté, fin 2021, 8 groupes de travail ont permis de dresser un premier état des lieux.

Territoire Engagé pour la Transition Ecologique

En novembre 2021, Mauges Communauté a signé un Contrat d'objectif Territorial avec l'ADEME. Ce dispositif permet d'accompagner les collectivités dans leur transition écologique avec un contrat d'objectifs et d'actions de 4 ans, basé sur les deux référentiels Economie Circulaire et Climat Air Energie du programme Territoire Engagé pour la Transition Ecologique (Cit'ergie et Economie Circulaire).

Le prêt de vélos à assistance électrique

Le service de prêt de vélos à assistance électrique (VAE) a été mis en œuvre avec l'objectif d'encourager les déplacements domicile -travail de courtes distances par des mobilités actives. Mauges Communauté a acquis une flotte de 60 VAE qui sont proposés à la location selon un contrat de 3 mois reconductible 1 fois (maximum 6 mois). Le tarif de l'abonnement est de 30 € par mois, réduit à 15 € pour les demandeurs d'emploi. Mauges communauté gère les locations et assure la maintenance des VAE. La location d'un vélo ouvre droit à la prise en charge employeur : 50 % du montant de l'abonnement.

Sur l'année 2021, 69 contrats de locations ont été conclus, soit un nombre similaire à 2020, la période de location la plus propice étant de mars à octobre.

L'aide à l'achat de VAE

Cette aide a été créée en parallèle du service de location pour favoriser l'achat de VAE. L'aide est de 100 € pour un VAE « Classique » (cumulable avec l'aide de l'état sous conditions) et de 350 € pour un VAE « Biporteur ou Triporteur ». Le succès de cette aide est réel et se poursuit avec 622 demandes de subventions en 2021 (dont 619 VAE classiques et 3 triporteurs) soit un nombre nettement plus élevé encore que 2020 (470 dossiers)

La gestion durable du patrimoine de la collectivité

Un diagnostic énergétique général, en partenariat avec le CPIE ainsi qu'un inventaire des consommations d'éclairage public et des installations d'assainissement a été réalisé au cours de l'année 2021.

Concernant l'achat d'électricité, Mauges Communauté adhère à l'offre locale et citoyennes « Electricité des Mauges » pour le siège de la collectivité, il s'agit d'électricité produite dans le territoire des Mauges par le parc éolien de l'Hyrôme. Pour l'éclairage public et les autres bâtiments, Mauges Communauté passe par le groupement d'achat du SIEML et l'offre à Haute Valeur Environnementale d'Enercoop. Des travaux au niveau de la chaudière bois réalisés en 2021 permettent de maximiser l'utilisation du chauffage bois énergie avec des plaquettes de bois bocager provenant principalement du territoire. Dans le cadre du renouvellement de la flotte de véhicules, 2 voitures Zoé Renault ont été achetées en 2021.

Projets de stations BioGNV

Afin d'associer transition énergétique et économie circulaire, la production d'un carburant local issu de la méthanisation des déjections animales des élevages locaux prend tout son sens. En outre, le BioGNV est moins émetteur de CO2 et de polluants atmosphériques que les carburants pétroliers. C'est une solution essentielle pour réduire la vulnérabilité énergétique et l'empreinte carbone du territoire. Aussi, Mauges Energies s'est associée à six partenaires (Alter Energies, groupe ERAM, transports Jollival, Ets Pohu, Loire Mauges Energies, Metha Mauges) pour créer une société qui portera le développement et l'exploitation de trois stations BioGNV sur le territoire. La première sera mise en service sur La Pommeraye début 2023.

Le Parc Eolien des Grands Fresnes

Implanté à Beaupréau-en-Mauges (commune déléguée de La Poitevinière), ce parc se compose de trois machines de 3 MW chacune, totalisant une puissance de 9MW. Le parc a été mis en service en juillet 2021. Il produira chaque année 21 GWh, permettant ainsi de couvrir les besoins en électricité de 7 500 foyers (hors chauffage électrique). L'électricité est vendue à Enercoop, fournisseur coopératif d'électricité renouvelable et locale. Le projet est porté par la SNC Parc éolien des Grands Fresnes et compte 3 actionnaires. La SAS Mauges Éole détient 60 % de la société. Au sein de la SAS, sont rassemblés 220 citoyens actionnaires, Énergie Partagée et la SEM Mauges Énergies. Ensemble, ils détiennent donc la majorité dans la gouvernance du parc éolien des Grands Fresnes (60%). Le développeur David Énergies conserve 26 % de la société, et la Financière EMI, détient 14 %.

Transition écologique

Atouts

- Labellisation TEPCV et ZDZG
- PCAET Approuvé
- Création de la SEM Energie pour investir dans les énergies renouvelables
- Prise de conscience des habitants (villages en transition, énergies renouvelables, familles à énergie positive, covoiturage, investissement local dans ENR....)
- Démarche engagée sur le Manger Local (2ème PAT en cours)
- Des initiatives citoyennes dans le domaine de l'énergie
- Schéma de développement des circuits courts,de la méthanisation, du solaire, des mobilités...
- Développement du solaire thermique sur les bâtiments publics

Faiblesses

- Relative difficulté pour la mobilité propreen zone rurale
- Prédominance de la maison individuelle
- Ancienneté du Parc de logements
- Peu de prise de conscience du dérèglement climatique en cours, de ses conséquences et de l'adaptation nécessaire

Opportunités

- Une stratégie économie circulaire instaurée et à mettre en œuvre
- Viser la labélisation dans le cadre du programme de management de la politique énergie-climat Cit'ergie, pour les 7 collectivités
- Un Contrat d'Objectif Territorial en cours de signature

Menaces

- Des consommations et des coûts énergétiques en croissance
- Une précarité énergétique plus prégnante et une fracture plus importante

Enjeux 2030

Devenir un territoire à énergie positive en 2050

Promouvoir un urbanisme et des logements de qualité en répondant aux enjeux de la transition énergétique

Agir en faveur d'une mobilité bas carbone

Faire de la transition énergétique un moteur de développement économique

Développer une agriculture bas carbone et proposer une alimentation locale et de qualité

Accompagner la montée en puissance des énergies renouvelables et développer le mix

Adapter le territoire au changement climatique énergétique

B. Préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources

Identité paysagère et qualité environnementale qui font l'attractivité du territoire

➔ ***Un capital paysager de qualité…***

Les Mauges disposent de paysages doux et variés. Dans un contexte bocager dominant, la Loire et les vallées du plateau sont des éléments fondamentaux qui procurent la diversité des ambiances et expriment la personnalité du territoire. La mise en valeur de ces différents aspects constitue un enjeu pour rendre le territoire plus attractif et améliorer le cadre de vie

…encore insuffisamment valorisé

… et des enjeux environnementaux majeurs.

Les principaux enjeux environnementaux sont notamment les zones naturelles à protection forte et les zones inondables). Ils se situent dans le secteur de la vallée de la Loire. Les autres secteurs du territoire connaissent moins de contraintes. D'autres enjeux importants sont à prendre en compte pour protéger l'ensemble des ressources environnementales nécessaires au développement durable du territoire et en premier lieu la qualité des eaux, la biodiversité et l'agriculture durable.

- ZNIEFF de type 1 et 2
- Natura 2000 directive « Oiseau » le long du val de Loire
- 5 sites classés : grand paysage à La Chapelle-Saint-Florent, à Saint-Pierre-Montlimart et les châteaux de Beaupréau-en-Mauges, Botz-en-Mauges, la Chapelle-Saint-Florent et Neuvy-en-Mauges

Le territoire des Mauges est concerné par 2 masses d'eau dont les principaux cours d'eau sont : La Loire, la Sèvre nantaise, l'Evre, le Layon, la Moine, l'Hyrôme, la Tau, la Sanguèze. Si l'objectif de bon état chimique des cours d'eau est constaté, en revanche l'état écologique apparaît contrarié par plusieurs risques de pollutions de l'eau.

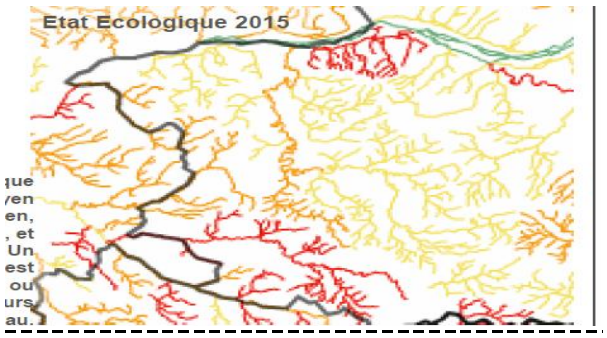

Le territoire des Mauges se caractérise également par des risques naturels et industriels non négligeables :

- Risque d'inondation : il représente le risque le plus important : 3 Plans de Prévention des risques ont été approuvés pour la Loire et ses affluents (notamment sur l'ensemble de la commune Mauges-sur-Loire et certains secteurs d'Orée-d'Anjou) ainsi que la rivière de la Moine plus au sud du territoire (sur certains secteurs de la commune de Sèvremoine).
- Risque de mouvements de terrain : concerne l'ensemble des communes mais est localisé sur certaines communes déléguées
- Risques mineurs : risque sismique, feu de forêt, radon.
- Risque industriel : un établissement classé SEVESO à Saint-Crespin-sur-Moine

C. Accès à l'eau salubre et l'assainissement

Mauges Communauté est titulaire des compétences de gestion des milieux aquatiques et de prévention des risques d'inondations, de la compétence assainissement et eau potable, et elle est porteuse du SCoT du Pays des Mauges. À ce titre, des actions réalisées ont une incidence favorable sur la biodiversité.

L'organisation de la compétence GÉMAPI

La compétence de gestion des milieux aquatiques et de prévention des inondations (GEMAPI) incombe à Mauges Communauté depuis le 1er janvier 2018. Elle intègre 4 missions obligatoires, 2 missions de gestion des milieux aquatiques (GEMA), et 2 missions de prévention des inondations (PI) :

- L'aménagement d'un bassin ou d'une fraction de bassin versant (PI)
- L'entretient et l'aménagement d'un cours d'eau, canal, lac ou plan d'eau (GEMA)
- La défense contre les inondations et contre la mer (PI)
- La protection et la restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zone humides (GEMA)

La gestion globale de l'eau est cohérente à l'échelle de bassins versants, qui sont des zones de collecte des eaux par un cours d'eau et ses affluents. Le territoire de Mauges Communauté en couvre plusieurs :

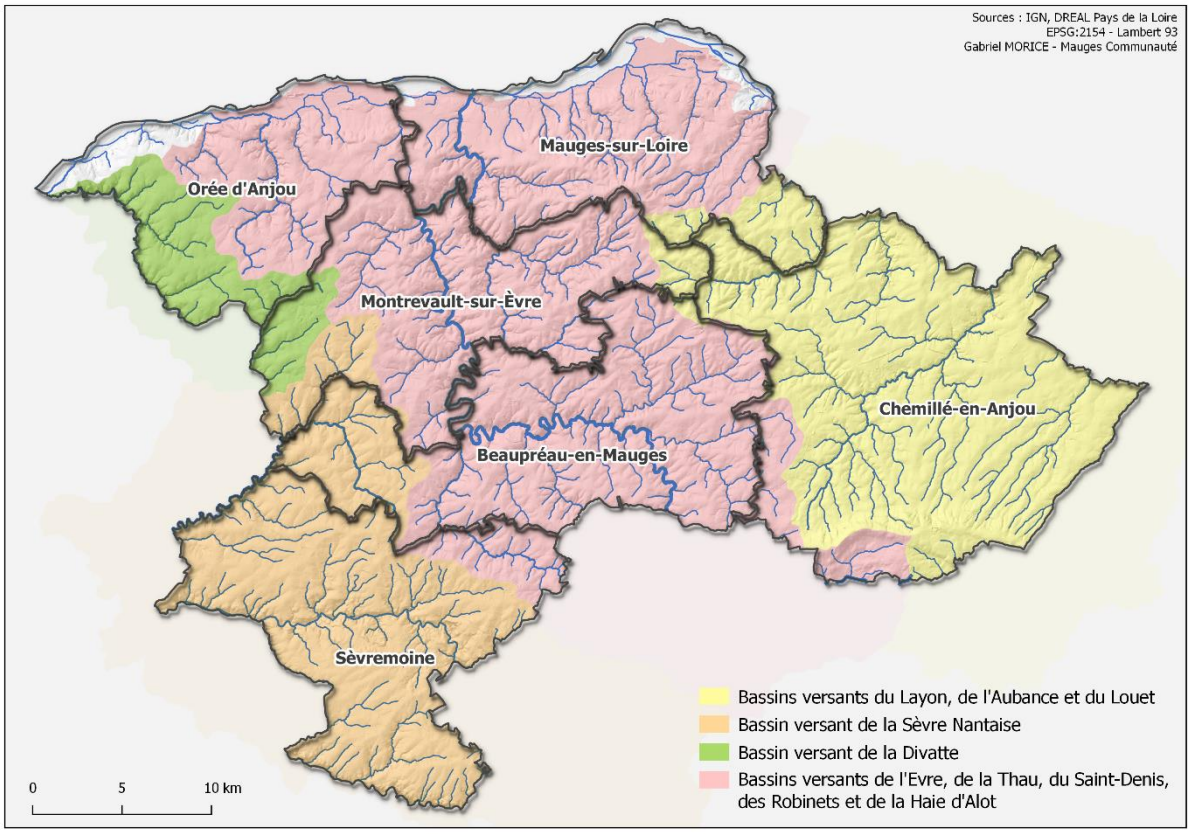

Carte des bassins versants du territoire

La gestion des milieux aquatiques

A ce jour, la totalité des cours d'eau sur le territoire n'atteint pas le bon état écologique fixé par la Directive Européenne Cadre sur l'Eau, pour diverses raisons : artificialisation, pollutions diffuses agricoles, dégradation des habitats, eutrophisation, etc. L'exercice des compétences GEMA a été transféré par Mauges Communauté à des syndicats de bassins versants qui assurent, au travers de leurs compétences et connaissances techniques, la transition des cours d'eau vers le bon état écologique. La réalisation de cet objectif passe par exemple, par des actions de restauration morphologique de cours d'eau, des actions de lutte contre les espèces invasives, des actions de restauration et d'entretien de ripisylve, de protection de zones humides, etc.

Ces actions permettent de restaurer les habitats naturels aujourd'hui dégradés, et favorisent ainsi la préservation de la biodiversité des écosystèmes aquatiques. Elles s'inscrivent entre autres dans des contrats territoriaux (CT-Eau), en partenariat avec l'agence de l'eau Loire Bretagne et le département du Maine et Loire, permettant d'accéder à un appui financier important. En 2021, plusieurs syndicats ont entamé le processus de renouvèlement de leur CT-Eau, dans le but de mettre à jour leurs objectifs et les actions à mener pour atteindre le bon état des cours d'eau d'ici 2028.

Quatre syndicats sont présents sur le territoire de Mauges Communauté et permettent la mise en œuvre de la compétences GEMA :

- Syndicat Layon Aubance Louet (SLAL)
- Syndicat Evre, Thau, Saint-Denis, Robinet, Haie d'Allot (SMiB)
- Syndicat Loire Aval (SYLOA)
- Etablissement Publique Territorial de Bassin de la Sèvre Nantaise (EPTB-SN)

Des élus de Mauges Communauté, ainsi que l'agent GEMAPI, siègent et participent aux différentes instances de bassin versant, afin de s'assurer des orientations de gestion de l'eau et des milieux aquatiques sur le territoire.

Les études HMUC (Hydrologie Milieux Usage Climat) sont en cours de réalisation sur le territoire (EPTB-SN, SLAL, SYLOA et bientôt SMiB). Elles permettront d'évaluer précisément les quantités d'eau prélevables durablement sur le territoire, en prenant en compte l'hydrologie des bassins versants, les besoins écosystémiques, les usages anthropiques de l'eau (AEP, irrigation, baignade) et les effets du changement climatique. L'EPTB fait même cela en partenariat avec un labo de recherche de l'INRAE. Les travaux dedéconnexions de plan d'eau sur cours d'eau sont lancés pour certain sur la Thau, et en cours d'étude sur l'Hyrôme. Ces travaux ont pour vocation de réduire les problématiques d'étiage, de rétablir un équilibre hydraulique et biologique afin de contribuer au bon état de ces masses d'eau.

La restauration morphologique des cours d'eau est une des actions portées par les syndicats de bassins versants, permettant de retrouver une diversité d'habitats aquatiques nécessaire au maintien de la biodiversité

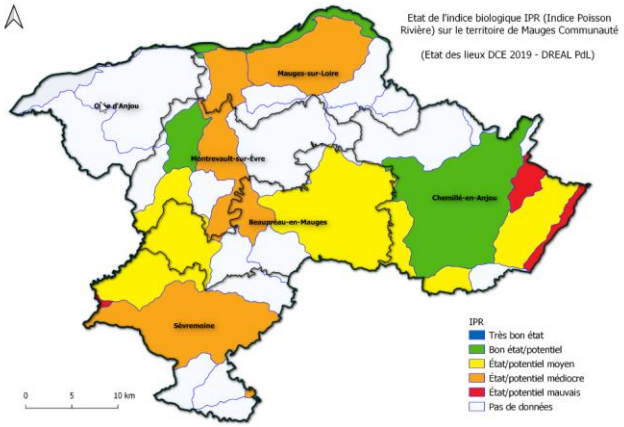

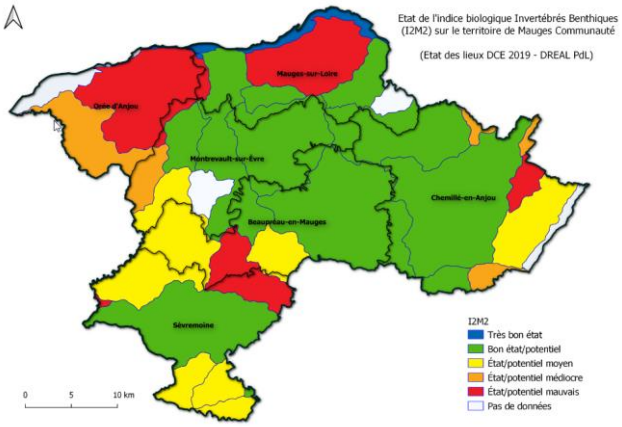

La prévention des inondations

Au titre de la GEMAPI, Mauges Communauté est gestionnaire des ouvrages de protection contre les crues de la Loire. Sur le territoire, cela concerne essentiellement la digue de Saint-Florent-le-Vieil à Montjean-sur-Loire. Pour cela, une convention de délégation a été conclue et renouvelée en 2022 avec l'Etablissement Publique Loire pour mener les actions de gestion de la digue, comme la surveillance lors des crues, les travaux de fiabilisation. Mauges Communauté est engagée en 2021 dans de nombreuses démarches permettant de répondre au mieux au risque inondation. Un Programme Global de Fiabilisation (PGF) a été engagé afin de remonter le niveau de protection de la digue, et un Programme d'Action de Prévention des Inondations (PAPI), un Projet d'Aménagement d'Intérêt Commun (PAIC), ainsi qu'une révision du plan de prévention des inondation (PPRi) sont en cours d'élaboration, en collaboration avec des bureaux d'études compétents, les communes, les collectivités, l'Etat ou même l'Europe.

Travaux de renforcement du pied de la digue au Chèneveau, novembre 2021.

La gestion de l'eau potable

Mauges Communauté a conclu un nouveau contrat de concession de service public d'eau potable avec la société SAUR à l'échelle du territoire pour une durée de 8 ans. Ce choix fait en octobre 2021 va permettre aux habitants d'avoir un interlocuteur unique et donner une appréciation des performances du réseau à l'échelle de l'agglomération. L'eau provient pour partie de deux usines de production situées sur le du territoire, à savoir celle du Longeron et celle de Champtoceaux qui produisent respectivement 1M et 650 000 m3 d'eau.

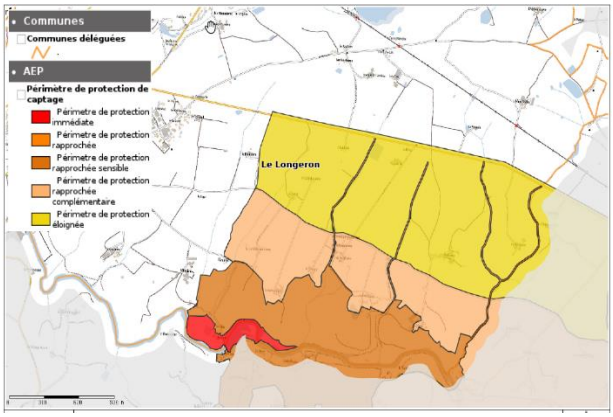

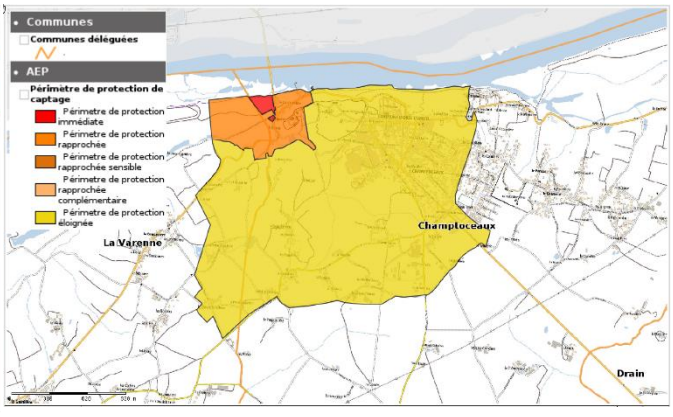

La majorité de l'eau distribuée dans les Mauges provient de l'usine de Montjean-sur-Loire pilotée par le SIDAEP Mauges Gâtines qui fournit 8.5M de m3 d'eau.

Les rendements des réseaux sont bons et le nouveau contrat avec la SAUR impose une progression dans ce domaine pour les huit prochaines années. Ceci se traduit par des actions patrimoniales tel que la pose de nouveaux compteurs de sectorisation qui auront pour but de détecter et de repérer d'éventuelles fuites plus rapidement et donc de limiter les pertes.

L'assainissement collectif

Mauges Communauté qui exerce la compétence depuis le 1er janvier 2020 a travaillé en 2021 en collaboration étroite avec les six communes (élus et services) pour définir un programme pluriannuel d'investissements. En effet, sous l'impulsion de l'Agence de l'eau et compte-tenu des nombreuses non-conformités des systèmes relevées par la Direction Départementale des Territoires, il est apparu nécessaire de structurer les actions du service pour les trois prochaines années.

87 %

rendement moyen des réseaux

Cette programmation consiste à prioriser les actions prévues dans les schémas directeurs d'assainissement réalisés par les six communes nouvelles. Cette priorisation a pris en compte différents paramètres complémentaires à ceux des schémas directeurs tel que la connaissance d'actions programmées sur les cours d'eau par les syndicats, la connaissance de projets communaux en lien avec l'habitat et l'économie, la connaissance des problématiques d'exploitation de réseau. L'ensemble de ce travail s'est traduit par la signature d'un accord triennal de programmation avec l'Agence de l'Eau Loire Bretagne en janvier 2022 d'un montant de 29M d'euros subventionnable à hauteur de 11M d'euros par l'Agence.

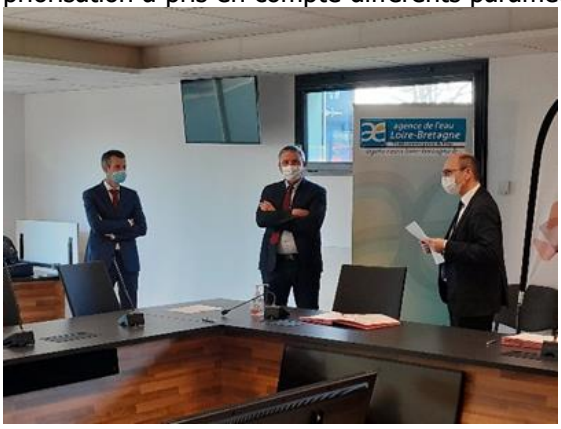

Signature accord triennal en présence de M Martin, directeur général de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne et M Magnier, sous-préfet de Cholet

De nombreux projets ont également été achevés et initiés en 2021. Les stations d'épuration de Tillières et de Neuvy-en-Mauges sont terminées alors de celle de Liré-Drain et Montfaucon-Montigné démarrent. Ces investissements majeurs et nécessaires participent activement à l'amélioration des milieux récepteurs du territoire.

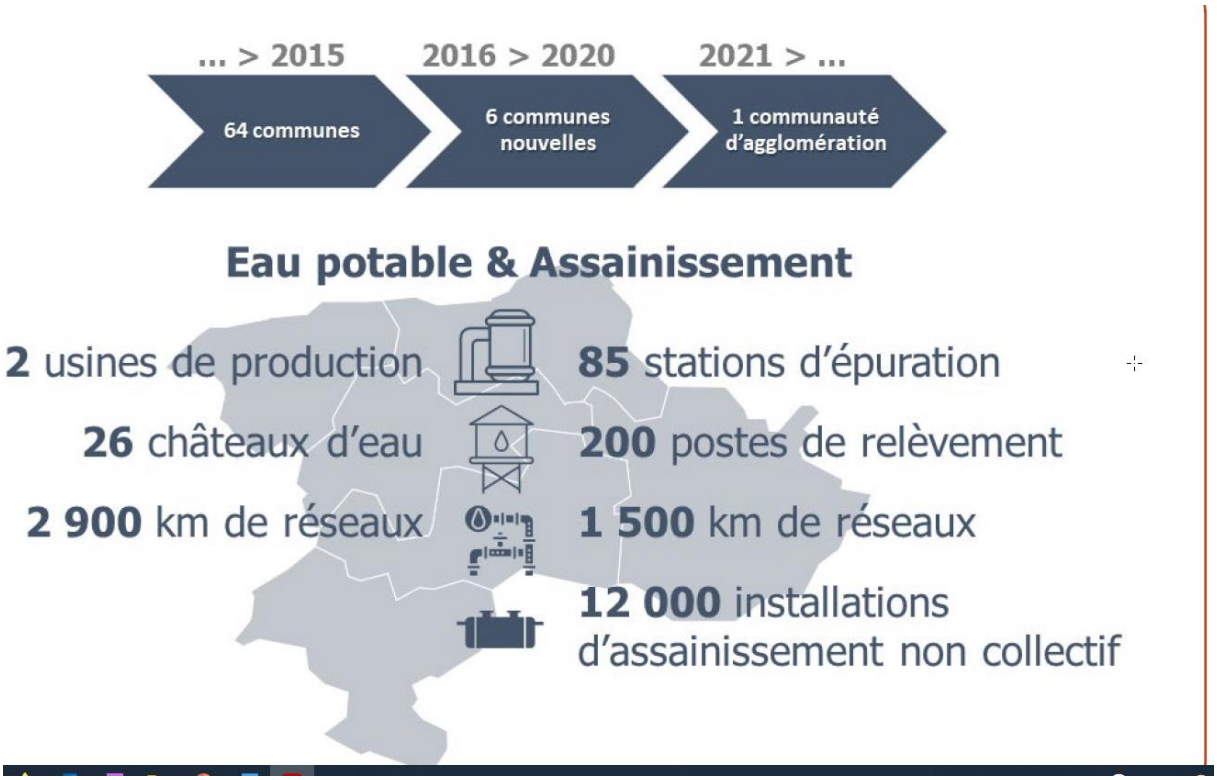

L'assainissement non collectif

L'assainissement non collectif était géré par les communes nouvelles jusqu'au 31 décembre 2019. Quatre d'entre elles faisait appel à un prestataire extérieur. Mauges Communauté a souhaité un retour en régie ; les contrats des prestataires n'ont pas été renouvelés et de nouveaux agents ont été recrutés en 2021.
Le service gère près de 12 000 installations d'assainissement individuel qui sont contrôlées avec une périodicité

de 6 ans. Il participe également au contrôle des filières lors d'une construction neuve et vérifie la conformité de la réalisation ainsi que lors des ventes immobilières.

Connaissance de la biodiversité et enjeux environnementaux

Le SCoT, approuvé en juillet 2013, comporte des objectifs et des orientations tenant compte des enjeux environnementaux : définition d'une trame verte et bleue à l'échelle du territoire des Mauges, pour préserver et reconquérir la biodiversité, dispositions en faveur de la gestion du bocage, du paysage avec la création de coupures paysagères, la protection de cônes de vue. Les 6 PLU, approuvés entre 2017 et 2020, ont décliné et précisé la trame verte et bleue du ScoT dans un rapport de compatibilité. Cette TVB est notamment traduite dans les règlements graphiques.

CarbÔmauges

Mauges Communauté, la Chambre d'Agriculture, Mission Bocage et le SMIB sont lauréats d'un appel à manifestation d'intérêt de l'Agence de l'eau Loire-Bretagne pour expérimenter un dispositif de Paiement pour Services Environnementaux sur le territoire à travers le projet CarbÔmauges.
12 agriculteurs se sont engagés dans cette démarche expérimentale avec comme objectif de mesurer et de valoriser le carbone additionnel stocké avec une gestion durable des haies.

100 km

de haies gérées durablement

En 2021, des techniciens ont accompagné les agriculteurs en réalisant un plan de gestion durable des haies permettant d'avoir un diagnostic complet des haies à l'échelle de l'exploitation. Ce diagnostic permet aussi de calculer les tonnes de CO2 stockées grâce à une meilleure gestion du linéaire de haie. Cette méthode de calcul est certifiée par le label « Bas-Carbone » du ministère de la transition écologique et solidaire.
Pour les entreprises qui souhaitent compenser leurs émissions de gaz à effet de serre, CarbÔmauges est un nouvel outil plus vertueux. En effet, jusqu'à maintenant les systèmes de compensation certifiés étaient très peu développés en France et dans la plupart des cas, les entreprises compensent leurs émissions avec des projets de plantations d'arbres à l'autre bout de planète, sans avoir une réelle visibilité sur le suivi. Avec le dispositif CarbÔmauges, elles peuvent participer et financer un projet du territoire avec des agriculteurs identifiés.
Il ne s'agit donc pas d'une simple compensation carbone mais d'un projet composé de nombreux co-bénéfices environnementaux : limiter l'érosion des sols, développer la biodiversité, améliorer la qualité de l'eau et le cadre paysager. C'est aussi pour l'entreprise une bonne manière de sensibiliser son personnel avec une action concrète et locale.

En 2021, plusieurs entreprises du territoire se sont intéressées au projet au cours d'un webinaire spécifique puis des rendez-vous individualisés en fin d'année dans le but d'établir un partenariat. En novembre 2021, l'Office National de la Biodiversité a compensé les 26 t de CO2 de ses universités populaires de la Biodiversité grâce au dispositif CarbÔmauges.

Rallumer les étoiles dans les Mauges

Le CPIE Loire Anjou est lauréat de l'appel à projet Mob biodiv' 2020 de l'Office Français de la Biodiversité pour son projet : Rallumer les étoiles, mise en place d'une trame nocturne opérationnelle sur le territoire des Mauges. Dans le cadre du PCAET, le projet est également soutenu par Mauges Communauté.
Cette trame vise notamment à identifier et préserver les continuités écologiques du territoire qui sont formées par des réservoirs de biodiversité (forêt, vallée, boisement…) liés par des corridors écologiques (haies, cours

d'eau…) favorable aux déplacements nocturnes. Son identification permettra de préserver ces milieux par des actions de réduction de la pollution lumineuse et de sensibilisation de la population. En 2021, le CPIE a réalisé un travail de cartographie pour identifier la trame noire et étudier les points de rupture liés à l'éclairage public ou tout autre point lumineux comme un parking d'entreprise par exemple. Il s'agira ensuite de travailler en partenariat avec les collectivités pour réduire ces points de rupture. Des actions de sensibilisation et de conseils seront menées en parallèle à destination des entreprises, des collectivités ou des particuliers.

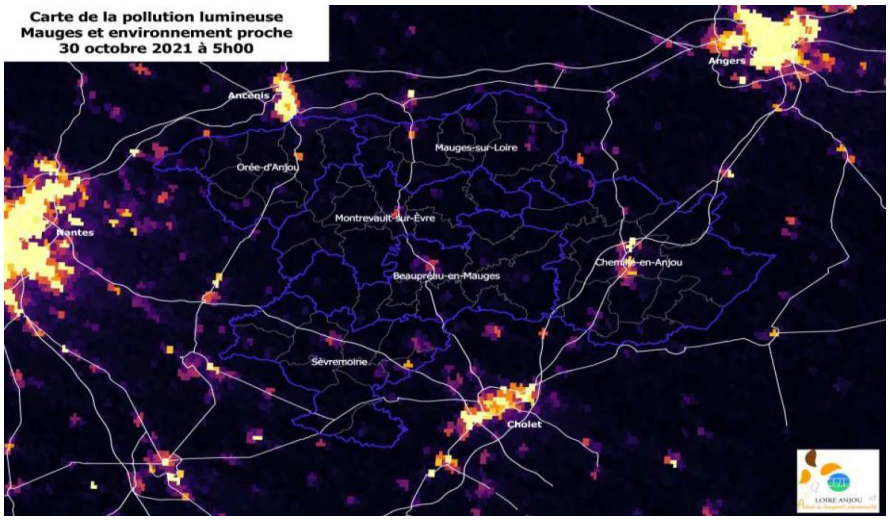

Environnement

Atouts	Faiblesses
Une connaissance fine des ressources naturelles Une gouvernance des bassins versants opérationnelle, des programmes d'actions en cours et à venir, des dispositifs financiers existants et des documents de planification validés Des coopérations entre les structures agricoles et environnementales Territoire exemplaire dans la mise en place de la trame verte et bleue (SCoT et programme d'actions) Un maillage bocager encore présent Maillage de SAGE sur l'ensemble du territoire Désherbage alternative dans l'ensemble des communes	Des espaces naturels restreints et convoités Des problèmes de quantité et de qualité d'eau récurrents malgré les efforts engagés Prise en compte des risques insuffisante Difficulté de maintenir le bocage

Opportunités	Menaces
Poursuite de la déclinaison de la trame verte et bleue dans les exploitations Développement de l'économie circulaire	Un risque de régression de l'élevage et (donc) de l'entretien de certains espaces et de la trame bocagère

Enjeux 2030

Améliorer le fonctionnement hydrologique des cours d'eau pour atteindre le bon état

Accompagner la gestion concertée et durable de la ressource en eau

Intégrer la dimension environnementale comme dimension transversale dans tous les enjeux du territoire

Développer la sensibilisation et la prise en compte des enjeux et risques environnementaux

Préserver les espaces naturels sensibles et du bocage si important dans une région peu boisée

La réduction de l'impact des polluants sur les cours d'eau pour une eau de qualité

D. Produire et consommer durablement

La prévention des déchets

Le Plan Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) s'inscrit dans le programme économie circulaire qu'il vient compléter.
Le projet a été travaillé avec les agents du service gestion des déchets et les élus de la commission politique des déchets en début d'année 2021. Il a ensuite été présenté aux partenaires. Une Commission Consultative d'Élaboration et de Suivi (CCES) commune au plan économie circulaire et au plan local de prévention des déchets a été créée et s'est réunie une première fois en fin d'année pour donner son avis sur le projet. La CCES a émis un avis favorable.
En 2022, le projet de PLPDMA sera mis en consultation auprès du public pendant un mois entre janvier et février 2022 puis proposé pour une validation définitive au Conseil Communautaire. Il repose sur les points suivants :

Objectifs stratégiques :
- Conserver le rôle pionnier du territoire en matière de prévention des déchets
- Être innovant, inventif pour atteindre les objectifs quantitatifs
- Construire les actions avec les acteurs du territoire
- Poursuivre la démarche qualité proposée aux usagers
- Optimiser les coûts de collecte, de traitement et de fonctionnement
- Être exemplaire
- Réduire les impacts environnementaux liés aux déchets : respect de la hiérarchie des traitements (réutiliser, réparer, recycler, valorisation matière, valorisation énergétique, enfouissement)
- Sensibiliser l'ensemble des usagers à la prévention des déchets

Objectifs quantitatifs :
Entre 2019 et 2025, l'objectif est de réduire de 11 % les tonnages de déchets ménagers et assimilés (soit un passage de 481 à 403 kg/habitant/an) dont :
- Baisse de 20 % des tonnages d'ordures ménagères (baisse de 94kg à 70kg/habitant/an)
- Baisse de 50 % des tonnages des résidus végétaux arrivés en déchèteries (baisse de 96kg à 46kg/habitant/an)
- Baisse de 12 % de tonnage de tout-venant (baisse de 56kg à 46kg /habitant/an)

Le plan d'action s'articule autour de 5 axes et de 27 fiches actions.

2 axes transversaux :
- Animer le plan d'action en lien avec les autres plans de la collectivité
- Accompagner les citoyens dans les changements de modes de consommation

3 axes flux :
- Réformer l'accueil des usagers en déchèteries et accompagner la réduction des flux
- Accentuer la baisse des ordures ménagères
- Réduire et valoriser les autres flux

Tous les flux gérés par le service public sont concernés dans les fiches actions. Cependant la priorité est donnée aux flux OMR, végétaux et tout-venants issus des déchèteries.

Campagne de communication sur les végétaux

Afin d'inciter les usagers du territoire à valoriser leurs déchets verts issus de l'entretien de leur jardin in situ, le service communication de la collectivité a piloté la création d'une campagne de communication sur ce thème. Un plan de communication et un univers graphique ont été créés. Ainsi cette campagne s'est déployée avec les

outils suivants :

- Une page dédiée sur le site Internet de Mauges Communauté début avril 2021 ;
- Un dépliant mis à disposition des associations qui font la promotion du broyage des végétaux ;
- Des « mini-motions » diffusés sur les réseaux sociaux (Facebook), la chaine YouTube de Mauges Communauté ;
- Une campagne d'encart presse dans les journaux (6 parutions Courrier de L'Ouest et Ouest France – avril 2021),
- Une campagne ciblée sur Internet avec sélection de sites dans la cible géographique et thématiques définis (apparition d'un bandeau avec l'image de la campagne avec lien qui renvoyait vers la page dédiée de Mauges Communauté du 12 avril au 7 mai sur des sites internet ciblés).
- Des démonstrations de broyage en déchèterie réalisées en octobre 2021 ;

En 2022 la campagne continuera avec la création de vidéos tutoriels et de témoignage sur la gestion des végétaux au jardin ainsi que des panneaux en déchèteries et de la signalétique sur les broyeurs des associations.

Optimisation de la collecte

Depuis le 3 mai 2021, une nouvelle prestation de collecte en porte à porte a débuté pour les flux ordures ménagères et emballages.
Cette prestation est plus optimisée. En effet, 35 bourgs de communes déléguées du territoire ont été équipés entre novembre 2020 et avril 2021 de bacs à couvercle jaune pour la collecte des emballages. Ces bacs remplacent les sacs jaunes. Les deux flux sont collectés le même jour. Ainsi, le prestataire a déployé, sur une partie du territoire, des véhicules bi-compartimentés qui peuvent collecter les deux flux sans les mélanger. Ces véhicules étaient, auparavant, utilisés uniquement pour la collecte des foyers des écarts qui étaient déjà équipés de ces contenants. Ce sont des économies de kilomètres qui sont ainsi réalisées et un encombrement des trottoirs une fois tous les 15 jours.

Déchets

Atouts	Faiblesses
Label Territoire Zéro Déchet Zéro Gaspillage en 2015 Territoire pionnier reconnu nationalement Des indicateurs techniques performants (ratios) Une connaissance individuelle de tous les utilisateurs du service via la redevance incitative Un territoire riche d'associations et d'entreprises dynamiques dans le domaine de la prévention des déchets Un nouveau Plan Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés en cours d'élaboration	Budget en déficit Déficit d'information sur ce que comprend le service et donc ce qui est facturé via la redevance incitative aux usagers Parc de déchèteries obsolètes
Opportunités	**Menaces**
Une stratégie économie circulaire instaurée et à mettre en œuvre Un Contrat d'Objectif Territorial en cours de signature Thématiques environnementales très présentes dans les médias (sensibilisation des habitants du territoire) Transversalité entre plusieurs les compétences	Des cours de vente de matériaux internationaux non maitrisables (une part des recettes du service) Evolution fiscale (augmentation TGAP)

Enjeux 2030

La prévention et la réduction des déchets, colonne vertébrale de la politique des déchets
L'évolution de l'usage des déchèteries
Le rétablissement de l'équilibre budgétaire

La mobilisation des entreprises vers la transition écologique

En 2021, Mauges Communauté a organisé 2 webinaires « e-petit déjeuner » à destination des entreprises. Un premier sujet, en partenariat avec le bureau d'études Oksigen et l'ADEME portait sur la mise en œuvre d'une stratégie bas carbone et un deuxième sur la démarche Carbômauges. Chacun des webinaires a rassemblé une quarantaine de participants.

La gestion intégrée des zones d'activités économiques

Mauges Communauté travaille sur des projets de zones d'activités. La gestion des eaux pluviales fait l'objet d'une attention particulière. En effet des investigations sur le potentiel d'infiltration sont faites afin d'optimiser cette possibilité qui permet la recharge des nappes phréatiques. Quand bien même l'infiltration est faible, du fait d'un sol très souvent argileux, la gestion des eaux pluviales en noue avec stockage et des surprofondeurs dans les bassins de rétentions sont des éléments pris en compte pour optimiser le potentiel d'infiltration des eaux de pluies.

D'autres démarches ont également été initiées :

- Réduction de l'éclairage dans les zones d'activités et expérimentation dans l'Anjou Actiparc du Centre Mauges à Beaupréau avec la suppression de l'éclairage entre 23h00 et 6h00 ;
- Suppression de tous les « ballons fluos » soit 114 lanternes d'éclairage public ;
- Installation de 20 armoires de commande calées sur les programmations communales
- Eco pâturage sur certains bassins de rétention.

Le programme d'économie circulaire

Le 16 septembre 2021 lors de la soirée "Ad'M Territoires en transition", au Palais Brongniart à Paris, Mauges Communauté s'est vu remettre sa première étoile du Label Economie Circulaire par le président de l'ADEME.

Mauges Communauté a validé en décembre 2020 le plan d'action économie circulaire qui précise la stratégie et les actions qui seront portées lors des trois prochaines années. Ce plan d'action, motivé par la volonté d'assurer la cohérence des politiques tournées vers la circularité de l'économie et l'objectif de transition écologique, s'inscrit en concordance des autres documents de planification établis par Mauges Communauté (SCOT) et autres programmes opérationnels stratégiques (PCAET, PAT, PLPDMA).

26

actions économie circulaire

Depuis le 11 janvier 2021, l'engagement et la démarche économie circulaire de Mauges Communauté est officiellement reconnue puisque la collectivité a reçu la labellisation « Premier Palier », liée au référentiel Economie Circulaire de l'ADEME. Ce programme d'actions a pour objectif d'accompagner les acteurs du territoire dans les évolutions des modes de production et de consommation, en créant de la valeur tout en réduisant les gaspillages. Il vise à répondre à la fois à des enjeux de développement économique, de préservation des ressources et de renforcement du lien social.

Passeport vert pour le tourisme durable

Mauges Communauté vise à accompagner le secteur économique du tourisme vers une économie circulaire. Ôsez Mauges, Société Publique Locale (SPL) qui exerce la compétence tourisme à l'échelle de Mauges Communauté (accueil, promotion, développement touristique) s'est engagée fin 2020 dans la démarche Passeport Vert coordonnée par Anjou Tourisme et accompagnée par Betterfly Tourism. Passeport Vert est un programme international pour développer et valoriser les destinations de tourisme durable, signé avec le Programme des Nations Unies pour l'Environnement.

Dans ce cadre, au début de l'année 2021, Ôsez Mauges et Mauges Communauté ont travaillé avec des étudiants en tourisme et développement durable de l'ESTHUA à Angers. Cette collaboration a permis d'identifier des axes de travail ainsi que les critères de durabilité des différents labels présents sur le territoire.

Château de la Tourlandry

En parallèle, dans le cadre de "France Relance", l'ADEME a proposé " Le Fonds Tourisme Durable" qui se décline en 3 volets concernant : les restaurants grâce à l'opération "1000 restaurants", les hébergements touristiques ainsi que le "slow-tourisme".

Dans ce contexte, Ôsez Mauges en partenariat avec Anjou Tourisme, a sensibilisé les prestataires de son territoire dont certains ont fait l'objet d'un diagnostic (Restaurant Le Mine d'Or, Château de la Tourlandry, Traiteur Antares, Les Jardins de l'Anjou). D'autres prestataires, suite à ce diagnostic, ont déposé un dossier de demande de financement auprès de l'ADEME (Camping La Promenade, Le Comptoir à Pizza). Enfin, le Château de la Tourlandry a obtenu un financement suite à l'appel à projet "slow-tourisme" et le Château de la Turmelière a bénéficié d'un financement grâce à l'obtention de l'écolabel européen.

Le Projet Alimentaire Territorial

Le Projet Alimentaire Territorial de Mauges Communauté est actuellement dans sa deuxième version. Il est axé sur trois thématiques principales :

- La restauration collective ;
- L'animation territoriale dans le but de faciliter installation, diversification et synergies entre producteurs et consommateurs ;
- L'optimisation de la logistique dans le cadre des circuits alimentaires de proximité.

En 2021, plusieurs actions se sont déroulées :

- Le tour des restaurants collectifs du territoire pour présenter un dispositif d'accompagnement concernant la réduction du gaspillage alimentaire et l'approvisionnement en produits locaux. Une charte des valeurs partagées en restauration collective autour d'un produit local, durable et de qualité, avec une première diffusion aux membres du comité de pilotage du PAT.
- Un atelier autour de la loi EGALIM à destination des professionnels de la restauration.
- Un accompagnement des agents de la commande publique dans la rédaction des marchés publics de la restauration collective compatibles avec la loi EGALIM.
- Une sensibilisation des scolaires autour des filières des produits et de la saisonnalité,
- Une sensibilisation grand public avec l'événement Bienvenue chez mon Producteur au Naturel.
- L'élaboration du projet logistique « Consommer Local », avec un premier diagnostic de territoire.

LE TERRITOIRE

POPULATION

6 communes et 64 communes déléguées

1 315 km²

120 000 habitants et 48 000 foyers

91 hab./km²

31 % < 25 ans

24 % > 60 ans

ÉNERGIES RENOUVELABLES

13 % de l'énergie consommée sur le territoire est d'origine renouvelable contre 9 % dans le département

10 installations de 40 éoliennes qui produisent 192 GWh/an soit la consommation annuelle de 66 000 foyers

2 520 panneaux solaires qui produisent 40 GWh/an soit la consommation annuelle de 13 750 foyers

ENVIRONNEMENT

15 espaces naturels sensibles (ENS)

7 700 km de haies bocagères

6 sites naturels classés

2 115 km de rivières

gestion des déchets

55 500 tonnes de déchets traités/an

95 kg/hab/an d'ordures ménagères contre 254 kg/hab moyenne nationale

HABITAT

52 500 logements dont les 2/3 construits avant 1990

93 % de maisons individuelles

48 000 résidences principales (91 %)

4 700 logements sociaux (9 %)

SANTÉ & CULTURE

9 centres de santé

2 000 personnes âgées et/ou en situation de handicap accompagnées tous les ans par le CLIC et le CLH

25 000 spectateurs/an pour 50 spectacles sur 15 lieux différents

ÉCONOMIE

2e bassin industriel des Pays de la Loire

9 000 entreprises

+ 600 créations d'entreprises/an

40 500 emplois publics et privés dont 34 500 salariés (86 %) et 20 000 occupés par des femmes (49 %)

5,3 % de chômage contre une moyenne départementale de 7,2 % et régionale de 6,9 %

58 000 actifs résidants

agriculture & tourisme

75 % du territoire en surface agricole

4 000 emplois sur 1500 exploitations agricoles dont 85 % consacrées à l'élevage

+ 250 exploitations travaillent sur les circuits courts

130 000 visiteurs/an

40 000 passages Loire à vélo

LES MAUGES

Atouts

Une forte identité de territoire - attachement à son histoire

Un territoire bénéficiant d'une situation géographique privilégiée entre les 3 agglomérations de Cholet, Nantes et Angers, contribuant à son essor démographique et économique

Un tissu économique avec une densité de PME exceptionnelle bien réparties et ancrées sur le territoire

Une agriculture dynamique et de plus en plus durable

Un territoire très engagé depuis longtemps sur la transition énergétique et écologique (PCAET / PAT/TEPCV / Zéro Déchets Zéro Gaspillage », Economie circulaire, TEPOS)

Un territoire bénéficiant d'un réseau associatif riche et dynamique (social, culture...)

Un transport solidaire très présent et dynamique

Une gouvernance territoriale simple et structurée (6 communes+1 agglomération)

Un territoire avec un patrimoine naturel diversifié et riche

Une faible inégalité de niveau de vie

Faiblesses

Un territoire sous influence des agglomérations Cholet, Nantes et Angers

Un territoire pluriel avec une disparité dans les dynamiques des communes

Un nombre croissant de personnes âgées et des départs des jeunes qualifiés

Un réseau de transports en commun peu développé et peu adapté aux besoins en milieu rural

Une forte prédominance de la voiture individuelle

Un enclavement routier du cœur des Mauges et accès difficile à l'ouest

Un parc de logement privé et public énergivore

Une qualité urbaine encore insuffisante

Un manque de professionnels de santé dans certaines spécialités et dans certaines communes

Une fragilité de la ressource en eau (qualité

Opportunités

Une reconnaissance de Mauges Communauté comme Pôle régional structurant (SRADDET)

Une révision du SCOT à engager/PLU des communes approuvés

Une politique de l'habitat ambitieuse : PLH récent, stratégie de relance en faveur de l'amélioration de l'habitat, projet de création d'une Maison de l'Habitat/PTRE

Une politique des mobilités en cours à l'échelle de Mauges Communauté (AOM, plan de mobilité 2030, Schéma des modes doux dans certaines communes)

Une politique de formation en cours d'élaboration en lien avec le dispositif Territoire d'Industrie avec le Choletais

Une politique touristique en cours de développement autour du tourisme d'affaire (SPL OsezMauges)

Présence de la Loire, parcs et jardins sur le plan touristique

Lancement d'une démarche patrimoniale comme vecteur d'attractivité du territoire

Menaces

Un développement différencié, fort sur les marges et enclavement du cœur des Mauges

Une dynamique économique et urbaine, vecteur d'artificialisation des sols

Une difficulté d'attractivité des centres bourgs

Des déplacements de plus en plus denses et longs

Un problème pour attirer les cadres et les jeunes

Un vieillissement de la population

Un Bocage qui se dégrade

Des risques naturels non négligeables (inondation)

Enjeux 2030

Conforter le développement économique et urbain tout en garantissant la préservation de la biodiversité et des espaces naturels, agricoles ou forestiers

Conjuguer attractivité et croissance verte

Rendre le territoire plus résilient tout en assurant les besoins fondamentaux de tous

Relever collectivement le défi de la transition écologique et environnementale

Faire rayonner les Mauges à l'échelle régionale, nationale et internationale.

CHAPITRE 2

STRATEGIE

1. Concertation et implication des acteurs locaux à l'élaboration de la stratégie de territoire

La candidature ITI s'inscrit dans le cadre de la stratégie globale de développement adossée à l'ensemble des documents cadre de Mauges Communauté : CRTE, SCOT, PCAET, Stratégie sur l'économie circulaire, Plan de mobilité 2030, Plan Local de l'Habitat, Contrat Local de Santé, Projet ? Alimentaire Territorial, Territoire d'industrie, Petite Ville de Demain, … Tous ces documents ont été élaborés en concertation avec les communes et les acteurs du territoire.

La stratégie est fondée sur les feuilles de route de Mauges Communauté et des six communes. Fruit d'une démarche partagée qui repose sur la mobilisation et la vision des élus engagés pour le territoire, cette feuille de route de Mauges Communauté a été construite en plusieurs temps. Tous les élus des commissions ont pu s'exprimer, à travers ces moments et ces outils, sur leurs appréciations des enjeux et sur leurs envies pour le territoire.

Cette vision stratégique partagée a été construite sur la base d'un diagnostic du territoire. Le diagnostic du territoire est complété par un recensement des démarches contractuelles et territoriales à l'échelle du territoire de Mauges Communauté.

Ce diagnostic souligne en particulier trois défis auquel le territoire des Mauges est confronté :

- Défi démographique et de l'équilibre territorial ;
- Défi de la transition écologique et environnemental entre préservation de la biodiversité, sobriété énergétique et développement des énergies renouvelables et décarbonées, atténuation et adaptation au changement climatique ;
- Défi de la transition numérique sur un appareil de production encore largement industriel mais également sur un appareil de formation en essor.

Ces défis sont au cœur de la stratégie du projet de territoire, résumé par cinq axes pour construire le territoire des Mauges de 2030, qui définissent le cadre dans lequel s'inscrivent les orientations stratégiques et les objectifs opérationnels.

1. Conforter le développement économique et urbain tout en garantissant la préservation de la biodiversité et des espaces naturels, agricoles ou forestiers ;
2. Conjuguer attractivité et un système productif plus durable ;
3. Rendre le territoire plus résilient tout en assurant les besoins fondamentaux de tous ;
4. Relever collectivement le défi de la transition écologique et environnementale ;
5. Faire rayonner les Mauges à l'échelle régionale, nationale et internationale.

2. Démarches contractuelles et territoriales à l'échelle du territoire de Mauges Communauté

Document cadre	Périmètre	Date	Etat d'avancement
SCOT	Mauges Communauté	Approuvé en 2013 Bilan Scot 2019	Lancement de la révision du SCOT en 2021
PLU communaux	6 communes	2020	PLU approuvés
PLH	Mauges Communauté	2019	En cours d'exécution
PCAET	Mauges Communauté	Arrêt en novembre 2020 Fin 2030	En cours d'exécution
Plan d'économie circulaire / contrat d' objectif territorial (COT)	Mauges Communauté	2020-2023	En cours d'exécution
Plan de Mobilité 2030	Mauges Communauté	2016-2021	En cours d'élaboration
Plan Alimentaire Territorial	Mauges Communauté	2019-2026	2ème PAT en cours d'exécution Reconnaissance PAT niveau 2 de l'Etat en cours d'instruction
PLPDMA	Mauges Communauté		En cours d'élaboration
Contrat Local de Santé	Mauges Communauté	2016-2021	Bilan CLS sera lancé en 2021 pour un CLS 2ème génération 2022
Programme Petites Villes de demain	Mauges sur Loire	Juin 2021	Démarrage de l'opération
Contrat d'objectifs Territorial	Mauges Communauté	Juin 2021	Signature du COT en juillet 2021
Citergie	Mauges Communauté et communes	Juin 2021	En cours d'exécution
OPAH Renouvellement urbain	Beaupréau en Mauges et Chemillé en Anjou	Jusqu'en …	En cours d'exécution
Fabrique des territoires	Centre social de Chemillé	2020	Labellisé en 2020
5 Frances Services	Mauges sur Loire, Orée d'Anjou, Chemillé en Anjou, Montrevault sur Evre, Beaupréau en Mauges	2020-2021	Labellisé en 2020 2021

« Scènes de Pays » une scène conventionnée d'intérêt national « Art en territoire »	Mauges Communauté « Scènes de Pays »		
Convention territoriale globale	Communes/CAF	2021-2027	En cours d'élaboration
Contrat régional Bassin versant	Le Syndicat mixte des bassins Èvre, Thau et Saint-Denis (Smib)	2018-2021	En cours d'exécution
Programme européen LEADER	Mauges Communauté	Fin 2023	97% de l'enveloppe financière sélectionnée. Enveloppe complémentaire attribuée dans le cadre du REACT-EU – Plan de relance. Candidature ITI début 2022
Contrat Territoire Région	Mauges Communauté	2017-2020	Engagement de l'ensemble du contrat – 15 opérations pour 5 449 000 €.
Fonds Pays de la Loire relance investissement intercommunal	Mauges Communauté	2020-2021	Enveloppe de 1 259 000€ Deux opérations soutenues : Renforcement de la digue de Montjean St Florent et Centre aquatique de Mauges sur Loire
CRTE	Mauges Communauté	Signature en décembre 2021	En cours d'exécution
Programme Territoires d'industrie	Mauges Communauté et le Choletais	Signature en novembre 2018	Le territoire « Choletais-Mauges » a été identifié « Territoires d'industrie » lors du Conseil national de l'industrie du 22 novembre 2018
Territoire pilote installation/transmission agricole	Mauges Communauté	2022-2025	En cours d'exécution

3. Description de la stratégie globale de développement

Le projet de territoire porte l'ambition politique et stratégique du territoire. Il relie l'histoire du territoire avec ses réalités présentes et sa trajectoire dans la transition pour construire un avenir durable. La vision stratégique constitue la colonne vertébrale du projet de territoire ; elle donne un sens commun aux actions et à l'engagement des acteurs. Cinq axes stratégiques ont été retenus qui se déclinent en projets/actions structurants de Mauges Communauté et des acteurs territoriaux.

Axe 1 : Un territoire confortant son développement économique et urbain tout en garantissant la préservation de la biodiversité et des espaces naturels, agricoles ou forestiers

L'identité culturelle et singulière des Mauges a permis de mettre en évidence un territoire doté d'une économie dynamique et innovante et d'une agriculture plurielle et vivante. En lien avec ses habitants, les Mauges ont su s'affirmer autour d'une agglomération rurale atypique qui est montée en puissance en intégrant de nouvelles politiques publiques d'envergure. La richesse de son tissu associatif a permis d'accompagner l'évolution du territoire pour favoriser un développement équilibré et harmonieux. Fort de son histoire et de son ancrage rural, le territoire des Mauges a su s'adapter aux différentes mutations technologiques, environnementales et sociales. Le 1er ScoT du Pays des Mauges, approuvé le 8 juillet 2013, a réaffirmé cette volonté politique d'organiser le territoire autour d'une ruralité renouvelée et attractive. Sa structuration autour de polarités a rendu plus visible un positionnement à l'échelle régionale. En effet, le SRADDET, nouveau document de planification de référence à l'échelle régionale, arrêté en décembre 2020, reconnaît aux Mauges le statut de pôle structurant régional et lui ouvre ainsi des leviers pour son développement futur. Par ailleurs, la loi du 22 août 2021 portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets, dite loi « Climat et résilience », appelle **à se saisir de la question de la sobriété foncière dans le but d'atteindre les objectifs de l'Accord de Paris et du Pacte vert pour l'Europe.** L'État s'engage ainsi à renforcer les moyens des collectivités territoriales en adaptant les outils de maîtrise foncière et d'aménagement à leur disposition pour leur permettre de concilier la mise en œuvre des objectifs tendant à l'absence d'artificialisation nette et les objectifs de maîtrise des coûts de la construction, de production de logements et de maîtrise publique du foncier.

Il s'agit aujourd'hui pour Mauges Communauté d'affirmer une volonté de préserver un **territoire dynamique, innovant et équilibré**. Son positionnement, proche des grandes métropoles, facilite la mise en œuvre d'une politique d'aménagement stratégique et structurante, au côté des communes. Dans un environnement préservé, une politique d'urbanisation centrée sur la revitalisation de chaque village, de chaque bourg, constitue un enjeu primordial pour construire un espace de vie agréable. Il doit affirmer la volonté des Mauges de transmettre aux générations futures un territoire d'opportunités et pour cela il s'agit d'aménager différemment tout en favorisant l'accueil de nouvelles populations et activités en trouvant les modèles économiques, les programmes urbains et les formes architecturales qui permettent de faire mieux avec moins

L'objectif est d'afficher une ambition quant au développement économique et résidentiel des Mauges et disposer d'une attractivité fondée sur un équilibre emploi/résidentiel en offrant un cadre de vie avec des qualités propres à un milieu rural tout en garantissant la préservation de la biodiversité et des espaces naturels, agricoles ou forestiers. Pour permettre l'atteinte de cet objectif, l'État entend en particulier accompagner Mauges communauté dans la définition de sa stratégie en matière de lutte contre l'artificialisation des sols dans le cadre de la révision à venir du SCoT, et dans la mise en œuvre de son Schéma Directeur d'assainissement.

Mauges Communauté est enfin titulaire de la compétence Gestion des eaux, des milieux aquatiques et de la protection contre les inondations (GEMAPI) depuis le 1er janvier 2018, qui la rend responsable de l'atteinte du bon état des masses d'eau du territoire à l'horizon 2027. Les syndicats de bassins versants en place sur le territoire ont été missionnés pour exercer cette compétence. Au moyen de contrats territoriaux, ils ont en charge la restauration des milieux aquatiques et l'amélioration de la qualité des eaux.

- **Objectif n°1// Redynamiser les centralités : les centres-villes avec la montée en gamme des services et équipements et dans les cœurs de bourgs garder commerces et services de proximité**

- Revitaliser les centres bourgs ;
- Mettre en œuvre les études pré-opérationnelles de l'OPAH-RU en 2022 ;
- Lancer une Opération de revitalisation du territoire multisites à Mauges-sur-Loire en 2022, dans le cadre du programme Petites Villes de Demain.

- **Objectif n°2// Développer un urbanisme qualitatif avec une approche environnementale pour une meilleure attractivité**

- Engager la révision du Schéma de cohérence territorial
- Reconquérir les friches (démolition, réhabilitation…)
- En s'appuyant sur le travail mené sur le schéma directeur d'assainissement moderniser les réseaux d'assainissement et les stations d'épuration dans le cadre d'un programme d'action coordonnée entre la collectivité et l'agence de l'eau visant à :
    - Améliorer les performances et réduire/supprimer les déversements d'eaux usées par temps de pluie des systèmes d'assainissements existants
    - Réduire l'impact des eaux pluviales prioritairement par la mise en place d'une gestion intégrée à l'urbanisme, lorsqu'un impact polluant est identifié.

<u>L'ensemble de ces actions représente près de 29 M€ de travaux pour lesquels une participation de l'Agence de l'eau Loire-Bretagne est attendue à hauteur de 11,7 M€.</u>

- **Objectif n°3// Proposer une offre et des infrastructures de mobilité au quotidien pour permettre à chacun de moins prendre sa voiture**
-

- Développer et requalifier les gares du territoire (Gares de Torfou à Sèvremoine et Chemillé-en-Anjou) parallèlement à la modernisation de la ligne Clisson-Cholet pour laquelle 10M€ (2,6 Région et 7,3 État) sont inscrits à l'avenant 2021-2022 du Contrat de Plan État-Région ;
- Construire un réseau d'itinéraires et d'infrastructures cyclables à l'échelle du territoire en cohérence avec le Schéma départemental de développement touristique de l'Anjou 2018-2021, qui prévoit notamment l'accompagnement technique des collectivités au maillage du territoire dans le développement de boucles et de connexions entre itinéraires cyclistes ;
- Développer différentes solutions de transport : bus, covoiturage, transport à la demande, modes doux, autopartage, covoiturage, autostop organisé…), favorisant la flexibilité et la diversité de l'offre ;
- Développer et requalifier les zones de covoiturage du territoire ;
- Soutenir les projets routiers et ferroviaires structurants pour faciliter les déplacements entre les communes et leurs bassins de vie, via notamment la participation de la Région à la mise à 2x2 voies entre Beaupréau et Saint-Pierre-Monlimart sur la RD752 et entre Les Couronnières et Liré sur la RD763.
- Développement d'un maillage de stations Bio GNV en lien avec les unités de méthanisation.

- **Objectif n°4// Préserver, restaurer, renforcer et valoriser les milieux et la biodiversité**

- Améliorer le fonctionnement hydrologique et écologique des cours d'eau, nappes et ensemble des milieux aquatiques dans le but d'atteindre un bon état des cours d'eau à l'horizon 2027 conformément aux objectifs de la directive cadre sur l'eau, du Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) Loire-Bretagne et des Schéma d'Aménagement et de Gestion de l'Eau (SAGE) concernant le territoire ;
- Soutenir et accompagner financièrement des actions ambitieuses de restauration des milieux aquatiques dans le cadre des CT Eau (Evre Thau, St Denis ; Layon-Aubance-Louets ; Goulaine – Divatte - Robinets Haie d'Allot) ;
- Intégrer les enjeux de biodiversité en tant que composante clé du développement économique et urbain en engageant des expérimentations (TVB et zones d'activités, TVB et centre bourg) ;
- Respecter et valoriser les trames verte, bleue et noire, en portant notamment une réflexion sur la limitation des sources de pollution lumineuse ;
- Encourager les opérations de développement et de partage des connaissances, à l'instar de la réalisation d'un atlas de la biodiversité communale à Beaupréau-en-Mauges ;
- Mener des expérimentations : trame noire pour limiter la pollution lumineuse ;
- Restaurer des continuités écologiques entre les milieux naturels identifiés.

➢ Objectif n°5//Adapter le territoire au changement climatique

- Sensibiliser au changement climatique et aux impacts visibles ;
- Engager des actions de suivi et d'adaptation au changement climatique.

Projets (MO)	Articulation avec les politiques contractuelles et dispositifs financiers		Contribution aux objectifs spécifiques du programme opérationnel et aux indicateurs de résultats et de réalisation		
	Dispositif contractuel	Financements sollicités ou obtenus	Objectifs spécifiques	Indicateurs de résultats	Indicateurs de réalisation
Revitalisation du centre bourg de Chemillé	Contrat de relance et de Transition Écologique	DSIL	5.1	Surface construite	Population couverte, base permanente des équipements
Opération de revitalisation du territoire multisites à Mauges-sur-Loire	Contrat de relance et de Transition Écologique/Petite ville de demain	Région, Département, Etat	5.1	Surface construite	Population couverte, base permanente des équipements
Réalisation d'études et travaux d'assainissement sur le territoire communautaire pour la période 2021-2025	Contrat de relance et de Transition Écologique/Agende de l'eau Loire Bretagne	DSIL	2.5		Nombre d'actions mises en place
Entretien des réseaux d'eaux pluviales	Contrat de relance et de Transition Écologique	Etat	2.5		Nombre d'actions mises en place
….					

Axe 2 : Un territoire compétitif et innovant conjuguant attractivité et un système productif plus durable

Mauges Communauté est reconnue comme un territoire résilient qui a su rebondir suite à la grave crise économique des années 90 et 2000 dans le secteur de l'habillement, du textile et de la chaussure. Précédemment spécialisé, le territoire dispose aujourd'hui d'un tissu économique (agricole, industriel, artisanal, commercial) dense et diversifié, source de création d'emplois.

Néanmoins, les évolutions des modes de production et de consommation, demandent une nouvelle fois au territoire de trouver les ressources internes pour s'adapter. Cette attractivité économique doit aujourd'hui être penser différemment en valorisant économiquement les fonctions environnementales et énergétiques.

A ce titre, en 2019, Mauges Communauté a décidé d'élaborer **un programme d'économie circulaire**, pour la période 2020-2023. Ce programme d'actions a pour objectif d'accompagner les acteurs du territoire dans les évolutions des modes de production et de consommation, en créant de la valeur tout en réduisant les gaspillages. Il contribue à la position pionnière de Mauges Communauté. Il vise à répondre à la fois à des enjeux de développement économique, de préservation des ressources et de renforcement du lien social.

D'autres part, le développement économique doit passer également par le **développement d'une agriculture** puissante et diversifiée dont le modèle évolue vers plus de soutenabilité au service d'une alimentation de qualité en lien avec le PAT mais également par une capacité nouvelle de **développer l'activité touristique**.

La participation de Mauges Communauté au sein du Comité local pour l'emploi, la formation et l'orientation professionnelle (CLEFOP), coanimé par la Région et l'État, lui permet en outre d'inscrire son développement économique en cohérence avec les enjeux qui dépassent son territoire.

- **Objectif n°1// Maintenir une économie dynamique, innovante, productive, durable ouverte à l'international**

L'attractivité économique est un enjeu majeur pour un territoire dans un contexte où la localisation géographique des entreprises peut être assez volatile. Attirer des entreprises est un atout pour dynamiser et faire vivre les territoires.

- Être un territoire attractif pour accueillir de nouvelles entreprises :
  - En requalifiant les friches industrielles et en utilisant les potentiels de densification des zones existantes,
  - En adaptant les extensions des zones en lien avec les infrastructures dans un positionnement stratégique entre l'hinterland nantais et angevin,
- En préservant l'équilibre résidentiel, économique et touristique de l'ensemble des Mauges
- Construire des ateliers relais, tiers lieux (tels que le projet Synergie à Montrevault-sur-Evre), rénovation énergétique, …
- Favoriser les coopérations inter-entreprises par le développement d'outils collaboratifs (prêt de main d'œuvre, de matériel, de locaux…) ;
- Promotion des métiers de l'industrie et de l'industrie du futur, via notamment l'appui aux entreprises désireuses d'obtenir le label *French Fab* ;
- Développer une offre de services pour l'accueil d'actifs exogènes (logement, mobilité…) ;
- Doter la collectivité d'un outil de portage immobilier ;
- Répondre au besoin de proximité et de qualité de l'offre commerciale,
- Maîtriser et accompagner le développement commercial ;
- La formation : enjeux d'innovation et de développement des entreprises ;
- Faire du numérique une opportunité et non une source d'exclusion.

➢ Objectif n°2// Garantir la place centrale d'une agriculture ouverte qui se saisit des enjeux environnementaux

Avec 1,6 milliards d'euros de chiffre d'affaires, l'agriculture est un secteur primordial pour l'économie des Mauges. Elle constitue la source principale d'émissions de gaz à effet de serre (59%) tout en étant le premier contributeur au stockage de carbone, via les haies bocagères, l'agroforesterie et les prairies pérennes de pâturages. Elle est ainsi également un acteur majeur pour la préservation de l'environnement et le maintien du paysage bocager caractéristique du territoire. Plus profondément encore, l'agriculture est au cœur de l'identité territoriale des Mauges, car elle porte évidemment la marque rurale de cet espace mais aussi sa forte dimension productive. Elle incarne des valeurs qui ont façonné le territoire, celle du travail bien sûr mais aussi, celle de la solidarité car le monde agricole a très tôt initié des coopérations qui ont ensuite irrigué tous les secteurs de la vie sociale.

La loi du 2 octobre 2018 pour l'équilibre des relations commerciales dans le secteur agricole et une alimentation saine et durable, dite loi « EGalim », a en outre fixé des objectifs nationaux en matière d'agriculture et d'alimentation, repris dans le Projet alimentaire territorial (PAT) 2019-2024 de Mauges Communauté.

Ce secteur d'activités est aujourd'hui en pleine mutation. Et, ceci pour au moins, trois raisons.

- La première concerne la transmission. La moitié du foncier doit changer de main d'ici dix ans. Cette situation aura un impact sur le nombre des chefs d'exploitation, mais également sur l'emploi salarié agricole.
- La deuxième s'articule autour des modes de production. Mauges Communauté se doit de soutenir et d'accompagner toutes les agricultures afin de pouvoir répondre au défi de la transition écologique en lien avec le PCAET ;
- La troisième concerne les modes de consommation (restauration collective, RHF, particuliers…) qui se doivent d'être, dans la mesure du possible, locaux, sains, vertueux et solidaires en lien avec le PAT 2019-2024 de Mauges communauté.

Les ambitions de Mauges Communauté par rapport à ces mutations, arrêtées notamment dans le cadre du PCAET et du PAT, rejoignent pleinement les objectifs poursuivis par l'État et la Région dans ce domaine.

- Accompagner la transmission des exploitations ;
- Accompagner les circuits de proximité en favorisant le manger local et en mettant en œuvre le Projet alimentaire territorial (Achats d'équipements et de matériels nécessaires dans les cantines scolaires, légumerie, outils de transformation, logistique, stockage, aide à l'installation et à la formation au maraîchage) ;
- Accompagner l'agriculture dans la transition écologique (Biodiversité, qualité de l'eau, bas carbone) notamment en favorisant le développement de l'agriculture biologique, en développant une offre technique d'accompagnement dans le cadre d'un contrat d'agriculture durable, en encourageant la préservation et la valorisation du bocage, en créant un label « Ferme durable en Mauges »).

➢ Objectif n°3// Révéler une capacité nouvelle de développement touristique

Mauges Communauté (2017-2021) avait fixé le cap d'une ambition nouvelle, faisant du tourisme d'affaires un levier stratégique de développement du territoire. C'est ainsi, que Mauges Communauté, en qualité d'actionnaire majoritaire et ses communes membres, ont créé en 2019 la Société Publique Locale (SPL) Ôsez Mauges. Aujourd'hui, la volonté de Mauges Communauté vise à déployer pleinement cette ambition de développement économique et touristique, pour tirer profit des nombreux atouts du territoire, à commencer, bien sûr, par son réseau très dense d'entreprises, qui est indissociable de ses qualités naturelles (positionnement stratégique, Vallée de la Loire, de l'Èvre, mosaïque d'activités, tourisme vert, nature, vélo, rando, patrimoine naturel et qui « font les Mauges »industriel, littérature, œnotourisme, parcs et jardins...). Ce sont là, au fond, les traits d'une personnalité qui se dessine, car ils sont constitutifs d'une identité et de valeurs qui « font les Mauges »

- Articuler un positionnement fort autour du tourisme d'affaires, de visites d'entreprises et de pleine nature ;
- Définir une identité commune à partager autour de la dynamique entrepreneuriale, de la qualité du cadre de vie et des piliers d'attractivité touristique (savoir-faire, art de vivre, nature, patrimoine, itinérance) et autour de valeurs partagées (l'authenticité et le partage) ;
- Soutenir la montée en gamme des offres en accord avec les attentes clients ;
- Encourager le développement des offres et des services agritourisme ;
- Favoriser l'aménagement d'itinérance douce et des offres de services adaptées ;
- Faciliter l'engagement des prestataires dans des démarches éco-responsables et les valoriser ;
- Déployer un plan d'actions tourisme durable en s'appuyant sur le Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET).

Projets (MO)	Articulation avec les politiques contractuelles et dispositifs financiers		Contribution aux objectifs spécifiques du programme opérationnel et aux indicateurs de résultats et de réalisation		
	Dispositif contractuel	Financements sollicités ou obtenus	Objectifs spécifiques	Indicateurs de résultats	Indicateurs de réalisation
Mise en œuvre du Plan alimentaire Territorial	Contrat de relance et de Transition Écologique	ETAT	5.1	Nombre d'agriculteurs en circuits courts mobilisés et surface agricole bio	Nombre de bénéficiaires (élèves, personnes âgées)
Jardin Camifolia : ouverture sur la ville et réaménagement	Contrat de relance et de Transition Écologique	DSIL	5.1	Nombre de bénéficiaires	Population couvertes (%)
Projet Synergie	Contrat de relance et de Transition Écologique	DSIL	5.1	Actions mises en place et bénéficiaires	Population couvertes (%)
…					

Axe 3 : Un territoire solidaire organisant des services de qualité afin de rendre le territoire plus résilient tout en assurant les besoins fondamentaux de tous

Une caractéristique marquante de Mauges Communauté tient à ce que sa population, nombreuse et dense, se répartit de façon harmonieuse dans un ensemble de communes. Cette situation a pour corollaire, outre la densité économique, la capacité, peu banale en milieu rural, pour les habitants d'accéder à de nombreux services de proximité, dans tous les domaines de la vie sociale. Néanmoins, le territoire connaît une faiblesse dans les catégories supérieures de services. Si les commerces alimentaires, les services publics et généraux, les artisans du bâtiment et les équipements d'actions sociales sont bien représentés, les commerces non alimentaires (notamment ceux de vêtements, meubles et équipements du foyer), les services aux particuliers et les fonctions médicales et paramédicales le sont beaucoup moins. De plus, cette offre est confrontée aux évolutions démographiques (vieillissement de la population), socioéconomiques (déplacements, flexibilité des horaires, pratiques de consommation, temps de loisirs, transformation des modes de vie, développement du numérique) et aux capacités financières des communes. Par ailleurs, les pratiques nomades se développent et l'accès aux services et équipements n'est pas toujours garanti pour tous.

De plus, le changement climatique, la perte de biodiversité, l'amplification des risques naturels et la gestion de la ressource en eau constituent des défis majeurs du XXIème siècle et également sur notre territoire. Le CRTE doit permettre de renforcer les moyens d'action consacrés à ces enjeux, en cherchant à conjuguer le défi de la préservation de notre environnement et la nécessité d'accompagner la transition des modèles de développement afin qu'ils soient plus durables et plus résilients.

Il s'agit aujourd'hui d'assurer les besoins fondamentaux de tous les habitants, en particulier en matière d'alimentation, de qualité de l'air et de l'eau, d'habitat, de mobilité, d'accès à l'emploi, à la formation ainsi qu'aux services aux publics (santé, éducation, culture, services sociaux, loisirs, etc.). Cet objectif doit se traduire par une diversité de réponses, adaptées aux territoires et aux populations, visant également l'amélioration de la résilience des territoires.

- **Objectif n°1//Gestion des ressources en eau**

  - Identifier, analyser et mettre à niveau les infrastructures notamment pour mettre en œuvre les priorités des Schémas Directeurs d'Assainissement et Eau Potable ;
  - Adopter une gestion préventive par le renouvellement des réseaux et des ouvrages ;
  - Garantir une gestion responsable des eaux pluviales ;
  - Assurer maîtrise et efficacité dans les opérations de travaux.

- **Objectif n°2//L'amélioration du fonctionnement hydrologique des cours d'eau pour atteindre le bon état**
  - Identifier et redonner aux têtes de bassins versants et aux zones humides leurs fonctionnalités
  - Augmenter les débits d'eau l'été dans les cours d'eau par des démarches collectives de déconnexion des plans d'eau ;
  - Limiter le ruissellement des eaux, entretenir et restaurer le bocage, favoriser le stockage de l'eau dans les sols.

- **Objectif n°3// La prévention des risques d'inondations**
  - Conforter et fiabiliser l'ouvrage digue entre Saint-Florent-le-Vieil et Montjean-sur-Loire ;
  - Améliorer le dispositif de surveillance de la Loire en crue ;
  - Poursuivre les partenariats autour de la gestion de l'ouvrage ;
  - Évaluer les enjeux de la digue du Marillais et de l'ile de Chalonnes.

- **Objectif n°4//Développer et harmoniser l'offre de services sur le territoire pour couvrir les besoins des publics notamment des jeunes, de la petite enfance et des personnes âgées**

  - Mailler le territoire et proposer une offre d'accueil collective répondant aux besoins des ménages (Crèches, périscolaires, …) ;
  - Requalification des anciens EHPAD ;
  - Accompagner les communes désireuses de mettre en œuvre une tarification sociale pour leurs cantines et conclure avec les communes éligibles une convention pluriannuelle de subvention de l'État aux collectivités de 3€ par repas facturé à 1€ ou moins aux familles ;
  - Maintenir des services publics de proximité en s'appuyant notamment sur le réseau des Maisons France Service.

- **Objectif n°5//Faire de la santé une priorité transversale à toutes les politiques publiques** ;
  - Créer des Maisons de santé sur le territoire avec l'appui de l'Agence régionale de santé ;
  - Créer des centres de santé ;
  - Engager un nouveau Contrat Local de Santé ;
  - Conduire une politique de prévention et de promotion de la santé/environnement (en lien avec le CLS).

- **Objectif n°6//Garantir un accès large aux services publics, aux sports, à la culture et aux loisirs**
  - Développer des équipements à vocation culturelle : médiathèques, écoles de musique, salle de spectacle, studio d'enregistrement, cinéma, micro-folie… ;
  - Développer des équipements sportifs …

- **Objectif n°7//Valoriser la culture et le patrimoine comme élément d'attractivité**
  - Valoriser les sites patrimoniaux des Mauges ;
  - Créer un lieu de conservation ;
  - Sensibiliser et éduquer au patrimoine ;
  - Proposer et expérimenter des actions innovantes entre le patrimoine et le projet Synergie ;
  - Mettre en œuvre, à moyen et long terme, une politique concertée et globale en faveur des musiques actuelles : des studios de répétition à la scène ;
  - Encourager la réutilisation d'éléments du patrimoine historique en lieux culturels, en particulier pour le patrimoine religieux du XIXème siècle ne bénéficiant pas de protection au titre des monuments historiques ;
  - Conclure un contrat local d'éducation artistique et culturelle ;
  - Approfondir le développement de la lecture publique.

- **Objectif n°8//Développer une offre de service sécuritaire**
  - Déployer la vidéo surveillance sur le territoire en coordination avec la gendarmerie ;
  - Développer les polices municipales et mieux équiper les policiers municipaux ;
  - Constituer le Conseil intercommunal de sécurité et de prévention de la délinquance.

- **Objectif n°9// Mise en œuvre du schéma d'accueil des gens du voyage**
  - Créer une aire d'accueil des gens du voyage ;
  - Mise en œuvre d'un projet social d'accueil des gens du voyage.

- **Objectif n°10//Soutenir un territoire de l'engagement de chacun (associations, entreprises, collectifs…)**
  - Animer le conseil prospectif.

Projets (MO)	Articulation avec les politiques contractuelles et dispositifs financiers		Contribution aux objectifs spécifiques du programme opérationnel et aux indicateurs de résultats et de réalisation		
	Dispositif contractuel	Financements sollicités ou obtenus	Objectifs spécifiques	Indicateurs de résultats	Indicateurs de réalisation
Construction d'un pôle enfance	Contrat de relance et de Transition Écologique	DSIL/DETR	5.1	Actions mises en place et bénéficiaires	Population couvertes (%)
Extension de la maison de l'enfance	Contrat de relance et de Transition Écologique	DSIL/DETR	5.1	Actions mises en place et bénéficiaires	Population couvertes (%)
Création de Maison de santé	Contrat de relance et de Transition Écologique	DSIL/DETR	5.1	Actions mises en place et bénéficiaires	Population couvertes (%)
Requalification des anciens EHPAD	Contrat de relance et de Transition Écologique	DSIL/DETR	5.1	Actions mises en place et bénéficiaires	Population couvertes (%)
…					

Axe 4 : Un territoire à énergie positive en 2050 afin de relever collectivement le défi de la transition écologique

Le constat est aujourd'hui partagé par tous que, la transition énergétique et environnementale est une nécessité du fait de la raréfaction des ressources fossiles et de la lutte contre le changement climatique. C'est également une nécessité économique et une nécessité sociale, car les ménages les plus défavorisés sont aussi les plus exposés à la précarité énergétique en France, et aux effets adverses du changement climatique au niveau mondial.
Mauges Communauté a pleinement conscience du rôle primordial joué par les territoires. Aussi, depuis de nombreuses années maintenant, le territoire s'est engagé sur les questions climatiques et énergétiques faisant de lui un territoire pionnier de la transition écologique et énergétique. A ce titre, Mauges Communauté a été labellisé comme Territoires à Energie Positive pour la Croissance Verte (TEPCV) et a été retenu à l'appel à projet Zéro Déchet Zéro Gaspillage.

L'ambition aujourd'hui de Mauges Communauté est d'aller encore plus loin et de faire de la transition écologique et énergétique un moteur de développement du territoire qui doit permettre de relocaliser des emplois, tout en réduisant la facture dépendance extérieure en matière d'approvisionnement, et en s'appuyant sur notre fort potentiel en matière d'énergies renouvelables.

Mauges Communauté a arrêté en novembre 2020 le PCAET. Ce Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET) constitue la feuille de route pour faire de Mauges Communauté **un territoire à énergie positive** en 2050, en réduisant au maximum les consommations d'énergie du territoire grâce à la sobriété et à l'efficacité, tout en produisant l'équivalent de ces besoins par des énergies renouvelables locales. Un premier point d'étape est fixé pour 2030 avec une baisse de 20 % des consommations d'énergie et une production d'énergies renouvelables permettant d'atteindre le seuil de 40 % des consommations.

- **Objectif n°1//Promouvoir un urbanisme et des logements de qualité en répondant aux enjeux de la transition énergétique**

- Structurer le réseau climat-air-énergie territorial grâce au déploiement de Citergie sur l'ensemble du territoire ;
- S'appuyer sur la Maison de l'habitat pour massifier la rénovation énergétique et mieux impliquer les bailleurs sociaux qui peuvent mobiliser les éco-prêts mis en place par la Caisse des dépôts et des consignations ;
- Lutter contre la précarité énergétique et diminuer fortement les chaudières au fioul en lien avec les dispositifs mis en place par l'Agence Nationale de l'Habitat ;
- Rénovation énergétique des bâtiments publics et construction durable ;
- Placer l'arbre au cœur des projets d'aménagement pour son rôle de stockage du carbone mais aussi pour ses bénéfices face au changement climatique (ilot de fraicheur).

- **Objectif n°2//Agir en faveur d'une mobilité bas carbone**

- Créer des pistes cyclables entre les communes et les points stratégiques (zones d'emploi et services) en intégrant une continuité dans les bourgs anciens ;
- Développer des projets innovants autour du covoiturage ou de l'autopartage mais également les déplacements vélo ;
- Adapter les parcs de véhicules des collectivités (achat de véhicules électriques, biogaz, hydrogène).

- **Objectif n°3//Faire de la transition énergétique un moteur de développement économique**

- Accompagner les filières sur les matériaux biosourcés et le recyclage en lien avec la démarche d'économie circulaire ;
- Jouer un rôle d'information et être facilitateur auprès des acteurs économiques concernant la transition énergétique ;
- Développer les critères de développement durable dans la commande publique ;
- Mettre en place un plan d'action tourisme durable.

- **Objectif n°4//Développer une agriculture bas carbone et proposer une alimentation locale et de qualité**

- Cf. Axe 2, Objectif n° 2
- Poursuivre la mobilisation des agriculteurs vers une agriculture bas carbone : mobilisation de 50 % des exploitations autour des techniques bas carbone adaptées au climat de demain ;
- Préserver le patrimoine naturel bocager, replanter des haies et développer l'agroforesterie ;
- Développer les circuits courts entre la restauration collective et la production locale dans le cadre du Projet Alimentaire Territorial.

- **Objectif n°5// Accompagner la montée en puissance des énergies renouvelables et développer le mix énergétique**

- Développer un mix énergétique le plus large possible (bois énergies, biogaz, solaire photovoltaïque et thermique, éolien, géothermie, …) en s'appuyant notamment sur les appels à projets de la Commission de Régulation de l'Energie et de l'ADEME ;
- Accompagner la montée en puissance de l'investissement de la SEM « Mauges Energies » sur les énergies renouvelables et développer des partenariats territoriaux.

Projets (MO)	Articulation avec les politiques contractuelles et dispositifs financiers		Contribution aux objectifs spécifiques du programme opérationnel et aux indicateurs de résultats et de réalisation		
	Dispositif contractuel	Financements sollicités ou obtenus	Objectifs spécifiques	Indicateurs de résultats	Indicateurs de réalisation
Rénovation des bâtiments publics	CRTE/CTR	ITI/DSIL	2.1	Consommation d'énergie primaire annuelle	Bâtiments publics bénéficiant d'un soutien pour l'amélioration de la performance énergétique
Investissement dans les énergies renouvelable	Région	ITI	2.2	Total de l'énergie produite	Production supplémentaire d'énergie renouvelable financée
Développement d'un maillage de stations Bio GNV en lien avec les unités de méthanisation.	ITI	FEDER	2.3	Quantité de gaz renouvelable distribué (kg)	Nombre de stations de distribution de gaz renouvelable déployées
Construire un réseau d'itinéraires et d'infrastructures cyclables à l'échelle du territoire	ITI	FEDER/ADEME /Département	2.8	Utilisateurs annuels d'une infrastructure cyclable dédiée (nombre d'utilisateurs annuels)	Pistes cyclables bénéficiant d'un soutien (Km)
Mise en place du plan d'économie circulaire (matériauthèque)	CRTE		2.6	Entreprises bénéficiant d'un soutien	Capacité supplémentaire pour le recyclage des déchets
….					

Axe 5 : Un territoire attractif afin de faire rayonner les Mauges à l'échelle régionale, nationale et internationale

La réforme territoriale réalisée au 1er janvier 2016 a conduit Mauges Communauté à créer une identité commune. Pour autant, cette phase d'identification s'avère être renforcée pour se caractériser en tant que structure intercommunale, pour se démarquer par rapport aux territoires voisins et être reconnue au sein de la Région, notamment. Au-delà de la communication institutionnelle, il s'agit d'initier un sentiment d'appartenance de reconnaissance aux Mauges pour l'ensemble des habitants. Dans ce cadre, Mauges Communauté a pour ambition de mettre en valeur le Patrimoine et au-delà un Art de Vivre.

- **Objectif n°1//Faire vivre la coopération entre l'Agglo et les communes membres, au nom d'un avenir commun**

- Poursuivre et intensifier la politique d'innovation de Mauges communauté pour accompagner le développement des entreprises, à l'image du projet Synergie ;
- Développer un tourisme ambitieux autour de la Loire et mettre en évidence le caractère singulier de l'Èvre, de l'Hyrôme, de la Sèvre nantaise… et prioriser un tourisme d'affaires en lien avec ôsezMauges ;
- Développer les circuits courts entre la restauration collective et la production locale dans le cadre du Plan Alimentaire Territorial ;
- Mettre en œuvre la démarche patrimoniale

- **Objectif n°2//Impliquer les habitants par une démarche globale de participation**

- Animer le conseil prospectif et les conseils participatifs des communes ;
- Favoriser des évènements dont la population est actrice ;
- Favoriser la diversité, mixité et égalité des chances dans toutes les opérations menées par les collectivités ;
- Améliorer l'éducation et la formation pour asseoir la démocratie participative, notamment au travers d'une sensibilisation accrue, dans le contexte scolaire et associatif et une démarche de recensement et de partage des initiatives existantes ;
- Agir autrement, innover et expérimenter en valorisant les initiatives citoyennes permettant aux habitants de s'inscrire collectivement dans la recherche de solutions concrètes à des problématiques locales et nationales ;
- Impliquer plus largement et décider autrement en élargissant le cercle de ceux qui participent habituellement, en expérimentant de nouvelles formes de participation, et en mettant en place des processus d'évaluation.

- **Objectif n°3//Concevoir un modèle de coopération efficace avec les territoires voisins**

- Travailler le SCoT en bonne intelligence avec les territoires voisins et les métropoles de Nantes, Angers, Cholet, dans un esprit de complémentarité et non de concurrence ;
- Identifier les axes structurants, notamment ceux qui nous relient aux ports, aéroports en lien avec les grandes infrastructures ferroviaires ;
- Prendre les grands enjeux planétaires comme des opportunités pour accompagner le développement du territoire et le positionner comme terre d'accueil complémentaire et originale par rapport aux agglomérations voisines.

- **Objectif n°4//Promouvoir l'identité et la notoriété du territoire à l'échelle de l'Agglo et au-delà**

- Engager une démarche marketing territorial ;
- Rechercher une labellisation du territoire dans différentes thématiques (ex : TEPOS, Patrimoine, Culture…) ;
- Répondre à des appels à projets européens (LIFE, INTERREG...) ;
- Participer à des réseaux à l'échelle nationale ;
- Favoriser des évènements ayant une portée régionale (sportif, culturel) ;
- Valoriser l'« art de vivre» des Mauges en s'appuyant sur les patrimoines.

CHAPITRE 3

MISE EN OEUVRE
ET PLAN D'ACTIONS ITI

1. Elaboration et implication des acteurs locaux à l'élaboration du plan d'actions

Son élaboration a reposé sur une méthode resserrée et en plusieurs étapes autour du comité de pilotage qui rassemble l'ensemble des six maires et sept DGS (communes et agglomération) et le comité technique qui réunit les sept DGS (communes + EPCI) et la directrice du pôle Animation et Solidarités Territoriale en charge des procédures contractuelles. En effet, la candidature ITI a été coconstruit au sein du bloc local entre les communes et l'agglomération comme le territoire le fait pour les autres contrats à l'échelle départementale, régionale et européenne.

- Etape 1 : de janvier à mars 2021 : Mise à jour du diagnostic et des enjeux par les directeurs de pôle + chefs de service de Mauges Communauté + les DGS des communes
  Prise en compte des documents cadre : PCAET, Stratégie sur l'économie circulaire, Plan de mobilité 2030, PLH, Bilan SCOT, Bilan CLS, PAT, …

- Etape 2 : de février à juin 2022 : Recensement des projets des communes et de Mauges Communauté.

  - ☞ Comité de direction de Mauges Communauté du 7/02/2022 : Présentation de la démarche ITI + remontée des projets.
  - ☞ Comité technique du 23/02/2022, Présentation de la démarche ITI et méthodologie : Projets à retenir : projets structurants, éligibilité PO, maturité du projet en lien avec les documents cadre CRTE, PPI ….
  - ☞ Comité technique et comité politique du 16/03/2022 : Décision de prioriser les opérations de l'agglomération sur l'OP 2 et celles des communes sur l'OP 5 en priorisant les projets sur trois thématiques : Valorisation des projets culturels et sportifs, requalification des espaces publics et l'accès aux services de soins santé et structures d'accueil.
  - ☞ Comité de direction de Mauges Communauté : Sélection des projets de l'agglomération
  - ☞ Comité technique du 8/06/2022 : Sélection des projets

- Etape 3 : Comité politique du 22 juin 2022 : Validation de la candidature et plan d'action ITI
- Etape 4 : du 12 au 22 juillet : Consultation locale via internet

2. Modalité de suivi du programme ITI

Le descriptif de système de gestion et de contrôle du programme ITI sera la même que sur les autres procédures contractuelles.

Le comité politique rassemble l'ensemble des six maires et sept DGS (communes et agglomération)

Il siégera au moins une fois par an pour le programme ITI :

- Sélectionner des opérations à programmer
- Examiner l'avancement et la programmation des actions ;
- Étudier et arrêter les demandes d'évolution du programme ITI en termes d'orientations et d'actions (inclusion, adaptation, abandon...), proposées par le comité technique ;
- Décider d'éventuelles mesures rectificatives.

Le comité technique sera chargé du suivi de l'avancement technique et financier du programme ITI et de rendre compte au comité politique dont il prépare les décisions. Il sera composé de la directrice du pôle Animation et Solidarités Territoriale en charge des procédures contractuelles et des sept DGS (communes + EPCI)

Il se réunira au moins deux fois par an pour le programme ITI :

- Étudier et statuer sur les évolutions et les propositions d'ajouts de fiches projets et fiches actions.
- Accompagner aux porteurs de projets, une information régulière de l'autorité de gestion…
- Veiller en détail au bon déroulement des actions prévues au programme, vérifier l'avancement des dossiers, analyser les éventuelles situations de blocage pour proposer des mesures visant à permettre l'avancement des projets ;
- Établir et examiner le tableau de suivi de l'exécution du programme ITI ;
- Mettre en place les outils d'évaluation et analyser les résultats des évaluations ;

La validation de la sélection des projets donnera lieu à une délibération annuelle du conseil communautaire de l'Agglomération de Mauges Communauté lors de l'approbation de la convention et de ses avenants. En effet, les organismes intermédiaires peuvent demander à modifier leur plan d'actions chaque année selon les modalités prévues dans la convention initiale (courrier officiel + délibération).

L'autorité de gestion examine l'éligibilité des projets présentés à cette occasion et établit en lien avec l'organisme intermédiaire l'avenant et le plan d'actions ajusté.

En amont, la sélection des projets aura fait l'objet d'une validation en comité politique, instance exécutive au sein de laquelle l'ensemble des maires sont représentés et les DGS de chaque commune. Un bilan de la mise en œuvre de l'iTi sera présenté et adopté lors de l'adoption des avenants à la convention.

Le service projet intérêt territorial et financement sera en parti dédié au suivi de l'iTi de Mauges Communauté comme il est sur les autres procédures contractuelles. À ce titre, il est chargé de la coordination de l'iTi, du suivi des aides européennes et du pilotage global du plan d'actions ITI. Il assure les échanges avec l'autorité de gestion sur le suivi de la maquette ITI et les sujets liés aux missions de l'organisme intermédiaire.
1 ETP sera dédié aux programmes européens (fin de LEADER + ITI) : Directrice + une assistante en cours de recrutement.

3. Modalités d'évaluation

Les actions seront évaluées au regard des six objectifs environnementaux, issus du budget vert de l'Etat :

- Lutte contre le changement climatique ;
- Adaptation au changement climatique et prévention des risques naturels ;
- Gestion de la ressource en eau ;
- Economie circulaire et déchet ;
- Lutte contre les pollutions ;
- Biodiversité et protection des espaces naturels ;
- Impact sociétal.

D'autre part, Mauges Communauté a décidé d'engager une réflexion sur la définition d'une méthodologie d'évaluation de la feuille de route 2021-2030. L'objectif sera de définir les critères sur lesquels la feuille de route sera jugée. Ces critères seront formulés sous la forme de questions, auxquelles le rapport d'évaluation répondra. Cette méthodologie devra également prendre en compte les critères d'évaluation des autres programmes : PLH, PCAET, Citergie, …

4. Plan d'actions

Objectif politique 2 : Une Europe + verte				**1,865 567 M€**
Axe 2 : Une Région plus verte encourageant les initiatives vertueuses et ambitieuses en faveur de l'environnement et du développement durable et d'une économie neutre en carbone 52,17% de l'enveloppe d'un iTi	Rénovation énergétique de l'Ecole Publique Bellevue à Chaudron en Mauges	500 000€	250 000,00 €	
	Création d'une station Biogaz à St Germain sur Moine	1 726 000€	690 400€	
	Création d'une station Biogaz à Chemillé	1 726 000€	628 461€	
	Projet d'autoconsommation collective	500 000€	200 000€	
	Création d'une liaison douce structurante entre Saint-Pierre-Montlimart et la Salle et Chapelle Aubry	241 765€	96 706€	
Objectif politique 5 : Une Europe + proche des citoyens				**1,709 531 M€**
Axe 4 : Une Région plus proche des citoyens par l'encouragement du développement durable et intégré des zones urbaines, rurales et côtières et des initiatives locales 47,83% de l'enveloppe d'un iTi	Création d'une salle de sports avec un Dojo+ salle de tir à l'arc	1 500 000€	300 000€	
	Construction d'une médiathèque à Saint-Pierre-Montlimart	1 500 000€	299 531€	
	Requalification de la Place de la Fevrière – Saint-Florent-le-Vieil	1 746 800€	300 000€	
	Travaux de rénovation et de l'amélioration de la résidence autonomie Saint Jean Mont de Vie	1 500 000€	300 000€	
	Revitalisation du centre bourg de Chemillé en Anjou - Travaux place du château	1 500 000€	300 000€	
	Travaux d'extension de la salle de restauration et des locaux périscolaires de Saint-Sauveur-de-Landemont.	420 000€	210 000€	

Projets ITI	Articulation avec les politiques contractuelles et dispositifs financiers		Contribution aux objectifs spécifiques du programme opérationnel et aux indicateurs de résultats et de réalisation		
	Dispositif contractuel	**Financements sollicités ou obtenus**	**Objectifs spécifiques**	**Indicateurs de résultats**	**Indicateurs de réalisation**
Rénovation énergétique de l'Ecole Publique Bellevue à Chaudron en Mauges	ITI	FEDER	2.1	Consommation d'énergie primaire annuelle	Bâtiments publics bénéficiant d'un soutien pour l'amélioration de la performance énergétique
Création d'une station Biogaz à St Germain sur Moine	ITI	FEDER	2.3	Quantité de gaz renouvelable distribué (kg)	Nombre de stations de distribution de gaz renouvelable déployées
Création d'une station Biogaz à Chemillé en Anjou	ITI	FEDER	2.3	Quantité de gaz renouvelable distribué (kg)	Nombre de stations de distribution de gaz renouvelable déployées
Projet d'autoconsommation collective	ITI	FEDER	2.3	Utilisateurs raccordés aux systèmes de distribution d'électricité intelligents (nombre d'utilisateurs finaux)	Systèmes numériques de gestion de réseaux énergétiques intelligents (nombre de systèmes)
Création d'une liaison douce structurante entre Saint-Pierre-Montlimart et la Salle et Chapelle Aubry	ITI	FEDER	2.8	Utilisateurs annuels d'une infrastructure cyclable dédiée (nombre d'utilisateurs annuels)	Pistes cyclables bénéficiant d'un soutien (Km)
Création d'une salle de sports avec un Dojo+ salle de tir à l'arc	ITI	FEDER	5.1	Personnes bénéficiant des équipements et aménagement cofinancés	Population couverte par des projets dans le cadre de stratégies de développement territorial intégré (personnes)
Construction d'une médiathèque à Saint-Pierre-Montlimart	ITI	FEDER	5.1	Personnes bénéficiant des équipements et aménagement cofinancés	Population couverte par des projets dans le cadre de stratégies de développement territorial intégré (personnes)
Requalification de la Place de la Fevrière – Saint-Florent-le-Vieil	ITI	FEDER	5.1	Personnes bénéficiant des équipements et	Population couverte par des projets dans le cadre de stratégies de développement territorial intégré (personnes)

				aménagement cofinancés	
Travaux de rénovation et de l'amélioration de la résidence autonomie Saint Jean Mont de Vie	ITI	FEDER	5.1	Personnes bénéficiant des équipements et aménagement cofinancés	Population couverte par des projets dans le cadre de stratégies de développement territorial intégré (personnes)
Revitalisation du centre bourg de Chemillé en Anjou - Travaux place du château	ITI	FEDER	5.1	Personnes bénéficiant des équipements et aménagement cofinancés	Population couverte par des projets dans le cadre de stratégies de développement territorial intégré (personnes)
Travaux d'extension de la salle de restauration et des locaux périscolaires de Saint-Sauveur-de-Landemont.	ITI	FEDER	5.1	Personnes bénéficiant des équipements et aménagement cofinancés	Population couverte par des projets dans le cadre de stratégies de développement territorial intégré (personnes)

5. Fiches projet

Fiche projet ITI

Intitulé du Projet : Rénovation énergétique de l'Ecole Publique Bellevue à Chaudron en Mauges

Porteur de projet : **Commune de Montrevault-sur-Èvre**

Descriptif du projet présenté :

- *Contexte (Pourquoi ? – A quels besoins répond votre projet ?)*

La commune de Montrevault-sur-Evre présente la particularité de disposer de 11 écoles privées et de 4 écoles publiques sur son territoire :

- Ecole publique « La Trézenne » au Fuilet
- Ecole publique « Les sables d'or » à Saint-Pierre-Montlimart
- Ecole publique « Le Petit Anjou » à Montrevault
- Ecole publique « Bellevue » à Chaudron-en-Mauges

Dans le cadre de la feuille de route du mandat 2020-2026, l'équipe municipale a pris l'engagement de développer l'attractivité des écoles publiques. Cet engagement se matérialise notamment par la poursuite de la démarche de réhabilitation et de rénovation énergétique des écoles publiques engagée au précédent mandat par la réalisation des opérations de réhabilitation des écoles publiques du Fuilet et de Montrevault.

Ainsi, le programme pluriannuel d'investissement du mandat comprend comme opération principale, la réhabilitation-extension de l'école publique Bellevue à Chaudron-en-Mauges.

Le choix de prioriser cette opération s'inscrit d'une part dans une démarche de coordination des investissements scolaires avec la Direction Diocésaine de l'Enseignement Catholique du Maine-et-Loire à l'échelle du quartier Est de la commune.

En effet, la Direction Diocésaine a programmé et coordonne avec les OGEC les opérations de construction des écoles privées sur les communes déléguées voisines de Saint-Quentin-en-Mauges et de La-Salle-et-Chapelle-Aubry.

D'autre part, bien qu'il présente des qualités patrimoniales intéressantes (ancienne mairie et école du XIXème siècle), la qualité des usages de ce patrimoine est à réinterroger :

- Nombre de classes inadapté à l'évolution prévisible de la carte scolaire (cf. supra)
- Problème d'accessibilité et de fonctionnalité
- Performance énergétique à revoir dans la mesure où ce bâtiment fait partie des plus énergivores du parc bâti communal
- Vétusté des locaux

- Exiguïté des locaux (Bâtiment modulaire installé dans l'une des cours pour accueillir une classe et une salle de motricité)

Par ailleurs, les services de restauration scolaire et d'accueil périscolaires et extrascolaires sont actuellement assurés en gestion associative par l'association Familles Rurales. Cette dernière a signifié à la commune sa décision de ne plus en assurer la gestion à compter du 1er janvier 2023.

Compte tenu des orientations politiques actées dans la feuille de route du mandat consistant à proposer une alimentation saine, durable et de qualité aux jeunes publics et d'assurer l'égalité à tout âge de la vie en facilitant l'accès aux familles à des services de qualité sur l'ensemble du territoire communal, la commune a décidé d'en assurer la reprise en la gestion communale à compter de cette date.

Elle a dès lors souhaité, pour des raisons de fonctionnalité, que cette opération intègre le rapatriement des locaux nécessaires à leurs mises en œuvre sur l'emprise foncière de l'école.

En effet, les locaux accueillant actuellement le restaurant scolaire sont vétustes et deviennent inadaptés aux activités s'y déroulant en termes de confort d'usage. (Confort thermique, confort acoustique, adaptation aux activités)

☞ *Descriptif du projet et mode de mise en œuvre (Comment ? Avec Qui ?)*

Pour définir la programmation de cette opération stratégique, la commune s'est associé le concours du CAUE 49. Au terme d'une année d'études de faisabilité au cours de laquelle l'ensemble des acteurs concernés (élus, services, corps enseignants, élèves, parents d'élèves, association locale du patrimoine) auront apporté leurs contributions, le programme d'opération suivant a été arrêté par délibération du Conseil municipal :

- Réhabilitation et rénovation énergétique de l'école actuelle pour y implanter les locaux destinés à accueillir les services périscolaires, accueil de loisirs et relais petite enfance
- Création d'une extension en R+1 pour accueillir un groupe scolaire de 6 classes avec adjonction des locaux communs et administratifs nécessaires à son fonctionnement
- Création d'une extension en RDC d'un restaurant scolaire dimensionné pour accueillir 120 rationnaires avec locaux de préparation des repas et locaux annexes
- Réfection des espaces extérieurs sur l'emprise de l'école avec intégration d'une végétalisation des espaces récréatifs de type « Cour-Oasis »
- Démolition du bâtiment « Restauration scolaire » et reprise des espaces publics pour assurer la desserte en stationnement des équipements et la sécurisation des accès piétons et cyclables

La programmation intègre également la volonté politique de réaliser un projet exemplaire sur le plan environnemental en respectant les objectifs RE 2020, en recherchant l'intégration des énergies renouvelables (photovoltaïque en toiture par exemple) et des matériaux biosourcés et en veillant à assurer la gestion des eaux pluviales à la parcelle.

Le programme de l'opération, joint à la présente note explicative, détaille les diagnostics de l'existant, le recensement des usages, leur traduction en surface utile ainsi que les prescriptions techniques et architecturales.

Il aboutit au scénario d'implantation suivant, qui prend en considération la volonté des acteurs de valoriser le patrimoine existant et les espaces extérieurs et de veiller à l'intégration paysagère l'équipement dans son environnement :

SYNTHESE SURFACES BÂTIMENT	TOTAL EMPRISE Bâtiments préfabriqués à démolir (dont WC et préau)	240,00
	TOTAL SU+C bâtiment existant à restructurer	408,40
	TOTAL SU+C à construire Groupe Scolaire	990,00
	TOTAL SU+C à construire Restaurant scolaire	218,40
	TOTAL SU+C PROJET	1616,80
	TOTAL EMPRISE AU SOL estimée	1129,14
SYNTHÈSE EXTÉRIEURS	TOTAL Espaces extérieurs sur la parcelle	1573,00

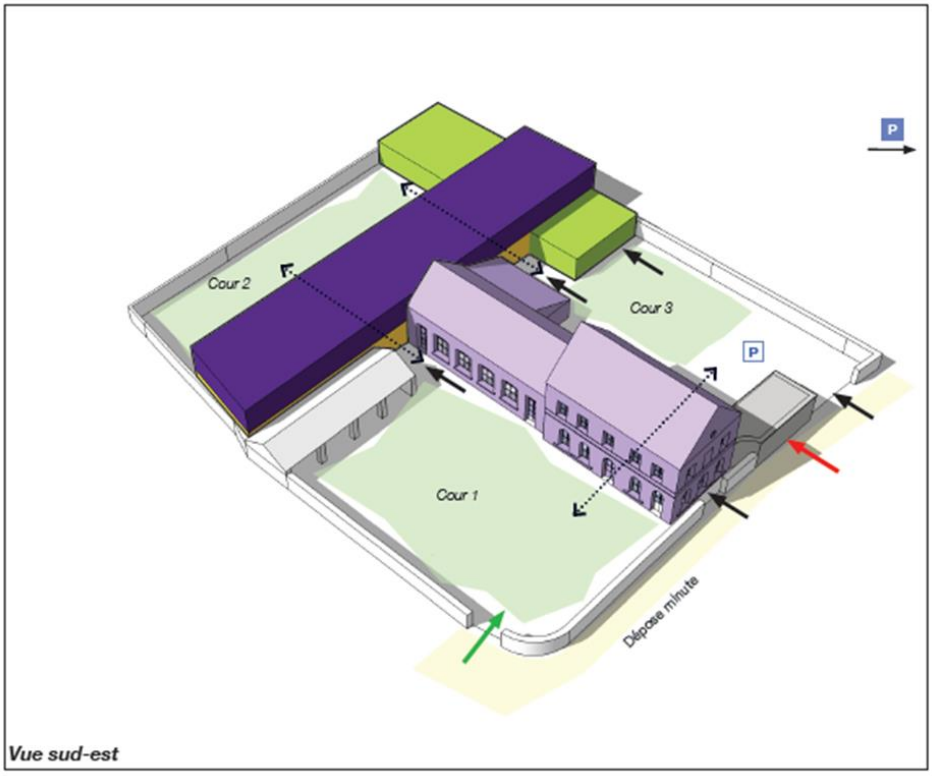

Vue sud-est

Légende

- Accès principal
- Accès logistique
- Accès secondaires
- Portillons / liaisons
- Espace extérieur clôturé
- Parvis public

Entités	Emprise au sol estimée
Bâtiment existant / Pôle enfance	385 m²
Locaux éducatifs R+1	0 m²
Locaux communs RDC	438 m²
Locaux techniques communs RDC	60 m²
Restaurant scolaire RDC	280 m²
Espaces extérieurs	1 670 m²
Cour 1	660 m²
Cour 2	460 m²
Cour 3	550 m²

ENVELOPPE FINANCIÈRE PRÉVISIONNELLE : Hypothèse retenue :

Groupe scolaire 6 classes R+1 + restaurant scolaire self service + pôle enfance

Estimation Septembre 2021 (valeur BT Mai 2021 116,60)

	Synthèse coût travaux :			
		Surfaces	ratio €HT /m2	Estimation coût travaux HT
	Travaux bâti :			
Démolition / Préparation	travaux de démolition (dont préau et wc)	240	90	21 600 €
	travaux de démolition restaurant scolaire	250	175	62 500 €
	désamiantage (sous réserve du DIAG)			50 000 €
	travaux de terrassement (provision)	1000	35	35 000 €
	SOUS-TOTAL Démolition	1240	100 €	169 100 €
Pôle enfance	travaux de restructuration du bâtiment existant (dont rénovation de l'enveloppe)	408	1 500 €	612 600 €
	SOUS-TOTAL Pôle enfance	408	1 500 €	612 600 €
Groupe scolaire	travaux de construction Gp. Scolaire bâtiment en R+1	990	2 200 €	2 178 000 €
	SOUS-TOTAL Groupe scolaire	990	2 200 €	2 178 000 €
Restaurant scolaire	travaux de construction rest. Scolaire	218	1 900 €	414 200 €
	SOUS-TOTAL Restaurant scolaire	218	1 900 €	414 200 €
	Total Coût travaux bâti HT			**3 373 900 €**

Travaux espaces ext. :			
aménagement cours (dont préaux)	1350	250,00 €	337 500 €
aménagement stationnements enseignants	180	50,00 €	9 000 €
aménagement stationnements public	360	50,00 €	18 000 €
stationnement vélo (dont abri)	25	35,00 €	875 €
aménagement stationnement livraison	18	35,00 €	630 €
Total Coût travaux ext. HT			**366 005 €**

Total coût travaux	**3 739 905 €**

Études et frais divers :		
Total études HT (entre 15 et 20%)	14%	534 806 €
Total frais divers* HT (entre 18 et 22%)	18%	673 183 €
Total coût études et frais divers	**33%**	**1 207 989 €**

Coût opération toutes dépenses confondues (TDC) HT	4 947 894 €
Coût opération (TDC) TTC (+20%)	5 937 473,18 €

* hors actualisation et révision des prix

Plan de financement prévisionnel

DÉPENSES		**RESSOURCES**	
Postes de dépenses	**Montant HT**	**Nature des concours financiers**	**Montant HT**
Travaux	3 739 905,00 €	État – DSIL – Grande priorité	3 208 315,00 €
Etudes et frais divers	1 207 989,00 €	Département	100 000,00 €
		CAF	50 000,00 €
		SIEML – Programme BEE	100 000,00 €
		ITI	500 000,00 €
		Autofinancement communal	989 579,00 €
TOTAL	**4 947 894,00 €**	**TOTAL**	**4 947 894,00 €**

Plan de financement éligible FEDER ITI

DÉPENSES		**RESSOURCES**	
Postes de dépenses	**Montant HT**	**Nature des concours financiers**	**Montant HT**
Travaux de rénovation	500 000€	FEDER ITI	250 000€
		SIEML – Programme BEE	100 000€
		Autofinancement communal	150 000€
TOTAL	**500 000€**	**TOTAL**	**500 000€**

Calendrier de réalisation

Plusieurs délibérations du Conseil municipal sont intervenues pour acter l'engagement de cette opération :

- Délibération du Conseil municipal du 25 novembre 2021 adoptant le programme de l'opération et autorisant le lancement d'une procédure de concours pour l'attribution du marché de maîtrise d'œuvre pour la restructuration de l'école publique Bellevue à Chaudron-en-Mauges
- Délibération du Conseil municipal du 16 décembre 2021 adoptant le programme pluriannuel d'investissement 2022-2026 au sein duquel figure l'opération
- Délibération du Conseil municipal du 27 janvier 2022 adoptant l'autorisation de programme et crédits de paiement (AP/CP) pour l'opération de restructuration de l'école publique Bellevue à Chaudron-en-Mauges

La procédure de concours de maitrise d'œuvre a été lancé le 8 décembre 2022 dans la perspective d'une attribution du marché de maitrise d'œuvre au second semestre 2022, d'une réalisation des études d'avant-projet et de l'attribution des marchés de travaux en 2023 et d'un démarrage des travaux en 2024.
Le chantier, d'une durée estimée à 20 mois sera réalisé en plusieurs phases, compte tenu de la nécessité d'une intervention en site occupé pour la continuité des services scolaires et périscolaires.

Date prévisionnelle de début de projet : 2021
Date prévisionnelle de fin de projet : 2025

Fiche projet ITI

Intitulé du Projet : Création d'une station Biogaz à St Germain sur Moine

Porteur de projet : **SEM Mauges Energie / SAS Mauges BioGNV**

Descriptif du projet présenté :

- *Contexte (Pourquoi ? – A quels besoins répond votre projet ?)*

Dans le contexte de lutte contre les changements climatiques ainsi que de décarbonation des transports et de la mobilité, le projet de développement de stations BIOGNV/GNV est né de la convergence d'objectifs communs entre acteurs du territoire des Mauges :
- Un besoin de carburants alternatifs pour les transporteurs dans le but de répondre à des normes d'émissions de CO2 et de polluants atmosphériques de plus en plus strictes ;
- La volonté d'une entreprise emblématique du territoire de renforcer sa politique RSE et d'alléger son empreinte carbone ;
- La nécessité de diversifier les usages du biogaz produit par les collectifs d'agriculteurs dans les unités de méthanisation ;
- Les objectifs de productions ENR et d'amélioration de la qualité de l'air intégrés au plan climat air énergie territorial élaboré par la communauté d'agglomérations.

En outre, une dorsale biogazière a été construite sur le territoire des Mauges (Trémentines > Saint-Florent-le-Vieil + extension vers La Pommeraye) dans le but d'y injecter et de distribuer le biogaz produit par les unités de méthanisation du territoire, afin d'alimenter divers usages : industriels, domestiques, transports. Cette dorsale fait l'objet d'un programme R&D pour en faire un réseau gazier intelligent dont le but principal sera d'optimiser l'injection et l'utilisation du biogaz local.

Aussi, afin d'identifier les sites appropriés pour développer des stations d'avitaillement BioGNV, une enquête à destination des transporteurs du territoire a permis d'identifier les secteurs géographiques sur lesquels la consommation de BioGNV serait suffisamment importante en vue d'y implanter une station. Au-delà de cette donnée d'entrée, d'autres aspects ont été pris en comptes : la proximité d'un axe routier important, la distance au réseau de gaz et la disponibilité foncière.
Cela a permis d'identifier trois sites d'implantation : La Pommeraye, Chemillé et Saint-Germain-sur-Moine. Afin d'avancer concrètement, deux études technico-économiques ont été lancées pour les sites de La Pommeraye et de Saint-Germain-sur-Moine.

Lors d'une réunion de restitution à l'ensemble des partenaires impliqués dans le projet, il a été acté que la station de La Pommeraye serait à développer en premier.
Ce dossier a donc pour but de présenter les données technico-économiques liés à la création de la société de projet en vue de solliciter les apports en fonds propres des actionnaires.

Le projet 's'inscrit aussi dans un contexte régional. Dans le cadre de sa feuille de route pour la Transition Energétique adoptée en décembre 2016 et pour favoriser l'essor des véhicules GNV/bioGNV, la Région Pays de la Loire a mené une étude sur le potentiel de déploiement d'un réseau de stations publiques d'avitaillement au gaz naturel véhicule. Les résultats ont permis de définir un maillage régional de stations publiques d'avitaillement visant l'implantation de 19 stations à l'horizon 2020 et 86 stations à horizon 2030.
Aujourd'hui, 10 stations GNV/bioGNV sont en service et une quinzaine en projet sur le territoire régional. Une attention particulière est portée à l'émergence de projets portés par des acteurs locaux, constituant des écosystèmes allant de la production d'énergies renouvelables à la distribution et la consommation locale, en impliquant notamment les collectivités et entreprises locales. Ci-dessous, la carte du réseau des stations GNV (source : Gaz-Mobilité.fr) :

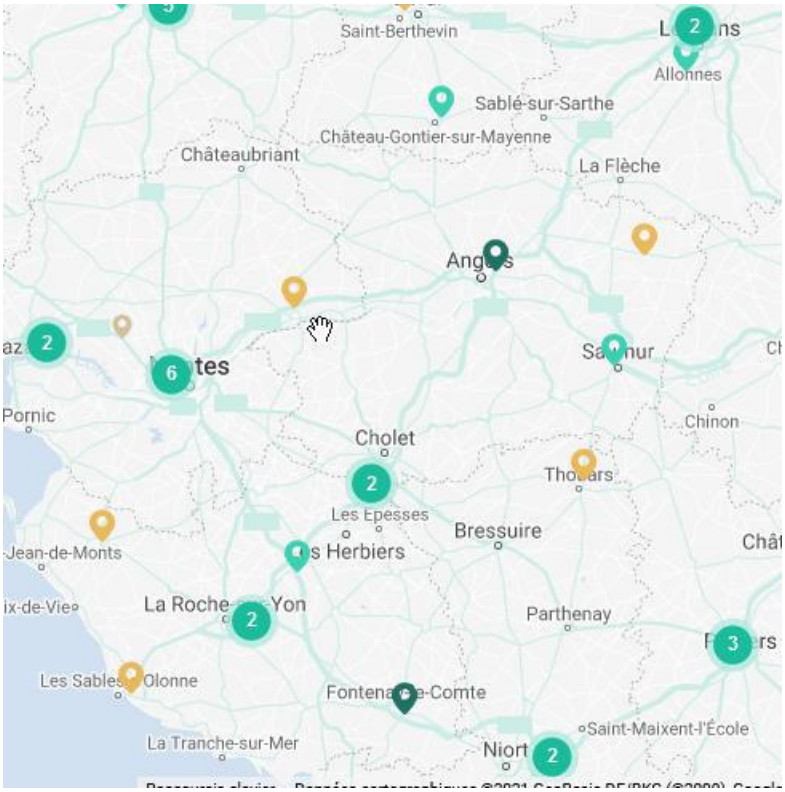

Les objectifs sont :

- ≥ Développer la distribution d'un carburant local produit à partir des élevages du territoire
- ≥ Mailler le territoire afin de permettre aux transporteurs de s'avitailler selon leurs axes de transports
- ≥ Accompagner les entreprises de transport dans le développement de l'utilisation d'un nouveau carburant afin de les rendre plus compétitive.
- ≥ Proposer un carburant bas carbone, non émetteur de particules fines, autorisant les transporteurs à circuler dans les zones à faible émission, et permettant de répondre au politiques RSE de leurs clients.
- ≥ Développer un carburant dans une dynamique d'économie circulaire (boucles énergétique et économiques locales et vertueuses).
- ≥ Rassembler dans l'actionnariat de la SAS, une diversité d'acteurs locaux représentant l'ensemble de la chaîne de valeur du biogaz (producteurs -collectivités-chargeurs -transporteurs)

☞ *Descriptif du projet et mode de mise en œuvre (Comment ? Avec Qui ?)*

Réalisé :

Enquête de potentiel auprès des transporteurs réalisées en 2021 permettant d'identifier les sites d'implantation le plus propices selon le potentiel de consommation.

A faire pour chacune des deux stations :

- Etude de faisabilité technico-économique avec un bureau d'études
- Etudes réseau et raccordement avec le gestionnaire réseau (Soregies ou Grdf)
- Etude de dimensionnement de la station (bureau d'études)
- Marché de conception-construction-maintenance (groupement de prestataires)
- Démarche commerciale en vue d'une contractualisation et d'un engagement sur les volumes auprès des transporteurs (syndicat d'énergie + accompagnement juridique)
- Contractualisation approvisionnement gaz et électricité (en partenariat avec le syndicat d'énergie 49)

Plan de financement prévisionnel

DEPENSES		**RESSOURCES**	
Postes de dépenses	**Montant en Euros**	Nature des concours financiers	**Montant en Euros**
Marché conception – Réalisation/travaux St Germain sur Moine	1 726 000€	Subvention Région PDL	100 000€
		FEDER ITI	690 400€
		Fonds propres/Emprunt	935 600€
TOTAL	**1 726 000€**	**TOTAL**	**1 726 000€**

Calendrier de réalisation

Date prévisionnelle de début de projet : juin 2022 (phase faisabilité pour la première station)
Date prévisionnelle de fin de projet : juin 2025 (mise en service de la seconde station)

Fiche projet ITI

Intitulé du Projet : Création d'une station Biogaz à Chemillé en Anjou

Porteur de projet : SEM Mauges Energie / SAS Mauges BioGNV

Descriptif du projet présenté :

Dans le contexte de lutte contre les changements climatiques ainsi que de décarbonation des transports et de la mobilité, le projet de développement de stations BIOGNV/GNV est né de la convergence d'objectifs communs entre acteurs du territoire des Mauges :
- Un besoin de carburants alternatifs pour les transporteurs dans le but de répondre à des normes d'émissions de CO2 et de polluants atmosphériques de plus en plus strictes ;
- La volonté d'une entreprise emblématique du territoire de renforcer sa politique RSE et d'alléger son empreinte carbone ;
- La nécessité de diversifier les usages du biogaz produit par les collectifs d'agriculteurs dans les unités de méthanisation ;
- Les objectifs de productions ENR et d'amélioration de la qualité de l'air intégrés au plan climat air énergie territorial élaboré par la communauté d'agglomérations.

En outre, une dorsale biogazière a été construite sur le territoire des Mauges (Trémentines > Saint-Florent-le-Vieil + extension vers La Pommeraye) dans le but d'y injecter et de distribuer le biogaz produit par les unités de méthanisation du territoire, afin d'alimenter divers usages : industriels, domestiques, transports. Cette dorsale fait l'objet d'un programme R&D pour en faire un réseau gazier intelligent dont le but principal sera d'optimiser l'injection et l'utilisation du biogaz local.

Aussi, afin d'identifier les sites appropriés pour développer des stations d'avitaillement BioGNV, une enquête à destination des transporteurs du territoire a permis d'identifier les secteurs géographiques sur lesquels la consommation de BioGNV serait suffisamment importante en vue d'y implanter une station. Au-delà de cette donnée d'entrée, d'autres aspects ont été pris en comptes : la proximité d'un axe routier important, la distance au réseau de gaz et la disponibilité foncière.
Cela a permis d'identifier trois sites d'implantation : La Pommeraye, Chemillé et Saint-Germain-sur-Moine. Afin d'avancer concrètement, deux études technico-économiques ont été lancées pour les sites de La Pommeraye et de Saint-Germain-sur-Moine.

Lors d'une réunion de restitution à l'ensemble des partenaires impliqués dans le projet, il a été acté que la station de La Pommeraye serait à développer en premier. Ce dossier a donc pour but de présenter les données technico-économiques liés à la création de la société de projet en vue de solliciter les apports en fonds propres des actionnaires.

Le projet 's'inscrit aussi dans un contexte régional. Dans le cadre de sa feuille de route pour la Transition Energétique adoptée en décembre 2016 et pour favoriser l'essor des véhicules GNV/bioGNV, la Région Pays de la Loire a mené une étude sur le potentiel de déploiement d'un réseau de stations publiques d'avitaillement au gaz naturel véhicule. Les résultats ont permis de définir un maillage régional de stations publiques d'avitaillement visant l'implantation de 19 stations à l'horizon 2020 et 86 stations à horizon 2030.
Aujourd'hui, 10 stations GNV/bioGNV sont en service et une quinzaine en projet sur le territoire régional. Une attention particulière est portée à l'émergence de projets portés par des acteurs locaux, constituant des écosystèmes allant de la production d'énergies renouvelables à la distribution et la consommation locale, en impliquant notamment les collectivités et entreprises locales. Ci-dessous, la carte du réseau des stations GNV (source : Gaz-Mobilité.fr) :

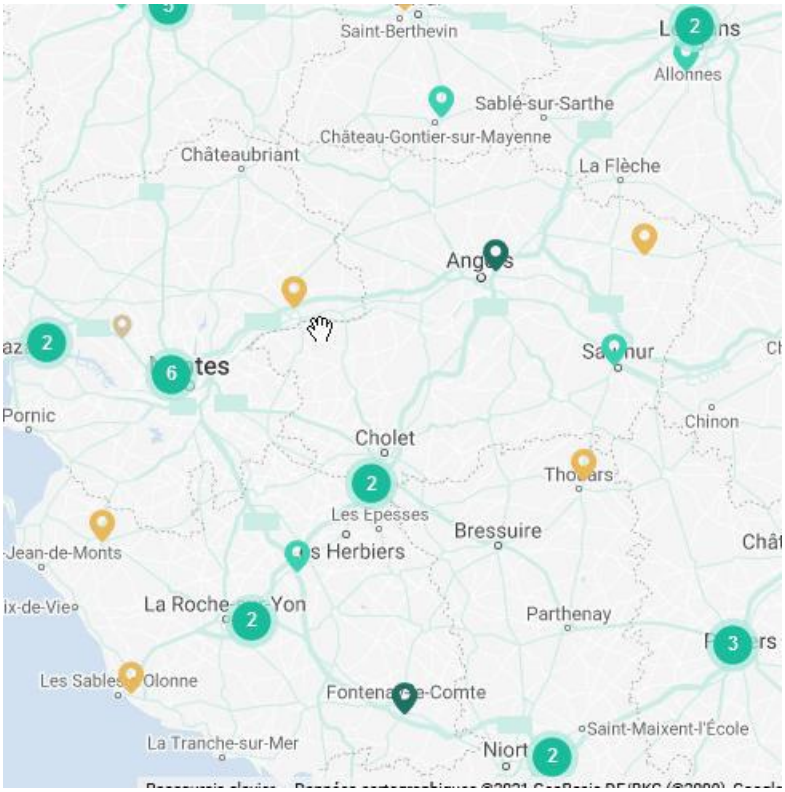

Les objectifs sont :

- ≥ Développer la distribution d'un carburant local produit à partir des élevages du territoire
- ≥ Mailler le territoire afin de permettre aux transporteurs de s'avitailler selon leurs axes de transports
- ≥ Accompagner les entreprises de transport dans le développement de l'utilisation d'un nouveau carburant afin de les rendre plus compétitive.
- ≥ Proposer un carburant bas carbone, non émetteur de particules fines, autorisant les transporteurs à circuler dans les zones à faible émission, et permettant de répondre au politiques RSE de leurs clients.
- ≥ Développer un carburant dans une dynamique d'économie circulaire (boucles énergétique et économiques locales et vertueuses).
- ≥ Rassembler dans l'actionnariat de la SAS, une diversité d'acteurs locaux représentant l'ensemble de la chaîne de valeur du biogaz (producteurs -collectivités-chargeurs -transporteurs)

☞ *Descriptif du projet et mode de mise en œuvre (Comment ? Avec Qui ?)*

Réalisé :

Enquête de potentiel auprès des transporteurs réalisées en 2021 permettant d'identifier les sites d'implantation le plus propices selon le potentiel de consommation.

A faire pour chacune des deux stations :

- Etude de faisabilité technico-économique avec un bureau d'études
- Etudes réseau et raccordement avec le gestionnaire réseau (Sorégies ou Grdf)
- Etude de dimensionnement de la station (bureau d'études)
- Marché de conception-construction-maintenance (groupement de prestataires)
- Démarche commerciale en vue d'une contractualisation et d'un engagement sur les volumes auprès des transporteurs (syndicat d'énergie + accompagnement juridique)
- Contractualisation approvisionnement gaz et électricité (en partenariat avec le syndicat d'énergie 49)

Plan de financement prévisionnel

DEPENSES		**RESSOURCES**	
Postes de dépenses	**Montant en Euros**	Nature des concours financiers	**Montant en Euros**
Marché conception – Réalisation/travaux à Chemillé en Anjou	1 726 000€	Subvention Région PDL	100 000€
		FEDER ITI	628 461€
		Fonds propres/Emprunt	997 539€
TOTAL	**1 726 000€**	**TOTAL**	**1 726 000€**

Calendrier de réalisation

Date prévisionnelle de début de projet : juin 2022 (phase faisabilité pour la première station)
Date prévisionnelle de fin de projet : juin 2025 (mise en service de la seconde station)

Fiche projet ITI

Intitulé du Projet : Développement d'une boucle d'autoconsommation collective sur Beaupreau-en-Mauges

Porteur de projet : **Mauges Communauté / SEM Mauges Energies**

Descriptif du projet présenté :

☞ *Contexte (Pourquoi ? – A quels besoins répond votre projet ?)*

L'autoconsommation collective est un système en plein essor et qui constitue une solution pour alléger la pression sur le réseau électrique, pour réduire les pertes réseau liées au transport de l'électricité, et qui permet de développer des « écosystèmes énergétiques », constituant ainsi des boucles énergétiques et économiques vertueuses et locales.
Ce projet a pour but de défricher les aspects techniques, réglementaires, financiers et organisationnels afin de créer un premier périmètre d'autoconsommation collective. EN outre, il s'agit de pouvoir dupliquer à terme sur d'autres parties du territoire ce type de projet. A terme, l'objectif est aussi de pouvoir sécuriser un coût de l'électricité sur 25 à 30 ans pour les consommateurs locaux.

☞ *Descriptif du projet et mode de mise en œuvre (Comment ? Avec Qui ?)*

- Etude du potentiel de production photovoltaïque de plusieurs sites en toitures et en ombrières de parking avec l'aide d'un bureau d'études et d'Enedis.
- Définition du périmètre d'autoconsommation collective et constitution d'une personne morale organisatrice (PMO).
- Mobilisation des consommateurs (collectivité, entreprises et ménages), par Mauges Communauté, le club d'entreprise de Beaupréau et le collectif citoyen local.
- Lancement des études technico-économiques et implantation des toitures PV et ombrières par Mauges Energies (marché). L'objectif est d'installer une puissance de 500 kWc.
- Contractualisation avec les producteurs et avec les consommateurs via la PMO (accompagnement juridique et technique)
- Mise en service
- Suivi et animation de la communauté d'autoconsommation collective

Plan de financement prévisionnel

DEPENSES		RESSOURCES	
Postes de dépenses	**Montant en Euros**	Nature des concours financiers	**Montant en Euros**
Marché conception – Réalisation (500 kWc)	500 000€	Fonds propres/emprunt	300 000€
Dont conception	*20 000€*	FEDER ITI	200 000€
Dont réalisation	*480 000€*		
TOTAL	**500 000€**	**TOTAL**	**500 000€**

Calendrier de réalisation

Date prévisionnelle de début de projet :

- Juin 2022 > décembre 2022 : étude de potentiel, PMO, étude raccordement, mobilisation acteurs locaux
- Janvier 2023 > septembre 2023 : études technico-économiques, contractualisations foncières, création de la communauté d'autoconsommation collective, accompagnement juridique
- Septembre 2023 > Consultation dans le cadre du marché de construction/maintenance
- Janvier 2024 > Début des travaux d'installation des sites de production en toiture et au sol (ombrières)

Date prévisionnelle de fin de projet : octobre 2024 (mise en service)

Fiche projet ITI

Intitulé du Projet : Création d'une liaison douce structurante entre Saint-Pierre-Montlimart et la Salle et Chapelle Aubry

Porteur de projet : Commune de Montrevault-sur-Evre

Descriptif du projet présenté :

- *Contexte (Pourquoi ? – A quels besoins répond votre projet ?)*

Dans le cadre de l'axe 2 de sa feuille de route pour le mandat 2020-2026 (Une commune en transition énergétique), la municipalité a pris l'engagement de mener une politique volontariste visant à favoriser la diversification des modes de déplacements, notamment en développant un réseau de liaisons cyclables sur son territoire.

Pour donner suite à la réalisation de son schéma directeur des modes actifs finalisé début 2022, le projet consiste à réaliser les premiers tronçons prioritaires dans une logique de rabattement vers les équipements publics et privés concentrés sur sa centralité (Saint-Pierre-Montlimart / Montrevault).

Le territoire est aujourd'hui marqué par une très forte dépendance aux déplacements par voiture individuelle (87% des déplacements domicile-travail) dans la mesure où 94% des ménages sont équipés d'un véhicule individuel (51% de deux véhicules ou plus).

La part modale du vélo y est très faible. En effet, la part des déplacements domicile-travail à vélo est estimée à environ 1%.

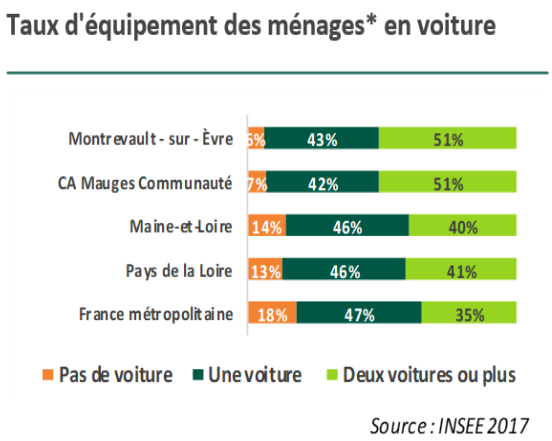

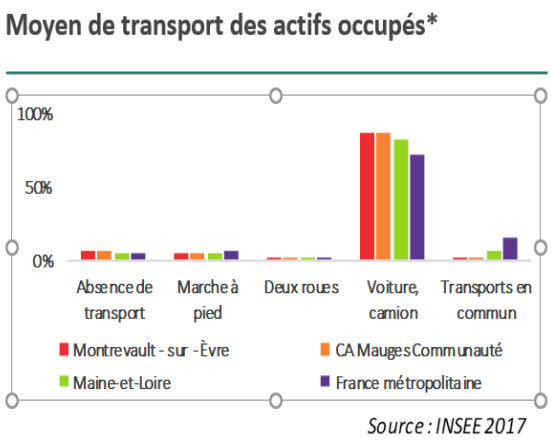

L'analyse des données compilées par le baromètre de la Fédération des Usagers de la Bicyclette (FUB) démontre que l'absence de politique cyclable se traduisant par des aménagements facilitants et sécurisant les déplacements cyclables constitue le frein majeur au développement de cette part modale.

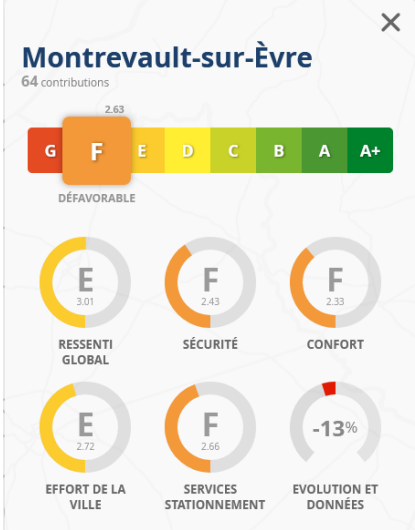

Les Enjeux pour le territoire :

- **Un enjeu social** : L'analyse des besoins sociaux du territoire a révélé que la mobilité est la principale problématique rencontrée par les habitants de la commune. La voiture apparait comme un moyen de déplacement essentiel pour l'ensemble de la population. Cette situation constitue un problème pour toutes les catégories d'âge, notamment pour les populations fragiles (les jeunes, les familles monoparentales, les habitants en situation précaire, les personnes âgées, etc.) dans la mesure où 25% des habitants déclarent rencontrés des difficultés pour se déplacer à l'intérieur ou à l'extérieur de la commune.

- **Un enjeu environnemental** : Le diagnostic réalisé dans le cadre du PCAET a révélé que le transport routier est le 2éme émetteur de GES sur l'agglomération des Mauges après l'activité agricole. Il s'agit donc de proposer une alternative au déplacements motorisés pour réduire les impacts en matière d'émission des GES et la consommation énergétique du territoire.

- **Un enjeu de santé publique :** Dans le cadre de sa politique de santé, la commune promeut la pratique des activités sportives en proposant à sa population un panel d'activités en lien avec le tissu associatif. La pratique régulière du vélo et de la marche soutenue étant reconnue comme ayant un impact bénéfique sur la santé et la réduction des maladies chroniques, elle souhaite proposer un cadre de pratique facilité et sécurisé.

- **Un enjeu d'amélioration du cadre de vie et d'accessibilité aux services :** L'augmentation de la pratique cycliste en contribuant à l'apaisement du trafic entraine une réduction du bruit, une manière plus paysagère et collective d'aménager les espaces (gain sur les espaces de stationnement, insertion paysagère) et participe au sentiment de sécurité par les effets sur la réduction des vitesses.

Il s'agit également de proposer un accès facilité et plus autonome aux services administratifs, culturels, sportifs, scolaires et économiques par les différents publics.

☞ *Descriptif du projet et mode de mise en œuvre (Comment ? Avec Qui ?)*

Le schéma directeur des modes actifs prévoit sur la période 2022-2026 un montant de 6,8M€ de dépenses d'investissement pour la mise en œuvre de la politique cyclable (tout porteur confondu). Les opérations sous maitrise d'ouvrage communale sont inscrites au programme pluriannuel d'investissement pour un montant de 4,1 M€, soit 65€/an/habitants.

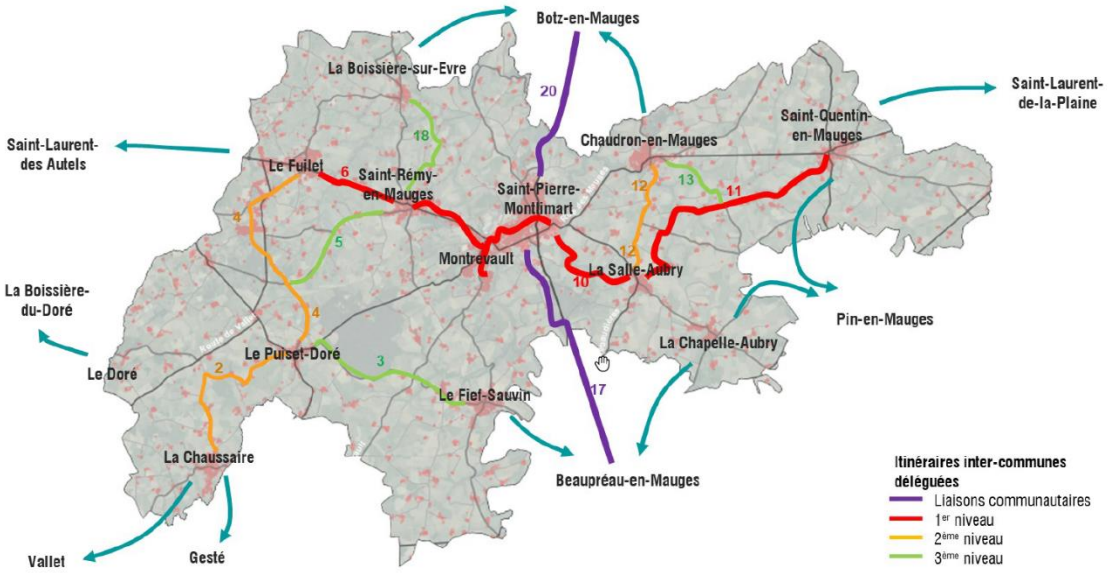

L'engagement opérationnel sous maîtrise d'ouvrage communale d'une liaison cyclable au sein de sa polarité principale identifié au SCOT (centralité St-Pierre-Montlimart / Montrevault) soutenu par des financeurs publics (DREAL, DSIL, Département) est en cours de réalisation.

L'accompagnement de la réalisation opérationnelle d'une liaison cyclable sous maitrise d'ouvrage départementale dans le cadre du renforcement de l'infrastructure routière reliant Beaupréau et Saint-Pierre-Montlimart (RD 752) et qui constitue par ailleurs un axe identifié comme structurant dans le cadre des schémas cyclables d'intérêt communautaire et départementaux – en cours de réalisation

Dans la cadre de la réponse au programme, il s'agit de porter la réalisation des sections suivantes des liaison de 1er niveau (Saint Rémy en Mauges/Saint Pierre Montlimart et la Salle et Chapelle Aubry/Saint Pierre

Montlimart) sur la partie en site propre. Pour ces deux tronçons, la commune a répondu à l'appel à projet AVELO 2 lancé par l'ADEME de manière de financer l'ingénierie et maitrise d'œuvre de ces opérations.

Aménagements

Action 1 – Aménager les itinéraires structurants de niveau 1
Action 1.3.3 Liaison avec Saint-Rémy-en-Mauges

SOLUTIONS TECHNIQUES

- Apaisement du secteur de Grigné en zone de rencontre
- Traversée de la zone d'activités de Montrémy par un apaisement de la rue de la Fresnaie et la traversée de chemins obstruées, empêchant le passage des véhicules motorisés

CONTRAINTES

La principale contrainte est la coupure formée par la D17 pour relier Montrevault et Grigné. Le fort trafic sur cette voie départementale rend la traversée difficile.

COÛT
243 110 €

MAÎTRISE D'OUVRAGE
Commune

PHASAGE

2022	2023	2024	2025	2026	> 2026

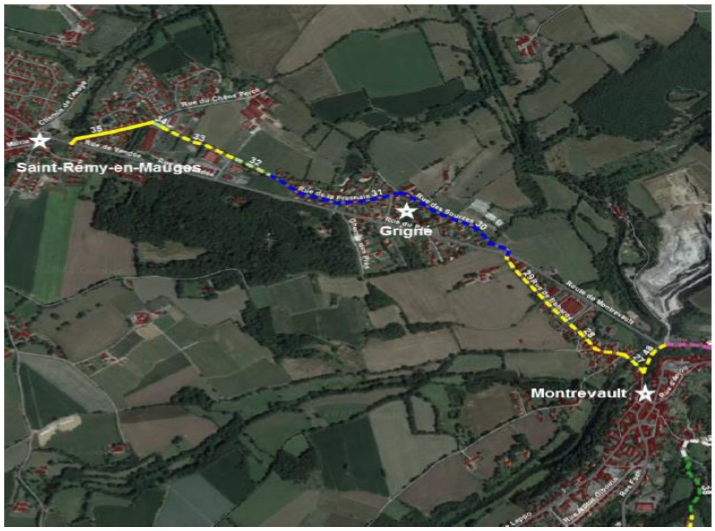

Aménagements

Action 1 – Aménager les itinéraires structurants de niveau 1
1.4 Liaison entre Saint-Pierre-Montlimart et la Salle-et-Chapelle-Aubry

SOLUTIONS TECHNIQUES

- Aménagement de panneaux de jalonnement aux intersections (panneau Dv 21 b)
- Marquage au sol de chevrons vélo aux intersections
- Aménagement d'un revêtement en enrobé végétal pour la création d'un chemin cyclable
- Aménagement d'une piste cyclable bidirectionnelle en contrebas de la D752 entre la rue de la Barre et le giratoire (le giratoire est réalisé sur un fort remblais, son réaménagement est difficile techniquement)

CONTRAINTES

La traversée du ruisseau de la Bellière nécessite la sécurisation et l'élargissement de la passerelle existante. De plus, le traitement du revêtement devra respecter les normes du PDIPR.

COÛT
158 420 €

MAÎTRISE D'OUVRAGE
Commune

PHASAGE

2022	2023	2024	2025	2026	> 2026

Itinéraire 10 entre Saint-Pierre-Montlimart et La Salle-et-Chapelle-Aubry

Typologie d'aménagement cyclable (Vizea, 2021)
- Piste cyclable
- Chemins multi-usages sauf motorisés
- Itinéraire conseillé

Plan de financement prévisionnel

DEPENSES		RESSOURCES	
Postes de dépenses	**Montant en Euros**	Nature des concours financiers	**Montant en Euros**
Travaux SRM/SPM	243 110 €	ADEME	41 000 €
Travaux SCA/SPM	158 420 €	ITI (50%)	241 765 €
MOE	82 000 €	Autofinancement	200 765 €
TOTAL	**483 530€**	**TOTAL**	**483 530 €**

Calendrier de réalisation

Date prévisionnelle de début de projet : Septembre 2022 (lancement de la maitrise d'œuvre)
Date prévisionnelle de fin de projet : Décembre 2024 (réception des travaux)

Fiche projet ITI

Intitulé du Projet : Construction d'une Salle de Sports

Porteur de projet : Commune de Sèvremoine

Descriptif du projet présenté :

- *Contexte (Pourquoi ? – A quels besoins répond votre projet ?)*

Nous avons identifié sur la commune déléguée de St Macaire en Mauges, des équipements sportifs obsolètes pour certaines pratiques sportives, notamment les arts martiaux (judo…) et le tir à l'arc.
Ces équipements n'étant pas susceptibles d'être rénovés, il a été retenu de construire un nouvel équipement regroupant à minima ces 2 activités, en ayant aussi un regard attentif sur la mutualisation possible de ce nouvel équipement pour d'autres activités existantes ou à venir ainsi que pour l'utilisation par les établissements scolaires.

- *Descriptif du projet et mode de mise en œuvre (Comment ? Avec Qui ?)*

Concertation avec les clubs sportifs directement impactés (Club de Judo et association de tir à l'arc) ainsi qu'avec l'ensemble des clubs sportifs sur le secteur de St Macaire – St André pour identifier les besoins exprimés et voir les possibilités de mutualisation de cet équipement.

Etablissement du programme d'investissement

Elaboration du projet de construction

Plan de financement prévisionnel

DEPENSES		**RESSOURCES**	
Postes de dépenses	**Montant en Euros**	Nature des concours financiers	**Montant en Euros**
Construction de la Salle de Sports	1 500 000€	FEDER ITI	300 000€
		Autofinancement	1 200 000€
TOTAL	**1 500 000€**	**TOTAL**	**1 500 000€**

Calendrier de réalisation

Date prévisionnelle de début de projet : Fin 2022
Date prévisionnelle de fin de projet : 2024

Fiche projet ITI

Intitulé du Projet : Construction d'une médiathèque à Saint-Pierre-Montlimart

Porteur de projet : Commune de Montrevault-sur-Evre

Descriptif du projet présenté :

- *Contexte (Pourquoi ? – A quels besoins répond votre projet ?)*

Dans le cadre de sa feuille de route, la commune de Montrevault-sur-Evre a ciblé le développement de l'action culturelle comme un axe structurant de son offre de service à la population. Il 's'agit de proposer l'offre suivante axée sur la lecture et le jeu telle que décrite dans le projet culturel, scientifique, éducatif et social

- Collection lecture publique adulte
- Collection lecture publique jeunes publics
- Collection ludothèque
- Microfolies
- Espaces numériques
- Spectacles en lien avec la programmation culturelle au sein d'un auditorium

Le projet de construction s'insère plus globalement dans le cadre de la revitalisation du centre-bourg de Saint-Pierre-Montlimart qui constitue la centralité de la commune nouvelle. Il se situe à proximité des équipements scolaires (Collèges privés et publics, Ecole privées et publiques, EHPAD, Maison de l'enfance).

- *Descriptif du projet et mode de mise en œuvre (Comment ? Avec Qui ?)*

Le projet a fait l'objet d'une validation par la direction des affaires culturelles (DRAC) et a été construit dans une démarche de concertation avec la population.

La commune est accompagnée par le CAUE 49 pour la programmation fonctionnelle et architecturale de cet équipement structurant.

Le Sieml est associé pour accompagner la conception technique du bâtiment au plan environnemental de manière à engager une opération exemplaire sur les consommations d'énergie (raccordement au réseau de chaleur public, réflexion sur le photovoltaïque, passivité, …)

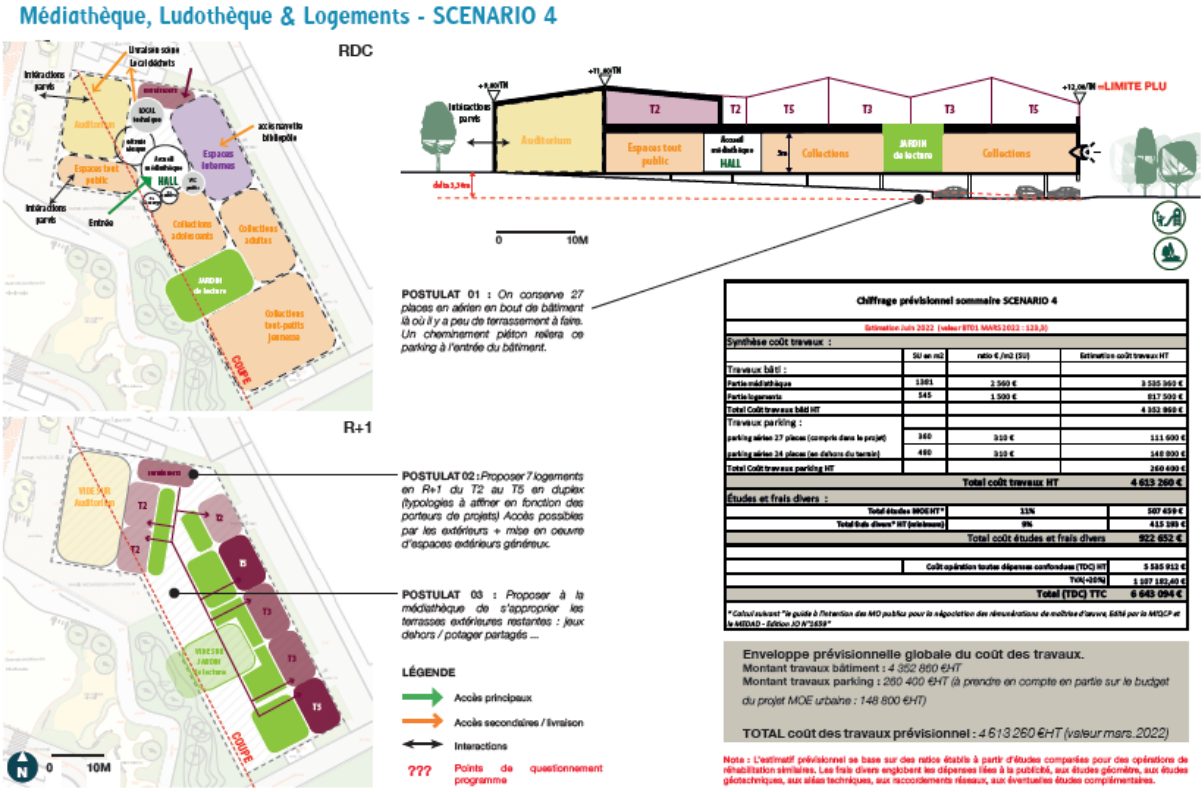

Plan de financement prévisionnel

DEPENSES		RESSOURCES	
Postes de dépenses	**Montant en Euros**	Nature des concours financiers	**Montant en Euros**
Travaux	3 535 000 €	DRAC	2 157 000 €
Etudes	390 000 €	Région - ITI	299 531 €
		Autofinancement	1 468 469€
TOTAL	**3 925 000 €**	**TOTAL**	**3 925 000 €**

Plan de financement éligible ITI

DEPENSES		RESSOURCES	
Postes de dépenses	**Montant en Euros**	Nature des concours financiers	**Montant en Euros**
Travaux et étude	1 500 000€	DRAC	825 000 €
		Région - ITI	299 531 €
		Autofinancement	375 469€
TOTAL	**1 500 000€**	**TOTAL**	**1 500 000 €**

Calendrier de réalisation

Date prévisionnelle de début de projet : Décembre 2022 (lancement du concours de maitrise d'œuvre)
Date prévisionnelle de fin de projet : Décembre 2025 (réception des travaux)

Fiche projet ITI

Intitulé du Projet : Requalification de la Place de la Fevrière – Saint-Florent-le-Vieil

Porteur de projet : Commune de Mauges-sur-Loire

Descriptif du projet présenté :

- *Contexte (Pourquoi ? – A quels besoins répond votre projet ?)*

Une étude urbaine globale a été réalisé sur la commune déléguée de Saint-Florent le Vieil, qui représente un des deux pôles principaux de Mauges-sur-Loire. Cette étude avait pour objectif de définir une stratégie globale d'aménagement et d'étudier de façon détaillée les secteurs prioritaires d'intervention. A l'issue du travail de réflexion, de concertation avec la population et de validation par le comité de pilotage, des actions détaillés ont été définis.

La place de la Février ressort comme le projet le plus urgent pour améliorer la qualité du centre-bourg de Saint-Florent-le-Vieil et sa revitalisation.
La place de la Février se situe sur la ville basse, développée au sud de la ville historique qui borde la Loire. La Place se positionne comme l'entrée sud de la ville historique.
Au carrefour des axes majeurs (départementales) nord-sud et est-ouest, c'est une place centrale de Saint-Florent-le-Vieil. Aujourd'hui, la place est dédiée essentiellement aux flux routiers et au stationnement, pourtant elle rassemble commerces et services.
Un micro-trottoir réalisé a souligné la dangerosité des carrefours présents et l'insécurité pour les piétons sur cette place.

Aussi le projet répond à certains enjeux et besoins qui sont également des objectifs stratégiques de la feuille de route municipal :

- liés à l'économie de proximité via l'objectif stratégique de de développement de l'activité économique locale et de proximité : il s'agit de pérenniser l'activité commerciale à l'ouest de la place et développer de nouveaux commerces de proximité pour les habitants et les touristes, améliorer la visibilité et l'accessibilité piétonne des commerces existants, garantir une bonne ambiance d'achat pour les consommateurs, développer un marché dynamique avec la création d'une halle, améliorer les extensions extérieures des commerces.
- liés à la requalification des espaces publics et les mobilités via les objectifs stratégiques de proposer un cadre de vie sécurisant et une politique de mobilité de proximité : améliorer le rapport entre les habitations à l'Est et la circulation routière , sécuriser la place dans son ensemble (carrefours, traversées piétonnes, place des cycles...), conserver la fluidité de la circulation sur les départementales tout en ralentissant les véhicules, donner une réelle place aux piétons et aux modes actifs sur la place, conserver le parcours et arrêt bus, maintenir une offre importante en stationnements, créer une réelle place pour le piéton, l'acheteur, le promeneur, le visiteur..., retrouver une végétation à échelle humaine sur la place.

La Place de la Fevrière actuellement :

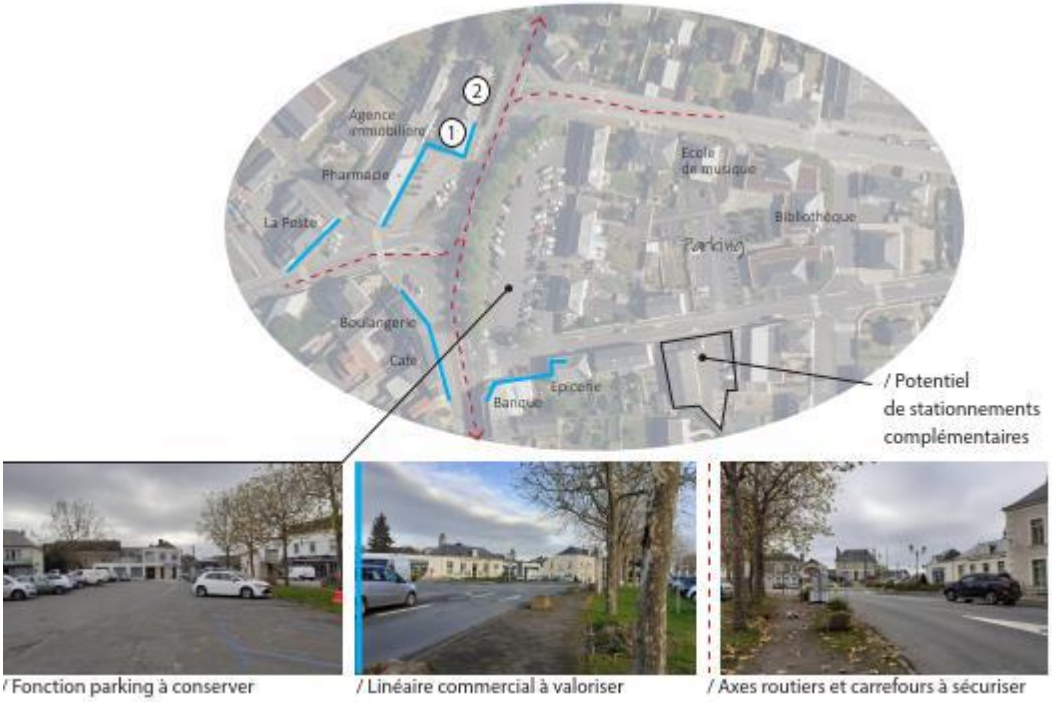

☞ *Descriptif du projet et mode de mise en œuvre (Comment ? Avec Qui ?)*

Le projet prévoit des aménagements pour améliorer les flux et les stationnements :

- dévoiement de la départementale Nord-Sud pour créer une réelle place commerçante,
- réaménagement des carrefours,
- plateaux en revêtement différencié pour faire ralentir,
- massifs de végétation faisant frontière entre piétons et véhicules motorisés,
- conservation et optimisation de la fonction stationnement.

Pour créer une ambiance de place comme lieu de rassemblement, il est prévu :
- d'améliorer l'ambiance d'achat sur la place par la création d'une esplanade piétonne,
- de créer un espace à usages évolutifs au cœur de la place en construisant une halle couverte qui pourra accueillir les marchés mais également des manifestations,
- d'apporter de la végétation et de désimperméabiliser les sols.

Pour ce projet, la commune a adopté une politique de co-construction et de consultation. Un groupe de citoyens participe à l'état des lieux et à la conception du projet avec l'agence d'urbanisme épaulant la commune via des ateliers et des micros-trottoirs. Cette concertation va se poursuivre lors de la maîtrise d'œuvre et la réalisation du projet.

Des réunions publiques sont également prévues.

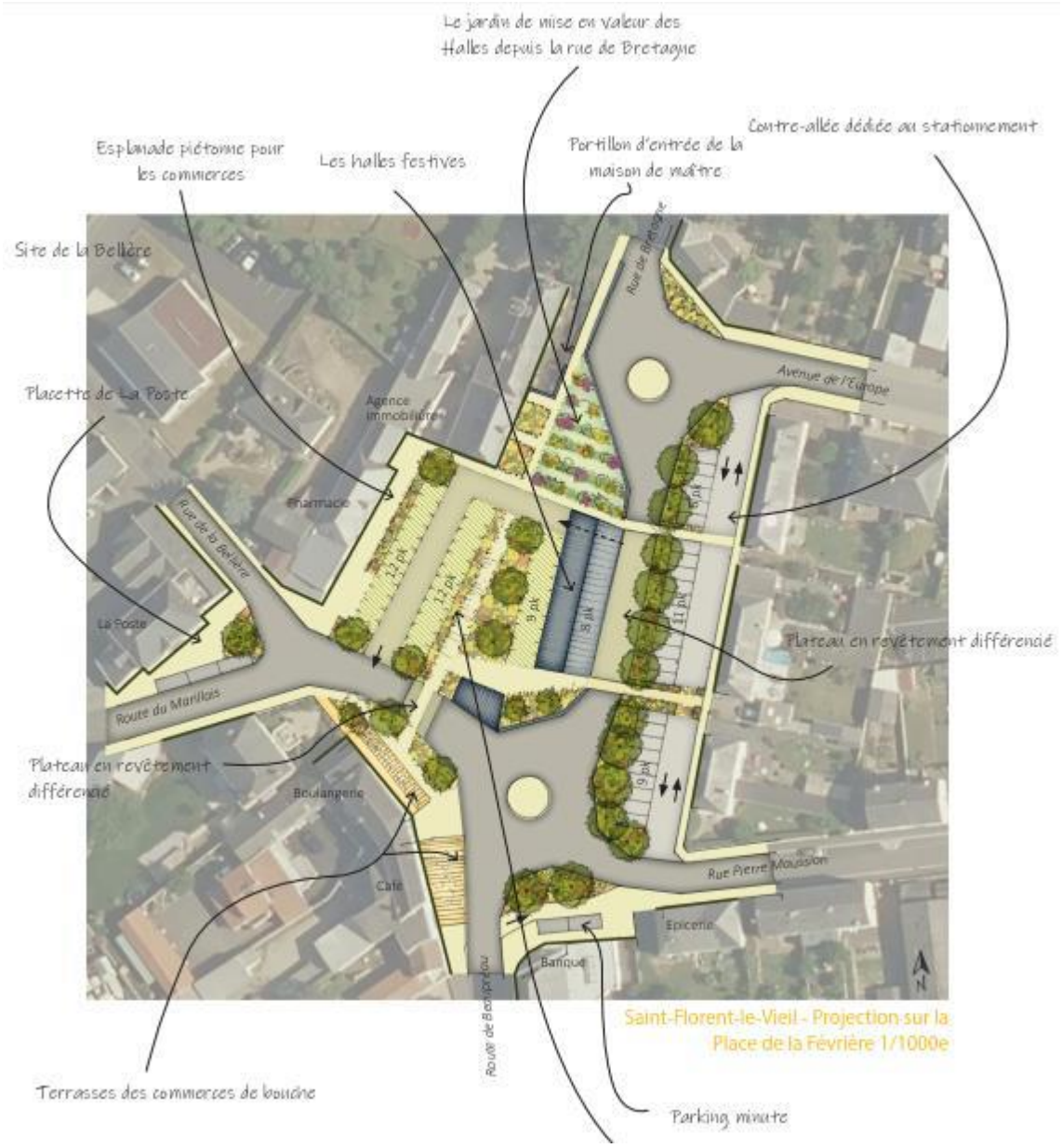

Plan de financement prévisionnel

DEPENSES		RESSOURCES	
Postes de dépenses	**Montant en Euros**	Nature des concours financiers	**Montant en Euros**
Aménagements extérieurs et construction sur la place	1 746 880€	Région – Fonds régional de reconquête des centres-villes	200 000 €
		DETR- sécurisation de voirie	265 258 €
		FEDER ITI	300 000€
		Autofinancement	981 622 €
TOTAL	**1 746 880€**	**TOTAL**	**1 746 880 €**

Calendrier de réalisation

Date prévisionnelle de début de projet : Décembre 2022 (lancement du concours de maitrise d'œuvre)
Date prévisionnelle de fin de projet : Décembre 2025 (réception des travaux)

Fiche projet ITI

Intitulé du Projet : Travaux de rénovation et de l'amélioration de la résidence autonomie Saint Jean Mont de Vie

Porteur de projet : CCAS de Beaupréau-en-Mauges

Descriptif du projet présenté :

- ***Contexte (Pourquoi ? – A quels besoins répond votre projet ?)***

La résidence autonomie St Jean-Mont de Vie, située rue André Chiron sur la commune déléguée de Beaupréau, est une structure non médicalisée qui accueille des personnes âgées autonomes en créant « un chez soi » et en favorisant le maintien de l'autonomie des personnes résidentes au travers de leur vie au quotidien, aussi bien à l'intérieur, qu'à l'extérieur de l'établissement. Les résidents bénéficient d'une assistance 24h/24 et 7 jours/7.
C'est la seule structure de ce type sur le territoire de Beaupréau-en-Mauges, que les élus du CCAS souhaitent maintenir.
Cet établissement géré par le CCAS, comprend 62 logements sur le site de la Résidence St Jean et 8 logements sur le site Mont de Vie.

La résidence autonomie St Jean, a été ouverte en 1975 et la partie Mont de Vie date de 1996.

Résidence autonomie St Jean

Partie Mont de Vie

Les bâtiments n'ont jamais subi de gros travaux d'amélioration et la structure doit être adaptée au vieillissement des résidents notamment les logements. Par ailleurs, des travaux de rénovation énergétique et de mise aux normes accessibilité sont nécessaires.

☞ ***Descriptif du projet et mode de mise en œuvre (Comment ? Avec Qui ?)***

Un audit a été réalisé par le cabinet CETRAC et a permis d'identifier les travaux de rénovation énergétique et de mise en accessibilité des bâtiments ainsi que des logements.
Une consultation de maîtrise d'œuvre va être lancée. Ce maître d'œuvre sera chargé d'établir le programme pluriannuel des travaux et de réaliser le marché de travaux.

Plan de financement prévisionnel

DEPENSES		**RESSOURCES**	
Postes de dépenses	**Montant en Euros**	Nature des concours financiers	**Montant en Euros**
Saint Jean Travaux techniques liés à la réfection de la toiture Travaux de renforcement thermique du bâti Travaux liés à l'entretien des équipements communs	1 626 607 €	CARSAT (appel à projets aide aux Lieux de Vie Collectifs (LVC) mai 2022)	1 342 179 €
		Subvention FEDER ITI	300 000 €
Mont de Vie Travaux techniques liés à la toiture Travaux d'isolation thermique du bâti	1 057 751 €		
Adaptation salles de bains	1 000 000 €	Emprunt	2 042 179 €
TOTAL	**3 684 358 €**	**TOTAL**	**3 684 358 €**

Plan de financement éligible ITI

DEPENSES		**RESSOURCES**	
Postes de dépenses	**Montant en Euros**	Nature des concours financiers	**Montant en Euros**
Travaux	1 500 000€	Carsat	540 000 €
		Région - ITI	300 000 €
		Autofinancement	660 000€
TOTAL	**1 500 000€**	**TOTAL**	**1 500 000 €**

Calendrier de réalisation

Date prévisionnelle de début de projet : 2023
Date prévisionnelle de fin de projet : 2026

Fiche projet ITI

Intitulé du Projet : Revitalisation du centre bourg de Chemillé en Anjou - Travaux place du château

Porteur de projet : Commune de Chemillé en Anjou

Descriptif du projet présenté :

- ***Contexte (Pourquoi ? – A quels besoins répond votre projet ?)***

La question de la revitalisation du centre-ville de Chemillé est au cœur des préoccupations des élus depuis plusieurs années. En témoignent les différentes études menées afin de construire une démarche globale et cohérente : étude opérationnelle d'OPAH-RU, Schéma Directeur des Circulations, Étude de l'appareil commercial, Étude d'aménagement du cœur de ville, et en particulier le Plan Guide, document d'orientation élaboré en 2018 qui positionne la place du château comme un des 3 sites d'impulsion de la reconquête urbaine avec Cœur de Ville et L'î lot de la Source. Le projet municipal porté par les élus du mandat 2020 2026 fait de cette opération d'aménagement un projet majeur, ambitieux et symbolique au point de vue de la stratégie de positionnement du centre-ville de Chemillé, cœur battant de Chemillé en Anjou.

A ce titre, la place du Château est inscrite en enveloppe A – Projet Phare pour 4 000 000 € TTC dans la prospective financière du programme de mandat.

Le plan guide comporte une fiche action circonscrite à la place du château Néanmoins le périmètre du projet pourra être étendu autant que de besoin pour assurer une résonnance sur l'ensemble du centre-ville en liaison avec les deux autres sites d'impulsion. En effet la requalification de la place du château sera le moteur de mutations plus larges. Cette « élasticité » du périmètre est notamment indispensable sur le volet des mobilités pour assurer ou conforter la visibilité des différents pôles Camifolia, Plateforme santé, etc. leurs liens réciproques et à l'hyper centre.

Le Plan Guide vise à exposer un futur désirable et les défis à relever pour l'atteindre » Le Plan Guide est un document vivant, il n'a pas de portée réglementaire. Son degré de souplesse peut :
- permettre l'évolution dans le temps de la programmation
- permettre l'évolution de la conception des espaces publics et des formes urbaines
- rester adaptable aussi bien pour les initiatives publiques que privées

En cela la fiche figurant ci-dessous, déjà mise à jour lors des ateliers de l'OPAH RU en 2020, a vocation à être encore travaillée et amendée, à l'occasion d'une consultation des commissions prévue pour juin/juillet 2021, du séminaire de rentrée du 10 septembre et à la faveur de la mission confiée au CAUE.

Ci-contre la synthèse de la fiche action n°2 du plan guide 2018

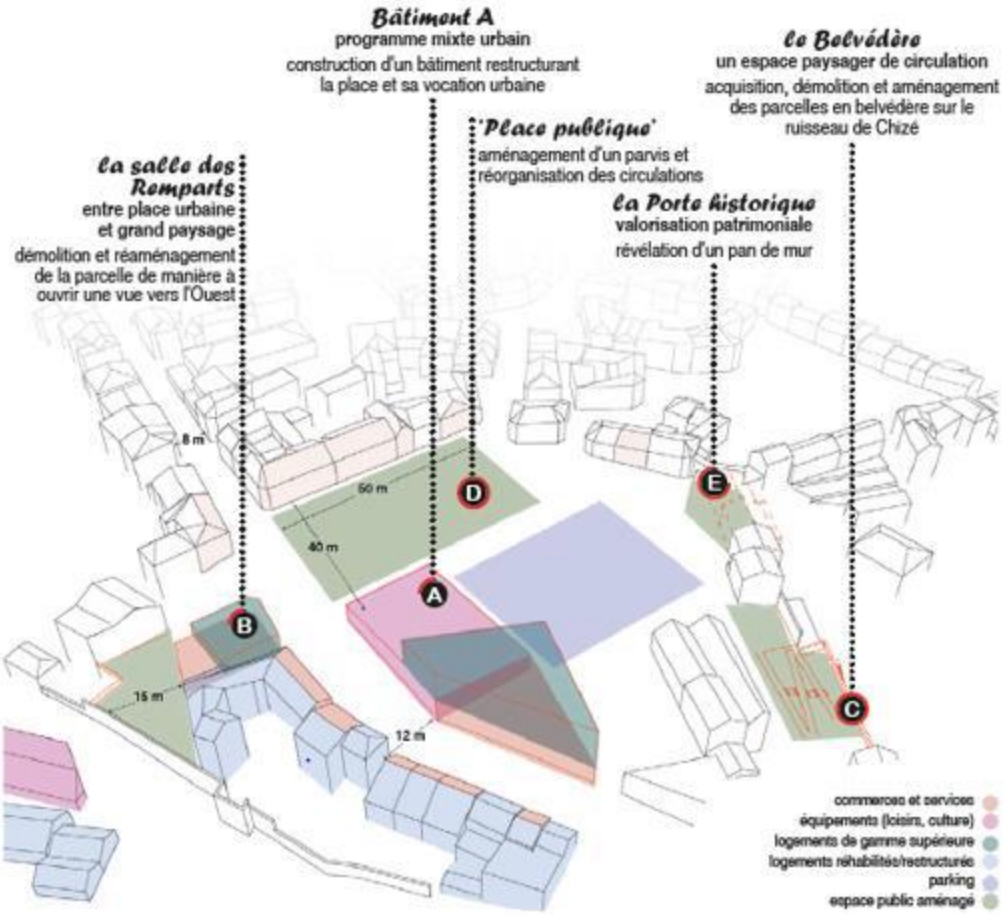

PROGRAMMATION GÉNÉRALE

A programme mixte urbain
- locomotive commerciale : 400 m² en rez-de-chaussée
- deux salles de cinéma : 600 m² (min.)
- 20 logements de gamme supérieure : 1.600 m²

B ilot des Quatre Moulins
- commerce de bouche (restaurant, bar) : 250 m²
- logements : 175 m² / 2 T3
  > programmation à modifier si acquisition de l'Hôtel de France
- *réhabilitation de l'ancienne filature (voir fiche action 6)*

restauration / réhabilitation de maisons existantes

C ilot des Jardins
- belvédère
- *espace de jardins (voir fiche action 6)*

D espace public
- place publique (2.000 m²)
- stationnements (1.100 m²)

E révélation d'un pan de mur de la porte historique
- possible démolition d'un ou deux bâtiments
  création d'un petit parvis

☞ ***Descriptif du projet et mode de mise en œuvre (Comment ? Avec Qui ?)***

L'ensemble de ces réflexions et diagnostics a mis en avant les problématiques identifiées dans la fiche 2 du plan guide : requalification du stationnement, création d'une véritable place publique, lieu de vie et de rencontre pour les habitants, renforçant notamment la pratique commerciale, mise en valeur des éléments patrimoniaux, affirmation d'une identité paysagère, valorisation des liaisons douces…

Les enjeux et objectifs tels que définis dans le Plan Guide sont de plusieurs ordres :

- Requalification de la place pour lui redonner un caractère de centralité urbaine, avec un moteur commercial complémentaire au centre-ville
- Proposer une amélioration des logements autour de la place
- Repenser la mobilité en lien avec les mobilités actives tout en conservant une place de stationnement
- Ouvrir la place sur le cadre naturel : vallée du Chizé, val d'Hyrôme et mettre en valeur le patrimoine existant autour de la place.

Plan de financement prévisionnel

DEPENSES		RESSOURCES	
Postes de dépenses	**Montant en Euros**	Nature des concours financiers	**Montant en Euros**
Aménagements extérieurs et construction sur la place	3 000 000€	FEDER ITI	300 000€
		Autofinancement	2 700 000 €
TOTAL	**3 000 000€**	**TOTAL**	**3 000 000€**

Plan de financement éligible ITI

DEPENSES		RESSOURCES	
Postes de dépenses	**Montant en Euros**	Nature des concours financiers	**Montant en Euros**
Aménagements extérieurs et construction sur la place	1 500 000€	FEDER ITI	300 000€
		Autofinancement	1 200 000 €
TOTAL	**1 500 000€**	**TOTAL**	**1 500 000€**

Calendrier de réalisation

Date prévisionnelle de début de projet : 2023
Date prévisionnelle de fin de projet : 2026

Fiche projet ITI

Intitulé du Projet : Travaux d'extension de la salle de restauration et des locaux périscolaires de Saint-Sauveur-de-Landemont.

Porteur de projet : **Commune d'Orée-d'Anjou**

Descriptif du projet présenté :

- *Contexte (Pourquoi ? – A quels besoins répond votre projet ?)*

L'augmentation des effectifs de l'école de Saint-Sauveur-de-Landemont pose des problèmes d'accueil des enfants, tant au niveau de la restauration scolaire qu'au niveau de l'accueil périscolaire.
Dans un objectif pédagogique d'amélioration du confort des enfants et du personnel encadrant, des travaux d'extension des locaux sont programmés.

- *Descriptif du projet et mode de mise en œuvre (Comment ? Avec Qui ?)*

Au niveau des locaux périscolaires, une extension de 54 m² permettant d'accueillir 18 enfants en plus est envisagée, avec un déplacement du préau existant.
Au niveau de la salle de restauration scolaire, une extension des locaux est programmée afin d'accueillir de nouveaux rationnaires, et des travaux de mise aux normes des sanitaires et d'amélioration de l'acoustique sont également programmés.

Plan de financement prévisionnel

DEPENSES		**RESSOURCES**	
Postes de dépenses	**Montant en Euros**	Nature des concours financiers	**Montant en Euros**
Travaux d'extension restaurant scolaire + locaux périscolaires	420 000€	Autofinancement	210 000€
		FEDER ITI	210 000€
TOTAL	**420 000€**	**TOTAL**	**420 000€**

Calendrier de réalisation

Date prévisionnelle de début de projet : 2023
Date prévisionnelle de fin de projet : 2024

www.maugescommunaute.fr

MAUGES COMMUNAUTE

1 rue Robert Schuman – La Loge – CS 60111
Beaupréau – 49602 Beaupréau-en-Mauges Cedex
02 41 71 77 00 // handicap@maugescommunaute.fr